



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Rapport annuel 2024/2025



Table des matières

- 4 Mission, vision et valeurs
- 5 Lettres de présentation
- 6 Mot de la présidente
- 12 Mot de la directrice générale et secrétaire
- 16 Conseil d'administration
- 20 Orientations stratégiques
- 21 Politiques et pratiques de gouvernance
- 23 Rapport des élections 2024
- 24 Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions
- 25 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- 26 Comité exécutif
- 29 Comité sur la gouvernance
- 31 Comité des finances et d'audit
- 32 Comité des ressources humaines
- 33 Comité sur les peuples autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion
- 34 Fonds de recherche clinique
- 39 Assemblée générale annuelle (AGA)
- 40 Directions et services de l'OPPQ
- 43 Comité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie
- 46 Activités relatives à la reconnaissance des équivalences
- 50 Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
- 51 Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
- 53 Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession
- 56 Activités relatives à l'inspection professionnelle
- 63 Activités relatives à la formation continue
- 71 Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic
- 77 Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes
- 78 Activités du comité de révision des décisions du Bureau du syndic
- 80 Activités du conseil de discipline
- 82 Activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions*
- 84 Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications
- 90 Renseignements généraux sur les membres
- 96 États financiers
- 113 Annexes



Mission

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie et le développement de ces deux professions.

Vision

Grâce à son leadership et à son esprit innovant, l'Ordre facilitera la mise en œuvre de moyens permettant de réaliser le plein potentiel des professions de la physiothérapie, et cela, au bénéfice de la population et du système de santé québécois.

Valeurs

- **L'engagement:** engagement indéfectible envers le public et les membres dans le respect de sa mission
- **L'excellence:** quête de l'excellence et de la qualité dans l'ensemble de ses activités et services en s'appuyant sur une gestion rigoureuse de sa performance
- **Le respect:** respect en tout temps envers le public et les membres par une approche reposant sur l'écoute et l'authenticité
- **L'équité:** équité envers le public et les membres dans chacune de ses décisions ou prises de position par une démarche axée sur la rigueur et la connaissance la plus complète possible des faits
- **La transparence:** transparence envers le public et les membres grâce à de saines pratiques de gouvernance et à des communications claires et pertinentes sur la conduite de ses activités

Lettres de présentation

Septembre 2025

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Boulet

Ministre du Travail, vice-président du Conseil du trésor, vice-président du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur Jean Boulet

Ministre du Travail, vice-président du Conseil du trésor, vice-président du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Cabinet du ministre du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D., CD

Président de l'OPPQ

Madame Mélanie Hillinger

Présidente de l'Office des professions du Québec
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D., CD

Président de l'OPPQ

Mot de la présidente



Manon Dufresne,
pht, Adm. A., M. Sc. A., M. Sc.

Présidente de l'Ordre
professionnel de la physiothérapie
du Québec (OPPQ) depuis
juin 2022

Vice-présidente du Conseil
interprofessionnel du
Québec (CIQ) depuis mai 2023

L'année 2024-2025 a constitué une étape charnière dans l'histoire de l'Ordre. C'était en effet une occasion privilégiée de souligner un demi-siècle d'engagement, d'évolution et de contributions significatives à la santé des Québécoises et des Québécois. En célébrant les 50 ans de notre organisation, non seulement nous avons revisité les jalons marquants des cinq dernières décennies, mais surtout, nous avons tourné résolument notre regard vers l'avenir de la physiothérapie au Québec. Cet avenir est prometteur, à la hauteur des aspirations des professions et des besoins de la population.

Tout au long de la dernière année, l'Ordre a continué de prendre part activement aux travaux visant la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et la modernisation du système professionnel. Ces chantiers représentent des leviers majeurs susceptibles de transformer en profondeur l'accès aux soins et aux services, tout en redéfinissant les contours de la pratique de la physiothérapie.

Dans ce contexte, à l'automne 2024 et à l'hiver 2025, j'ai eu le privilège d'entreprendre une tournée de plusieurs régions périphériques du Québec. Ces rencontres enrichissantes avec des membres de l'Ordre, des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, des présidentes et présidents de comités d'usagers, ainsi que des représentantes et représentants du secteur privé, m'ont permis d'échanger et de mieux comprendre les réalités propres à chaque région. Cela m'a aussi permis de prendre pleinement la mesure des défis, mais aussi du dynamisme et du potentiel qui caractérisent les milieux de pratique en physiothérapie partout au Québec.

De plus, je tiens à souligner l'engagement remarquable des membres qui participent activement à la vie démocratique de notre Ordre. Chaque année, près de 80 physiothérapeutes et technologues en physiothérapie s'investissent au sein de nos comités et groupes de travail. Leur expertise, leur dévouement et leur collaboration sont des atouts inestimables, tant pour la réalisation de notre mission de protection du public que pour l'avancement des compétences professionnelles au sein de notre communauté.

Je remercie également chaleureusement les membres du conseil d'administration, dont les expertises complémentaires et la rigueur contribuent à orienter nos décisions de manière éclairée.

Enfin, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères à l'ensemble du personnel de l'OPPQ. Leur rigueur, leur engagement et leur professionnalisme, déployés au quotidien, sont au cœur de la concrétisation de nombreux projets d'envergure.

Planification stratégique 2023-2026

Axé sur l'accessibilité aux soins et aux services offerts à la population, le plan stratégique 2023-2026 aborde aussi les enjeux de pénurie généralisée de main-d'œuvre, la progression de l'interdisciplinarité au sein du réseau de la santé et des services publics ainsi que les enjeux d'intelligence artificielle et de cybersécurité. Ses grandes orientations ont continué de guider nos actions et nos décisions en 2024-2025.

Élargissement des pratiques professionnelles

Dans le cadre du Plan santé, mené par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les travaux sur l'élargissement des pratiques professionnelles prévoient l'ajout d'activités pour les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie. L'élargissement des pratiques professionnelles sera rendu possible par différents moyens, dont la collaboration interprofessionnelle ainsi que des modifications administratives, réglementaires et législatives.

L'OPPQ entend continuer à collaborer étroitement avec le gouvernement et les différentes parties prenantes à toutes les étapes de ce projet afin de faciliter l'accès aux soins et aux services de physiothérapie et de favoriser une fluidité accrue dans les trajectoires cliniques pour l'ensemble de la population.

Les chantiers visés par le MSSS dans l'élargissement des pratiques professionnelles pour la physiothérapie sont les suivants :

- Reconnaître le diagnostic en santé physique en vue de l'accès à une couverture de soins, à des services et à des indemnités (CNESST, SAAQ, RAMQ, etc.).
- Autoriser certaines professionnelles et certains professionnels à prescrire des aides techniques, des examens d'imagerie médicale et de la médication, dans les limites de leur champ d'exercice, tout en maximisant la contribution des professionnelles et professionnels de la réadaptation dans les secteurs ciblés.

Modernisation du système professionnel

L'OPPQ continue de suivre avec attention et de contribuer activement aux différentes phases du processus de la réforme du *Code des professions* visant, notamment, à réviser plusieurs paramètres d'encadrement des ordres, comme l'allègement réglementaire, la gouvernance, l'admission ou encore le système disciplinaire. Il faut rappeler

que ce chantier gouvernemental est aussi ouvertement associé au Plan santé, qui vise à utiliser tout le potentiel des professionnelles et professionnels de la santé afin d'offrir davantage de soins et de services à la population.

Accès à la première ligne et nouveau modèle d'organisation

Au cours de l'année 2024-2025, plusieurs travaux et rencontres auxquels j'ai eu le privilège de participer ont mis en valeur tout le potentiel de la physiothérapie au sein de notre réseau de la santé. En effet, l'apport des professionnelles et professionnels de la physiothérapie aux soins et aux services de première ligne demeure essentiel. C'est pourquoi nous réitérons notre volonté de mettre davantage à contribution les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie, notamment dans l'accès à la première ligne.

En ce sens, l'engagement du gouvernement à mandater des experts indépendants pour repenser la première ligne en santé est une démarche essentielle. Les recommandations, attendues en 2025, serviront de base pour la création de la toute première politique gouvernementale consacrée à l'organisation de services de première ligne. Comme nous l'avons fait dans le passé, l'OPPQ entend contribuer à la poursuite des travaux, et ce, tout en apportant son expertise dans le cadre de ce processus. Nous sommes prêts à participer activement à ce que cette réforme réponde aux besoins concrets et grandissants de la population ainsi que des intervenantes et intervenants en santé.

Dans le même ordre d'idée, j'ai participé au congrès Première ligne en santé les 2 et 3 mai 2024. Lors de cet événement, j'ai eu l'occasion d'intervenir comme panéliste dans le cadre d'une discussion sur les niveaux de soins alternatifs (NSA). Cette table ronde, sur le thème «Surmonter un pas à la fois les défis de la gestion des NSA», a permis d'établir un portrait de la situation et de soulever des pistes de solutions pour améliorer les NSA, et ce, à partir d'expériences canadiennes et internationales. Animé par Geneviève Giguère, le panel regroupait également Erik Landriault, directeur principal — Innovation et stratégie en santé chez Deloitte; Patricia Godin, coordonnatrice du continuum de soins et services aux personnes âgées au CISSS de Laval; et Jennifer Olson, directrice de l'innovation par intérim chez Covenant Santé Canada.

Toujours pendant ce congrès, l'OPPQ a partagé un kiosque voué exclusivement à la physiothérapie avec l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) et la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ). Ce kiosque a permis de souligner le rôle déterminant que peut jouer la physiothérapie dans les soins de santé de première ligne ainsi qu'auprès des dirigeantes et dirigeants d'établissements de santé et des cliniciennes et cliniciens.

Concernant les nouveaux modèles d'organisation, l'OPPQ a pris part activement aux travaux portant sur la politique de soutien à domicile, notamment lors de la consultation sur l'élaboration d'une nouvelle *Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile* (SAD) qui s'est tenue le 19 février 2025. Pour l'occasion, l'OPPQ a déposé un mémoire à la Direction du soutien à domicile et à la Direction générale des aînés et des proches aidants du MSSS. Les recommandations proposées par l'OPPQ visent l'optimisation de l'accès à des soins et services à domicile sécuritaires et de la collaboration interprofessionnelle, au plus grand bénéfice de la population québécoise.

Dans le même esprit, le 27 mars 2025, en compagnie de plusieurs représentantes et représentants du système professionnel, j'ai participé à un panel ayant pour thème «La prévention et le maintien de l'autonomie : des solutions concrètes pour agir maintenant». Des solutions innovantes ont été proposées afin d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées et favoriser leur maintien à domicile. Lors de cet événement réunissant plus de 200 actrices et acteurs du milieu gouvernemental, communautaire et de la santé, la qualité des échanges nous a rappelé l'importance d'adopter une démarche pluridisciplinaire pour répondre adéquatement aux défis liés au vieillissement de la population.

Tournée de la présidence

Du 1^{er} octobre 2024 au 27 février 2025, j'ai eu l'immense privilège de parcourir plusieurs régions périphériques du Québec afin de rencontrer des collègues œuvrant tant au public qu'au privé, ainsi que des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux et les présidences et présidents de comités d'usagers.

Présenté en mode hybride (présentiel et virtuel), ce processus de consultation a permis de discuter des chantiers en cours et d'amorcer un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes rencontrées dans chacune des régions visitées. Cette tournée avait pour objectif principal d'écouter les préoccupations exprimées sur le terrain, de mieux comprendre les réalités professionnelles et populationnelles, ainsi que de recueillir des témoignages sur des initiatives porteuses de solutions adaptées aux besoins croissants en matière de soins et de services de santé au Québec. Au total, je me suis arrêtée dans six villes :

- Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine)
- Carleton-sur-Mer (Gaspésie)
- Rouyn-Noranda (Abitibi-Témiscamingue)
- Sept-Îles (Côte-Nord)
- Saguenay (Saguenay–Lac-Saint-Jean)
- Gatineau (Outaouais)

De plus, la rencontre à Rouyn-Noranda a été webdiffusée en direct vers quatre villes d'Abitibi-Témiscamingue, soit Amos, La Sarre, Val-d'Or et Ville-Marie. Pas moins de 160 personnes ont assisté à ces rencontres, dont 116 membres de l'OPPQ (89 physiothérapeutes et 27 technologues en physiothérapie), 40 personnes issues de la haute direction des établissements et 4 membres du conseil d'administration de l'OPPQ.

Le bilan de ces rencontres est largement positif. Plusieurs participantes et participants ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu échanger sur les réalités spécifiques à leur région, tout en ayant accès à l'information la plus à jour concernant les travaux et les chantiers en cours à l'OPPQ. Plusieurs ont également souligné la pertinence des démarches entreprises, notamment en ce qui concerne l'élargissement des pratiques professionnelles et la modernisation du système professionnel. Ces chantiers sont perçus comme essentiels, tant pour le développement des professions que pour améliorer l'accès aux soins et aux services pour l'ensemble de la population.

Autres chantiers de la présidence

Plusieurs mandats suivent leur cours au sein de l'OPPQ.

COVID longue

Au cours de l'année 2024-2025, le comité investi dans le **chantier sur la COVID longue** a :

- tenu 3 rencontres ;
- élaboré une cartographie de la trajectoire clinique ; et
- réfléchi à la diffusion de la cartographie auprès du MSSS au cours de l'année 2025-2026.

Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2024-2025, le groupe de recherche affecté au projet «Attrition et rétention en physiothérapie» a continué ses travaux. Soulignons la tenue d'un groupe de discussion qui s'est réuni le 18 décembre 2024.

Par ailleurs, l'OPPQ a implanté de nouvelles requêtes statistiques dans sa base de données afin d'obtenir des statistiques pertinentes sur la pratique des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie (p. ex., profil de pratique, milieu d'exercice).

Chantier sur les pratiques optimisées et les pratiques avancées

En raison des travaux sur l'élargissement des pratiques professionnelles, les travaux du comité ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Prix et distinctions honorifiques

L'Ordre a décerné les prix suivants à quatre professionnelles et professionnels de la physiothérapie lors de l'événement Physiothérapie 360°.

Prix Excellence de l'OPPQ

- **William Montminy**, T. phys.
- **Simon Dalle-Vedove**, pht

Prix Carol-L.-Richards

- **Bonnie Swaine**, Fellow pht, Ph. D.

Prix Mérite du CIQ

- **Maude Laliberté**, Fellow pht, M. Sc., Ph. D.

Titre de Fellow

- **Isabelle Gagnon**, Fellow pht
- **Marie-Josée Lord**, Fellow pht
- **France Rochette**, Fellow pht
- **Jean-Sébastien Roy**, Fellow pht
- **Annie Bélanger**, Fellow T. phys.

Principales représentations de la présidence en 2024-2025

Maisons d'enseignement

- Présentation de l'Ordre et allocution aux cohortes finissantes des cégeps Marie-Victorin et Montmorency, ainsi que de l'Université McGill et de l'Université de Montréal
- Discussion sur le programme d'accueil pour les professionnelles et professionnels de la santé formés à l'étranger
- Rencontre avec certaines instances concernant la modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*
- Présence à des activités organisées par les maisons d'enseignement
- Rencontres statutaires entre la présidence de l'OPPQ et les responsables de programmes collégiaux ainsi qu'avec les directeurs de programmes universitaires
- Discussions avec les universités sur divers sujets d'actualité, notamment le projet d'un service téléphonique «Info-Réadapt» et le projet de recherche sur l'attrition en physiothérapie

- Participation au forum «Orientations en première ligne», en collaboration avec l'Université de Sherbrooke

Membres

- Plusieurs rencontres avec les membres et des visites dans les milieux de pratique, portant sur différents sujets d'actualité en physiothérapie :
 - Visite à Blanc-Sablon (projet de téléréadaptation)
 - Journée intercollégiale
 - Clinique satellite COVID longue
 - Discussion sur l'introduction de l'ostéopathie à un ordre professionnel
 - Rencontre avec l'équipe de Physiothérapie Universelle de Lévis (discussions sur enjeux d'actualités et contextes de pratique)
 - Contribution des professionnelles et professionnels de la physiothérapie au soutien à domicile
- Animation des comptes Facebook et LinkedIn

Relations interprofessionnelles

- Participation à l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise de physiothérapie musculosquelettique avancée (AQPMA)
- Rencontres avec les représentantes et représentants de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP)
- Rencontres avec les représentantes et représentants de l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP)
- Rencontres avec les représentantes et représentants de la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ)
- Réunion du conseil d'administration
- Rencontres statutaires entre les présidences de l'AQP, de la FCPQ et de l'OPPQ
- Rencontre avec les représentantes et représentants d'Ostéopathie Québec
- Rencontre avec les représentantes et représentants de l'Association des diplômés en naturopathie du Québec (ADNQ)
- Rencontre avec les représentantes et représentants de la Fédération des kinésiologues du Québec (FKQ)

- Rencontres de collaboration interprofessionnelle avec les autres ordres, dont le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), l'Ordre des diététistes et nutritionnistes du Québec (ODNQ), l'Ordre des chiropraticiens (OCQ), l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ), l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), l'Ordre des orthophonistes et audiologues du Québec (OOAQ), l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), l'Ordre des psychologues du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

Organismes gouvernementaux

- Rencontres avec l'Office des professions du Québec (OPQ)
- Rencontres avec des représentantes et représentants du gouvernement du Québec, dont les cabinets du ministre Jean Boulet et de la ministre Sonia Bélanger
- Rencontres avec des personnes représentant le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur les sujets suivants :
 - Élargissement des pratiques professionnelles
 - Première ligne en santé — Guichet d'accès à la première ligne (GAP)
 - Rôle des technologues en physiothérapie
 - Référence à une ou un spécialiste par une ou un physiothérapeute
 - Projet de clinique neuromusculosquelettique dans plusieurs régions du Québec
 - Planification stratégique de Santé Québec
 - Contribution des kinésiologues
 - Projet de loi encadrant l'accès, la circulation et la protection des renseignements personnels (Loi 25)
 - Adoption d'une politique de gouvernance des renseignements par les organismes de santé (Loi 5)
 - Dossier santé numérique
 - Validation des limites de la pratique du technologue en physiothérapie dans le programme des aides supplémentaires à une déficience physique
 - Rencontre avec le ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, et expression de la volonté de l'OPPQ de participer à la table nationale sur le Programme Agir tôt
- Rencontre avec diverses instances scolaires [Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSSQ), Commission scolaire Lester-B.-Pearson (Lbpsb), Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)]

- Rencontre avec des représentantes et représentants d'établissement de santé pour discussion sur divers sujets :
 - Conseil catholique d'expression anglaise (contribution des deux professions)
 - Hôpital Shriners (pratique avancée — accès direct et physiothérapeute à l'urgence)
 - Centre Urgence pédiatrique (UP) (collaboration avec les physiothérapeutes)
 - Développement du modèle pour introduire des professionnelles et professionnels de la physiothérapie en GMF
- Rencontres au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à titre de vice-présidente du comité exécutif, en plus de participer aux forums des présidents, aux assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle
- Participation à la Table sectorielle en santé et relations humaines (CIQ)
- Rencontre avec l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) à propos du chantier sur la pertinence clinique
- Participation au groupe de discussion de l'Institut canadien d'information sur la santé (CIHI) concernant la main-d'œuvre en santé
- Rencontres avec les personnes représentant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) concernant le dossier du *Règlement sur l'assistance médicale*
- Rencontres avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) concernant la rémunération des médecins spécialistes référés par une ou un physiothérapeute et les ententes avec les spécialistes
- Rencontres avec des établissements de santé, des ordres professionnels et la Fédération des kinésiologues du Québec au sujet du rôle joué par les kinésiologues dans les milieux de soins
- Rencontre avec des établissements de santé et des membres au sujet du dossier de la prescription d'orthèses par les professionnelles et professionnels de la physiothérapie
- Rencontre avec des établissements de santé et des membres au sujet du doppler

Participation à des événements ou formations

- Colloques du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) :
 - La protection du public, regards croisés
 - Les ordres professionnels à l'ère de la neurodiversité : comprendre, inclure, évoluer

- Formations du CIQ :
 - Contravention aux normes d'éthique et de déontologie par une ou un membre du CA d'un ordre : principes et règles applicables
 - Gouvernance des TI : rôle du CA
- Banquet de reconnaissance et remise du Prix du CIQ
- Congrès Première ligne en santé 2024 (PLS) et participation à titre de panéliste sur le thème « Gérer les niveaux de soins alternatifs (NSA), un pas à la fois »
- Colloque 100 % Fédé (Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec) sous la thématique « Prendre soin »
- Événement sur le vieillissement actif au Québec dans le cadre du programme « Vivre et vieillir en santé 2024 »
- Colloque pour le mieux-être des aînés
- Journée de recherche de l'Institut français de Masso-Kinésithérapie (IFMK) de l'Université Côte d'Azur, à Nice, et rencontre avec les instances du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) et de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK)
- Conférences du Regroupement physiothérapie Outaouais (RPO)
- Conférences de l'Association Physio-Montréal (APM)
- Colloque du programme de physiothérapie de l'Université Laval
- Colloque Informatique Santé
- Forum sur la gouvernance de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP)
- Jeux d'Ergothérapie-Physiothérapie ou OTPT (*occupational therapy—physical therapy*)
- Événement de développement professionnel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), Physiothérapie 360°
- Sommet de la physiothérapie de l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) intitulé *Pertinence en physiothérapie : comment faire des choix éclairés ?*
- Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP)
- Congrès de l'American Physical Therapy Association (APTA), Texas
- Webinaires de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) :
 - Changements climatiques, systèmes alimentaires territoriaux et santé : comprendre les liens pour mieux se préparer
 - L'intelligence artificielle comme outil de santé publique pour prévenir les impacts des chaleurs extrêmes
- Santé mentale des travailleuses et travailleurs mobilisés lors d'inondations : pistes d'action préventives prometteuses
- Séminaires du Pôle Santé de HEC Montréal :
 - La révolution logistique est en marche : tour d'horizon des innovations au CISSSCA (CISS de Chaudière-Appalaches) et au CHU de Québec.
 - L'approche de santé globale du CISSS de la Montérégie-Est : une démarche concrète de transformation d'une culture organisationnelle
 - Développement et mise en place d'un système de gestion avec des indicateurs de performance dans les blocs opératoires du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
 - Réflexion sur les GMF de demain : revoir le fonctionnement de la première ligne
 - Expérience-patient comme moteur de l'innovation managériale
 - Paramédecine de régulation : comment optimiser la trajectoire de soins préhospitaliers pour la clientèle non urgente
- Soirée remise des prix Hippocrate
- Soirée Stars du réseau de la santé (SRS) avec La Personnelle
- Journée pédagogique intercollégiale
- Webinaire d'Eklosion « Animer sur scène — Les essentiels »
- Rencontre avec les membres du Parlement en collaboration avec l'ACP concernant le mois national de la physiothérapie
- Activité du Forum des associations du Conseil du patronat (CPQ) :
 - Panel de discussion sur les perspectives économiques 2024
 - Panel de discussion sur les enjeux de main-d'œuvre et les récentes évolutions en santé sécurité et relations de travail
 - Webinaire « Cultiver des relations d'affaires entre gestionnaires allochtones et autochtones »

Manon Dufresne, pht

Manon Dufresne, pht, Adm. A., M. Sc. A., M. Sc.
Présidente

Mot de la directrice générale et secrétaire



Mme Marie-France Salvas¹

L'année 2024-2025 a marqué un jalon important pour l'Ordre. En effet, c'est en 1974 que la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec (CPPQ), qui deviendra l'Ordre professionnel de la physiothérapie en 2003, voyait le jour. L'exercice 2024-2025 fut donc l'occasion de souligner, au moyen de différentes initiatives et activités, les 50 ans de notre organisation et, surtout, tout le chemin parcouru depuis sa création.

Depuis un demi-siècle, l'Ordre protège le public en veillant notamment à ce que ses membres respectent des normes éthiques et professionnelles, et ce, tout en s'assurant de la qualité des services offerts par celles-ci et ceux-ci. Nous entendons poursuivre cette mission avec rigueur et dévouement.

Tout au long de l'année, l'Ordre a également gardé le cap sur son Plan stratégique 2023-2026, qui vise à favoriser une plus grande accessibilité aux soins et services offerts par les technologues en physiothérapie et les physiothérapeutes. La réorganisation du système de santé, la modernisation du système professionnel et l'élargissement des pratiques professionnelles ont donc continué de guider et d'orienter nos décisions.

En ce sens, je m'en voudrais de ne pas souligner l'engagement et le dévouement des membres de notre conseil d'administration, qui jouent un rôle essentiel dans la gouvernance et les orientations stratégiques de l'Ordre. Leurs expertises, leur vision et leur implication constante contribuent activement au développement de notre organisation et à la réalisation de notre mission.

Je souhaiterais également exprimer ma profonde gratitude envers l'ensemble du personnel de l'OPPQ, dont l'engagement, le professionnalisme et la passion font une différence inestimable dans notre quotidien. Leur travail, souvent réalisé dans l'ombre, est le moteur de nos actions et contribue directement à la réalisation de notre mission. Grâce à leur dévouement, nous pouvons avancer avec confiance et efficacité vers l'atteinte de nos objectifs.

¹ Mme Salvas est directrice générale et secrétaire de l'OPPQ depuis septembre 2018. Voir les états financiers en page 107 pour sa rémunération globale.



Dans un souci d'assurer une protection optimale du public, le conseil d'administration de l'Ordre a pris la décision de remplacer la PACC par un *Règlement sur la formation continue obligatoire*.



Règlementation

Quelques changements règlementaires se sont produits lors de l'exercice 2024-2025 :

Fin de la Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC)

Le 31 mars 2025, la période de référence 2022-2025 de la *Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC)* prenait fin. Celle-ci balisait les obligations des membres de l'Ordre en matière de maintien et de mise à jour de leurs compétences. Dans un souci d'assurer une protection optimale du public, le conseil d'administration de l'Ordre a pris la décision de remplacer la PACC par un *Règlement sur la formation continue obligatoire*. S'inscrivant en continuité avec la PACC, le nouveau Règlement balise les obligations des membres en matière d'acquisition, de maintien et de mise à jour de leurs compétences et prévoit notamment des sanctions en cas de non-conformité. Le Règlement est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Retrait de l'obligation de présenter un billet médical pour certaines absences scolaires

Le gouvernement du Québec a aboli l'obligation du billet médical pour certaines absences dans les écoles du Québec. Depuis le mois de septembre 2024, les étudiantes et les étudiants du réseau scolaire et du réseau de l'enseignement supérieur n'ont plus à présenter de billets justificatifs pour les absences de courte durée ainsi que pour certains examens. Cette mesure s'inscrit dans une volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de réduire la charge administrative des médecins.

Législation

Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux (Loi 31; projet de loi 67)

Sur le plan législatif, l'exercice 2024-2025 a notamment été marqué par le projet de loi 67 qui vise à moderniser le système professionnel. Dans le cadre des consultations et des auditions publiques qui se sont tenues à l'automne 2024, l'OPPQ a déposé un mémoire à la Commission des institutions afin d'y proposer certaines recommandations. L'OPPQ continuera de collaborer aux différents travaux ministériels menant à la réforme du système professionnel, ainsi que du système de santé et de services sociaux au cours des prochains mois.

Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins (Loi 29; projet de loi 68)

Le projet de loi 68 représente une avancée significative qui permettra de faciliter le parcours de soins à la population québécoise et de réduire le nombre de consultations médicales. Celui-ci reconnaît les évaluations réalisées par les autres professionnelles et professionnels de la santé, dont les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie, en facilitant l'obtention du remboursement, par un assureur, du coût des services reçus d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé ou des services sociaux. L'Ordre poursuit son travail de représentation afin que plus d'assureurs privés remboursent les soins prodigués par les technologues en physiothérapie. Actuellement, certains assureurs privés, bien qu'ils offrent une couverture incluant les soins de physiothérapie, ne remboursent toujours pas les soins prodigués par les technologues en physiothérapie.

Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)

Les modifications apportées par la Loi 25 entrent progressivement en vigueur depuis 2022 et s'échelonneront sur une période de trois ans. En plus de respecter ses obligations existantes en matière de protection des renseignements personnels, l'OPPQ a poursuivi le déploiement des nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur en septembre 2023 (cadre de gouvernance, destruction de renseignements personnels dans certaines circonstances, etc.).

Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (Loi 5)

À l'été 2024, certaines dispositions de la Loi 5 sont entrées en vigueur. Cette loi représente un tournant très important dans la gestion des renseignements de santé et de services sociaux. Plus concrètement, elle permet aux physiothérapeutes et aux technologues en physiothérapie d'avoir dorénavant accès au dossier complet de leurs patientes et patients, lorsqu'il est détenu par d'autres professionnelles et professionnels de la santé ainsi que d'autres organismes ou établissements.

Cette loi, qui entrera graduellement en vigueur, s'inscrit dans le vaste chantier de numérisation du réseau de la santé du gouvernement québécois, qui verra naître le Dossier santé numérique (DSN). Elle a pour objectif de mettre en place un cadre juridique unique pour les renseignements de santé et de services sociaux.

Planification stratégique

L'Ordre garde le cap sur sa planification stratégique. Construit sur la volonté de favoriser une plus grande accessibilité aux soins et aux services de physiothérapie, le plan stratégique 2023-2026 se décline en trois grands axes :

1. Les soins et les services de physiothérapie sont indispensables. Cette notion est déterminante pour l'évolution des professions, l'élargissement des pratiques, l'adaptation des services aux besoins du public, la priorisation de la qualité et la collaboration avec les autres disciplines des domaines de la santé et des services sociaux.
2. L'OPPQ incarne un leadership de nature collaborative. L'Ordre privilégie la concertation avec les partenaires clés et l'interdisciplinarité pour exercer son influence, tout particulièrement en ce qui concerne les enjeux prioritaires liés à la protection du public et à la santé physique.
3. La gestion de l'organisation se distingue par sa performance et son souci constant d'amélioration continue, notamment dans la répartition des ressources et la priorisation des enjeux.

50^e anniversaire de l'Ordre

L'exercice 2024-2025 a marqué les 50 ans de l'OPPQ. Plusieurs initiatives et événements ont d'ailleurs souligné cet anniversaire tout au long de la dernière année. Lancées en mai 2024, soit pendant le mois national de la physiothérapie, les activités entourant le 50^e anniversaire de l'Ordre furent l'occasion de retracer les grandes réalisations de l'organisation et les avancées significatives de la physiothérapie au Québec depuis un demi-siècle.

Une infolettre spéciale, soulignant à la fois le début du mois national de la physiothérapie et les 50 ans de l'Ordre, a été envoyée aux membres au début du mois de mai. De plus, les membres et le personnel de l'OPPQ ont été invités à arborer le logo spécial du 50^e anniversaire et à l'intégrer dans leurs communications professionnelles.

Enfin, l'édition 2024 de l'événement Physiothérapie 360°, qui s'est tenue au Westin Montréal les 9 et 10 novembre 2024, a été l'occasion de souligner ce moment marquant ainsi que les 10 ans de l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP). Plusieurs des anciennes présidentes et anciens présidents de l'Ordre ont d'ailleurs participé au souper et à la soirée anniversaire.

Situation financière

Le rapport financier, présenté à la fin de ce rapport annuel, montre un surplus de 274 680 \$ pour l'année 2024-2025 alors que nos prévisions budgétaires laissaient entrevoir un déficit de 79 654 \$. En plus d'une gestion rigoureuse des dépenses, certains postes budgétaires ont généré plus de revenus que prévu, par exemple, celui de la formation continue. De plus, certaines dépenses ont également été moins importantes qu'attendu, entre autres les frais bancaires, qui ont baissé de manière importante à la suite d'un changement de fournisseur.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu et traité quatre demandes d'accès à l'information.

Autres activités de la permanence et du secrétariat

Ressources humaines

Au cours de l'exercice 2024-2025, le *Guide des valeurs du personnel* a été déployé. Celui-ci valorise des comportements et des valeurs à adopter au quotidien dans le cadre du travail (le respect, la transparence, l'engagement, l'excellence et l'équité). Le comité des ressources humaines fait état plus en détail de ces travaux dans le présent rapport.

Politiques de l'OPPQ

Plusieurs politiques ont été mises à jour. Parmi celles-ci, notons :

- *Politique encadrant le remboursement des dépenses et les jetons de présence*
- *Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs de l'OPPQ*
- *Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche de l'OPPQ*
- *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation de l'OPPQ*
- *Politique de l'OPPQ sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction*
- *Politique de reconnaissance visant à souligner certains événements de vie du personnel*
- *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de prévention de la violence conjugale*
- *Politique d'octroi des dons et commandites de l'OPPQ*
- *Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ*

Par ailleurs, des mises à jour ont été effectuées dans d'autres documents encadrant certaines activités de l'OPPQ :

- Procédure d'élections au conseil d'administration et règles de communications électorales de l'OPPQ
- Gestion intégrée des risques de l'organisation 2024-2025
- Plan de contingence de la *Politique de gestion de crise et de continuité des affaires*
- Recueil des conditions de travail
- Procédure d'évaluation du rendement du personnel
- Questionnaire de l'évaluation du conseil d'administration

Base de données des membres

Au cours de 2024-2025, certains travaux relatifs à la base de données des membres ont été réalisés :

- Ajout d'une clé de sécurité dans le profil des membres, visant notamment à assurer la sécurité et l'intégrité du vote lors des élections.
- Modification de quelques éléments de l'interface du portfolio des membres, visant une meilleure compréhension des objectifs de formation continue à atteindre.
- Réalisation d'un audit de la base de données de l'Ordre pour évaluer les pratiques en matière de cybersécurité.
- Mise en place d'un nouveau processus pour les membres qui demandent une réduction de la cotisation lors du renouvellement de l'inscription.

Site Web

En 2024-2025, l'OPPQ a fait plusieurs modifications sur son site Web afin d'offrir aux membres, au grand public et aux candidates et candidats à l'admission une information de qualité.

- Un centre de documentation présentant diverses ressources a été mis en ligne afin de faciliter l'appropriation des meilleures données scientifiques par les membres.
- Une page sur le *Règlement de la formation continue* a été créée afin de remplacer la *Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC)*, dont la dernière période de référence se terminait le 31 mars 2025.
- Une nouvelle rubrique soulignait les 50 ans de l'OPPQ.
- Les sections suivantes de la foire aux questions ont été mises à jour :
 - Exigences en matière de formation continue ;
 - Inspection professionnelle ;
 - Renouvellement de l'inscription ;
 - Questions générales.

La section «Activités relatives au rôle sociétal et aux communications» dans le présent rapport fait état plus en détail de ces ajouts et modifications.



M^e Marie-France Salvas, avocate
Directrice générale et secrétaire

Conseil d'administration

Mandat

Chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite de ses affaires, le conseil d'administration (CA) a tenu cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire dématérialisée¹ durant l'exercice 2024-2025. Celles-ci se sont déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'OPPQ, de prendre des décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de décider de certains dossiers de nature administrative.

Membres du conseil d'administration

Poste et nom	Région	Date du dernier mandat	Nombre de mandats consécutifs ou non terminés au 31 mars de l'exercice	Nombre de présences aux réunions du CA	Autres responsabilités	Rémunération globale
Présidente						
Manon Dufresne, pht		2022	1	5/5	Comité exécutif, comité sur la gouvernance, comité des ressources humaines, comité des finances et d'audit, comité de la formation, autres groupes de travail ponctuels	Voir les états financiers en page 96
Administratrice élue et vice-présidente						
Chantal Besner, Fellow pht	Montréal	2022	9	5/5	Comité exécutif, comité sur la gouvernance, autres groupes de travail ponctuels	5 490 \$
Administrateur élue et vice-président						
Richard Brault, T. phys. retraité	Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches	2024	8	5/5	Comité exécutif, comité sur la gouvernance, autre groupe de travail ponctuel	5 725 \$

¹ Une séance dématérialisée consiste en la diffusion, par un moyen technologique, d'une ou plusieurs propositions sur lesquelles le CA est appelé à voter. Lors d'une séance dématérialisée, le vote a lieu par un moyen technologique, dans un délai prescrit, sans que le CA se réunisse en personne ou virtuellement.

Poste et nom	Région	Date du dernier mandat	Nombre de mandats consécutifs ou non terminés au 31 mars de l'exercice	Nombre de présences aux réunions du CA	Autres responsabilités	Rémunération globale
Administratrices et administrateurs élus						
Simon Desrosiers , pht	Laval, Lanaudière et Laurentides	2022	1	4/5	Comité sur la gouvernance	1 750 \$
Sylvie Marchand , Fellow pht	Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec	2024	5	5/5	Comité exécutif, comité des ressources humaines, autres groupes de travail ponctuels	4 473 \$
Nicolas Poliquin , pht (à compter du 14 juin 2024)	Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec	2024	1	4/5		1 990 \$
Axel Sessler-Martel , pht	Capitale-Nationale et Mauricie	2023	1	5/5		1 925 \$
Yannick Tousignant-Laflamme , Fellow pht (jusqu'au 13 juin 2024)	Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	2021	4	Aucune séance nécessitant une présence en personne ou en ligne n'a eu lieu entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 14 juin 2024		2 100 \$
Pier-Thomas Tremblay , pht	Montérégie	2023	1	5/5	Comité des finances et d'audit	1 635 \$
Tatiana Vukobrat , pht	Montréal	2022	1	5/5	Comité des finances et d'audit, autre groupe de travail ponctuel	2 045 \$
Mélanie Benoit , T. phys.	Montréal et Laval	2024	2	5/5	Comité des ressources humaines, autres groupes de travail ponctuels	2 045 \$
Geneviève Beaudoin , Fellow T. phys.	Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec	2023	3	5/5	Comité exécutif, autres groupes de travail ponctuels	3 565 \$
Camille Gaudreau-Pollender , T. phys.	Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides	2022	2	4/5	Comité des finances et d'audit, comité des ressources humaines, autres groupes de travail ponctuels	1 804 \$
Administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec						
M^e Édith Bélanger		2023	2	5/5	Comité exécutif, comité des ressources humaines, autres groupes de travail ponctuels	1 260 \$
Bernard Chartier		2022	1	5/5	Comité des finances et d'audit, autre groupe de travail ponctuel	975 \$
Carole Cloutier (à compter du 14 juin 2024)		2024	1	4/5	Comité sur la gouvernance	1 760 \$
François Cyr (à compter du 14 juin 2024)		2024	1	4/5		1 145 \$
Louise Dépatie (jusqu'au 14 juin 2024)		2021	3	Aucune séance nécessitant une présence en personne ou en ligne n'a eu lieu entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 14 juin 2024	Comité des finances et d'audit, comité sur la gouvernance, autre groupe de travail ponctuel	338 \$
Dominique Martinet (jusqu'au 14 juin 2024)		2021	3	Aucune séance nécessitant une présence en personne ou en ligne n'a eu lieu entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 14 juin 2024	Comité exécutif, comité des ressources humaines	270 \$
Secrétaire de l'Ordre et du conseil d'administration						
M^e Marie-France Salvas , avocate				5/5	Secrétaire du comité exécutif, du comité sur la gouvernance, du comité des ressources humaines et du comité des finances et d'audit	Voir les états financiers en page 96

Principales résolutions 2024-2025

Politiques et pratiques de gouvernance

- Résolution nommant les membres du comité exécutif pour l'année 2024-2025
- Résolution nommant des membres au comité sur la gouvernance pour un mandat de deux ans
- Résolution nommant des membres au comité des finances et d'audit pour un mandat de deux ans
- Résolution nommant des membres au comité des ressources humaines pour un mandat de deux ans
- Résolution adoptant le calendrier 2024-2025 des séances du conseil d'administration, du comité exécutif, de l'assemblée générale annuelle et de l'événement Physiothérapie 360°
- Résolution adoptant les états financiers se terminant au 31 mars 2024
- Résolution adoptant les prévisions budgétaires 2024-2025 et 2025-2026
- Résolution recommandant aux membres en AGA de nommer le cabinet comptable Forvis Mazars S.E.N.C.R.L. vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2024-2025
- Résolution recommandant aux membres en AGA d'approuver le jeton de présence aux administratrices et administrateurs élus autres que la présidence pour 2025-2026
- Résolution recommandant aux membres en AGA d'approuver la rémunération de la présidence selon le nombre d'années de mandat réalisées au sein de l'OPPQ pour l'année financière 2025-2026
- Résolution permettant de consulter les membres sur les montants de cotisation pour l'exercice 2025-2026, pour une augmentation de 3 % aux montants en vigueur selon les différentes catégories de membre
- Résolution adoptant une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2025-2026 de 3 % aux montants en vigueur selon les différentes catégories de membre
- Résolution recommandant aux membres en AGA d'approuver une cotisation spéciale de 15 \$ par membre pour le Fonds de recherche clinique en physiothérapie, applicable lors du renouvellement de l'inscription 2025-2026
- Résolution proposant de décerner le prix Mérite du CIQ à Maude Laliberté, Fellow pht, M. Sc., Ph. D.
- Résolution décernant le prix Carol-L.-Richard à Bonnie Swaine, Fellow pht, Ph. D.
- Résolution décernant les prix Excellence à Simon Dalle-Vedove, pht, et William Montminy, T. phys.
- Résolution décernant le titre Fellow à des membres de l'Ordre
- Résolution adoptant le *Programme annuel d'inspection professionnelle* de 2025-2026
- Résolution adoptant la révision de la *Procédure d'élection au conseil d'administration et règles de communications électorales de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant la mise à jour de la *Politique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique encadrant le remboursement des dépenses et les jetons de présence*
- Résolution adoptant la modification au *Recueil des conditions de travail*
- Résolution adoptant la mise à jour de la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de prévention de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant la révision de l'*Énoncé de principe sur le droit à la déconnexion*
- Résolutions adoptant la *Gestion intégrée des risques de l'organisation 2024-2025* ainsi qu'une révision de celle-ci
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique d'octroi des dons et commandites*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de reconnaissance visant à souligner certains événements de vie du personnel*

- Résolution adoptant la révision de la *Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant la mise à jour du plan de contingence de la *Politique de gestion de crise et de continuité des affaires*
- Résolution adoptant la révision de l'évaluation annuelle des administratrices et des administrateurs
- Résolution adoptant un plan d'action découlant de l'évaluation annuelle du conseil d'administration
- Résolution nommant des personnes pour composer le comité *ad hoc* du conseil d'administration visant à établir les balises pour les frais de formation et de représentation de la présidence
- Résolution adoptant le non-renouvellement du contrat du courtier immobilier pour la sous-location des locaux de l'Ordre pour la prochaine année
- Résolutions renouvelant le mandat de membres au conseil de discipline
- Résolution nommant la présidente de l'Ordre et deux membres délégués pour agir en tant que représentants au Conseil interprofessionnel du Québec
- Résolution adoptant la planification des ressources humaines à la direction du développement et du soutien professionnels
- Résolution adoptant la date de l'AGA 2025 ainsi que la formule virtuelle
- Résolution adoptant la tenue du vote aux élections de l'Ordre par correspondance au lieu de l'utilisation d'une plateforme électronique, en raison de la faillite du fournisseur et du très court délai pour remédier à la situation
- Résolution accordant aux maîtres de stages et aux mentors en physiothérapie un rabais pour leur inscription à l'événement Physiothérapie 360° 2025 en ligne uniquement, selon certaines conditions applicables
- Résolution adoptant les outils et les échelles d'évaluation de la matrice de priorisation pour une gestion efficiente des objectifs à réaliser figurant à la planification stratégique

Affaires réglementaires et légales

- Résolution adoptant le *Cahier explicatif du Règlement sur la formation continue obligatoire*
- Résolution informant l'Université du Québec à Chicoutimi que l'Ordre ne pas voit d'enjeu relativement au changement envisagé du nom de son programme de baccalauréat
- Résolution demandant à l'Office des professions de modifier le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin d'ajouter le diplôme de techniques de physiothérapie délivré par les cinq établissements suivants : Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Cégep de Sept-Îles, Cégep de Valleyfield, Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu et Cégep de Saint-Jérôme

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Résolution adoptant le plan d'action du chantier sur le diagnostic en santé physique posé par les physiothérapeutes
- Résolution adoptant le *Référentiel des compétences des physiothérapeutes en rééducation pelvi-périnéale au Québec*
- Résolution adressant une demande aux représentants universitaires visant à soumettre certaines données relatives aux épreuves synthèses en physiothérapie
- Résolution donnant des orientations afin d'accorder certains montants à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie pour 2024 et 2025

Orientations stratégiques

Plan stratégique 2023-2026

L'Ordre continue de déployer les activités prévues dans le plan stratégique 2023-2026. Intitulé *Favoriser une plus grande accessibilité aux soins et services offerts par les technologues en physiothérapie et les physiothérapeutes*, le plan se définit en trois grands axes :

1 La physiothérapie, des soins et services indispensables

- Contribuer à l'évolution des professions de la physiothérapie et à leur rayonnement.

2 Un leadership collaboratif affirmé

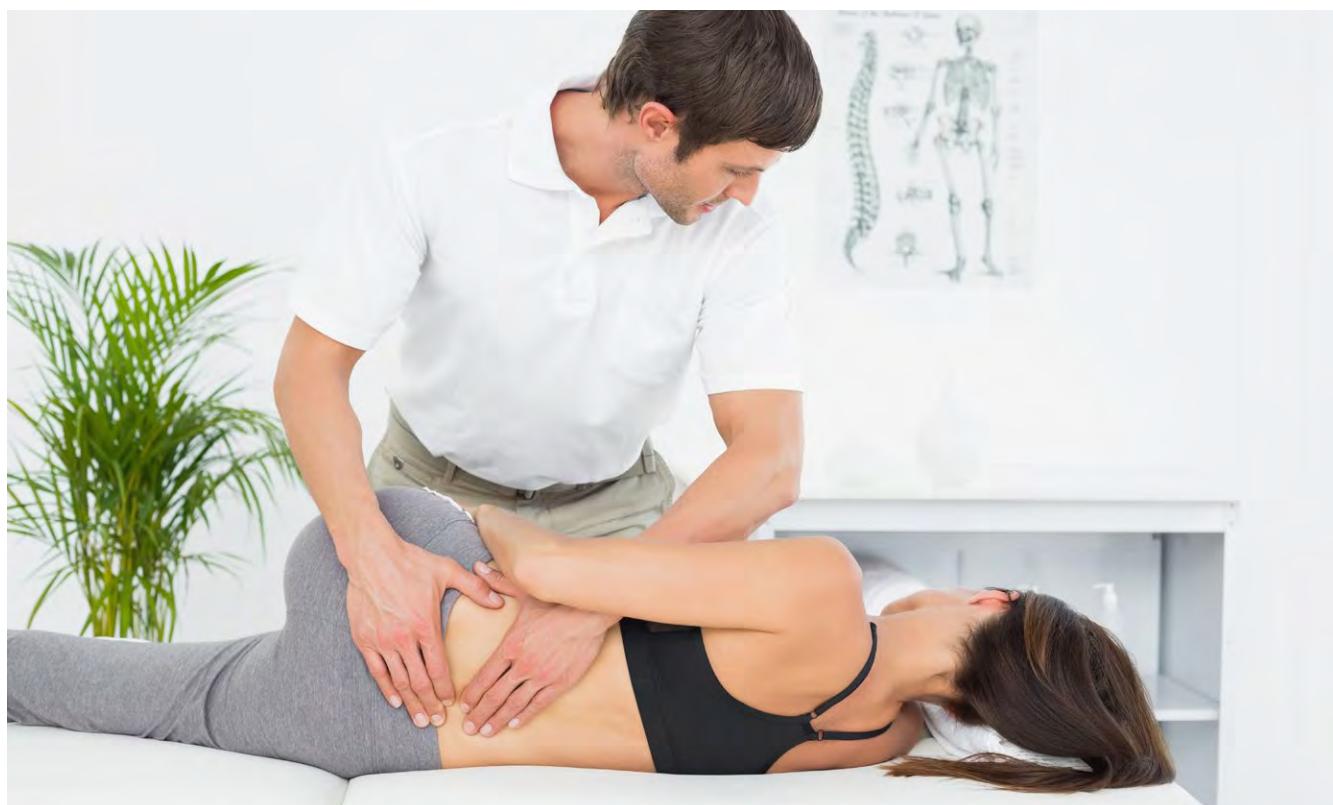
- Exercer son influence et mobiliser les partenaires pour favoriser la concertation et l'interdisciplinarité.

3 Une saine gestion organisationnelle

- Veiller à la performance opérationnelle dans un souci d'amélioration continue.

Il priorise notamment :

- les enjeux de pénurie généralisée de main-d'œuvre ;
- la progression de l'interdisciplinarité au sein du réseau de la santé et des services publics ;
- les enjeux d'intelligence artificielle et de cybersécurité.



Politiques et pratiques de gouvernance

Liste des politiques et documents de gouvernance en vigueur au cours de l'exercice

	Date initiale d'adoption	Date de la dernière révision	Prochaine date de révision
<i>Politique sur les règles de pratique relatives aux affaires du conseil d'administration, du comité exécutif et des élections de l'Ordre</i>	27 septembre 2013	27 octobre 2023	Prévue en 2026
<i>Procédure d'élection au conseil d'administration et règles de communications électorales de l'OPPQ</i>	3 décembre 2021	14 juin 2024	Prévue en 2027
<i>Modalités de transition à la présidence de l'OPPQ</i>	1 ^{er} avril 2011	9 juin 2023	Prévue en 2025
<i>Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités</i>	3 juin 2011	28 janvier 2022	Prévue en 2027
<i>Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie</i>	20 septembre 2019	9 juin 2023	Prévue en 2028
<i>Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres</i>	20 septembre 2019	17 janvier 2020	Prévue en 2025
<i>Politique encadrant le remboursement des dépenses et les jetons de présence</i>	28 septembre 2012	7 février 2025	Prévue en 2028
<i>Politique de gestion intégrée des risques</i>	15 septembre 2017	15 septembre 2023	Prévue en 2026
<i>Déclaration de services aux citoyennes et citoyens</i>	25 janvier 2019	27 octobre 2023	Prévue en 2026
<i>Politique de l'OPPQ sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction</i>	25 octobre 2019	14 juin 2024	Prévue en 2025
<i>Politique de l'OPPQ sur la protection des renseignements personnels</i>	28 octobre 2022		Prévue en 2025
<i>Charte du comité sur la gouvernance</i>	8 juin 2012	3 février 2023	Prévue en 2025
<i>Charte du comité des ressources humaines</i>	15 septembre 2017	17 mars 2023	Prévue en 2025
<i>Charte du comité des finances</i>	27 septembre 2013	9 décembre 2022	Prévue en 2025
<i>Charte du comité d'admission</i>	11 juin 2021		Prévue en 2025
<i>Charte du comité d'inspection professionnelle</i>	25 novembre 2020	9 juin 2023	Prévue en 2026
<i>Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit</i>	6 décembre 2019	9 décembre 2022	Prévue en 2025
<i>Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche de l'OPPQ</i>	6 décembre 2019	13 décembre 2024	Prévue en 2027
<i>Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation de l'OPPQ</i>	3 décembre 2021	13 décembre 2024	Prévue en 2027

	Date initiale d'adoption	Date de la dernière révision	Prochaine date de révision
<i>Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs de l'OPPQ</i>	18 septembre 2020	7 février 2025	Prévue en 2028
<i>Politique de rémunération et allocation des dépenses liées au poste de la présidence</i>	18 septembre 2020	15 septembre 2023	Prévue en 2026
<i>Recueil des conditions de travail</i>	11 avril 2014	25 octobre 2024	Prévue en 2027
<i>Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de prévention de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel de l'OPPQ</i>	25 janvier 2019	7 février 2025	Prévue en 2028
<i>Politique de reconnaissance visant à souligner certains événements de vie du personnel</i>	12 juin 2020	25 octobre 2025	Prévue en 2027
<i>Politique d'embauche et d'intégration des employés</i>	19 septembre 2014	3 décembre 2021	Prévue en 2025
<i>Politique de perfectionnement et de formation des employés</i>	19 septembre 2014	12 juin 2020	Prévue en 2025
<i>Procédure d'évaluation du rendement du personnel</i>	16 juin 2020	7 février 2025	Prévue en 2028
<i>Politique encadrant le télétravail et protocole d'entente</i>	25 janvier 2019	16 septembre 2022	Prévue en 2025
<i>Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO)</i>	20 septembre 2020	15 mars 2024	Prévue en 2025
<i>Énoncé de principe sur le droit à la déconnexion</i>	9 décembre 2022		Prévue en 2030
<i>Guide des valeurs du personnel de l'OPPQ</i>	15 février 2013	23 mars 2023	Prévue en 2028
<i>Politique de gestion de crise et de continuité des affaires</i>	24 septembre 2009	2 février 2024	Prévue en 2027
<i>Politique d'octroi des dons et commandites de l'OPPQ</i>	12 avril 2013	7 février 2025	Prévue en 2030
<i>Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ</i>	20 mai 2016	7 février 2025	Prévue en 2030
<i>Politique d'encadrement de l'utilisation du logotype par les membres de l'OPPQ</i>	15 octobre 2007	2 février 2024	Prévue en 2029
<i>Politique sur le programme rabais et priviléges de l'OPPQ</i>	20 mai 2016	19 novembre 2021	Prévue en 2026
<i>Politique du programme de formation continue de l'OPPQ</i>	22 janvier 2016	29 janvier 2021	Prévue en 2025
<i>Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2022-2025</i>	15 mars 2019	18 mars 2022	Remplacée le 1 ^{er} avril 2025 par le <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ</i>
<i>Procédure de prévention et de gestion des situations de violence par un individu agité ou agressif ou un intrus au siège social de l'Ordre</i>	18 novembre 2020		Prévue en 2025
<i>Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication</i>	17 septembre 2021		Prévue en 2026
<i>Énoncé sur les bonnes pratiques de gestion des mots de passe</i>	8 novembre 2023		Prévue en 2026
<i>Politique d'orientation du Fonds de recherche clinique</i>	10 octobre 2014	9 juin 2023	Prévue en 2026
<i>Politique d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique</i>	10 octobre 2014	9 juin 2023	Prévue en 2026

Rapport des élections 2024

Mandat de la secrétaire de l'OPPQ

La secrétaire de l'Ordre se charge de l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration*.

Le comité exécutif a désigné trois scrutatrices et scrutateurs ainsi qu'une scrutatrice suppléante parmi les membres de l'Ordre, soit :

- **Joseph Omer Dyer**, pht
- **Catherine Le Page**, pht
- **Claudine St-Amour**, T. phys.
- **Josée Montreuil**, pht, suppléante

Quatre postes de membre du conseil d'administration (CA) étaient à pourvoir au cours de l'exercice financier. Une administratrice et un administrateur ont été réélus par acclamation, une administratrice a été réélue à la majorité des voix et un nouvel administrateur a été élu par acclamation. De plus, une nouvelle administratrice et un nouvel administrateur nommés par l'Office des professions siègent au CA.

Administratrice et administrateur physiothérapeutes élus par acclamation

Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec :
Sylvie Marchand

Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec :
Nicolas Poliquin

Administrateur technologue en physiothérapie élu par acclamation

Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches :
Richard Brault

Administratrice technologue en physiothérapie élue à la majorité des voix

Montréal et Laval :
Mélanie Benoit

Administratrice et administrateur nommés par l'Office des professions

Carole Cloutier
François Cyr

Les administratrices et administrateurs élus en 2024 occuperont leur poste jusqu'en juin 2027.

Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions

Activités de formation offertes au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de membres du CA	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en conseil d'administration (0,75 heure)	16	0
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels (0,75 heure)	16	0
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir (0,75 heure)	16	0
Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels (0,75 heure)	16	0
Éthique et gouvernance (3 heures, offerte en 2021)	6	10
Gouvernance des ordres professionnels pour administrateurs de moins de 35 ans (15 heures)	1	15
Jouer pleinement son rôle d'administrateur : des outils à votre disposition (3 heures)	4	12
Rôles et responsabilités des administrateurs au regard de l'éthique et des conflits d'intérêts	15	1
Évaluation des qualifications professionnelles (7 heures)	7	9
Lecture et compréhension des états financiers	3	13
Formation de base pour nouveaux administrateurs d'ordres professionnels (7 heures)	9	7
Leadership à la présidence des comités statutaires	3	13
Contravention aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du CA d'un ordre professionnel : principes et règles applicables	5	11
Colloque virtuel — La protection du public : regards croisés	3	13
Colloque virtuel — Les ordres professionnels à l'ère de la neurodiversité : comprendre, inclure, évoluer	3	13

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par une personne siégeant au conseil d'administration (CA) ou à un comité de l'OPPQ. Le conseil d'administration nomme ses membres pour une durée de trois ans.

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du CA et des autres comités de l'OPPQ* et le *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'OPPQ* peuvent être consultés en page 113.

Membres du comité

- **Bernard Deshaies**, représentant du public
- **Maude Laliberté**, Fellow pht
- **Murielle Pépin**, représentante du public
- **Jean-François St-Amand**, pht

Nombre de cas traités, décisions rendues et sanctions imposées

Aucune activité ni aucune enquête relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* n'était pendante au 31 mars 2024, et aucune activité ni enquête n'est à signaler au cours de l'exercice 2024-2025.

Comité exécutif

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Chargé des pouvoirs que le conseil d'administration (CA) lui délègue, le comité exécutif (CE) a tenu huit séances ordinaires, deux séances extraordinaires et une séance extraordinaire dématérialisée¹ durant l'exercice 2024-2025. Celles-ci se sont déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de prendre des décisions sur des dossiers de nature administrative.

Membres du comité exécutif pour le 48^e et le 49^e CA

- **Manon Dufresne**, pht, présidente
- **Chantal Besner**, Fellow pht, vice-présidente — physiothérapeute
- **Richard Brault**, T. phys. retraité, vice-président — technologue en physiothérapie
- **Geneviève Beaudoin**, Fellow T. phys., administratrice — technologue en physiothérapie
- **Sylvie Marchand**, Fellow pht, administratrice — physiothérapeute
- **M^e Édith Bélanger**, administratrice nommée

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Principales résolutions de 2024-2025

Les pratiques de gouvernance

- Résolutions nommant ou renouvelant le mandat des membres aux comités suivants :
 - comité d'admission
 - comité de révision des décisions relatives aux demandes d'équivalence et des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)
 - comité de révision des décisions du Bureau du syndic
 - comité de révision des décisions des demandes de dispense en manipulations
 - comité d'inspection professionnelle
 - comité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie
 - comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
 - comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions
 - comité d'évaluation du Fonds de recherche clinique
 - comité d'orientation du Fonds de recherche clinique
 - comité électoral

1 Une séance dématérialisée consiste en la diffusion, par un moyen technologique, d'une ou plusieurs propositions sur lesquelles le CE est appelé à voter. Lors d'une séance dématérialisée, le vote a lieu par un moyen technologique, dans un délai prescrit, sans que le CE se réunisse en personne ou virtuellement.

- Résolution renouvelant le mandat de représentantes du public au comité de révision des décisions du Bureau du syndic
- Résolution renouvelant le mandat d'un représentant du public au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- Résolutions nommant des syndiques *ad hoc*
- Résolution nommant une syndique adjointe
- Résolution nommant une secrétaire suppléante au conseil de discipline de l'Ordre
- Résolution renouvelant le mandat de Manon Dufresne, présidente, à titre de représentante de l'Ordre, pour siéger au conseil d'administration de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP)
- Résolution nommant des personnes scrutatrices pour les élections de l'Ordre
- Résolution déléguant le pouvoir à la présidence de l'Ordre d'accorder ou de renouveler les autorisations spéciales
- Résolution modifiant les critères pour siéger au comité d'orientation des bourses et subventions

Les affaires administratives relatives au Tableau des membres

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis et des permis restrictifs temporaires, de réinscrire des membres au Tableau, ainsi que d'en retirer pour non-paiement de la cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de technologues en physiothérapie à physiothérapeutes, de même que les demandes de retrait volontaire du Tableau des membres de l'Ordre
- Résolution permettant de radier une ou un membre n'ayant pas réussi l'examen de l'Office québécois de la langue française dans les délais prescrits
- Résolutions permettant de radier administrativement des membres
- Résolutions permettant, sur recommandation du comité d'admission, de prescrire des formations à des candidates et des candidats formés à l'étranger, dans le cadre de leur demande d'équivalence de formation
- Résolutions permettant d'accepter, sur recommandation du service de l'admission, des demandes de réinscription au Tableau des membres après plus de trois ans de non-exercice de la physiothérapie, des demandes de délivrance de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme et une demande de changement de statut pour membre régulier après plus de trois ans de l'obtention du statut de membre hors Québec

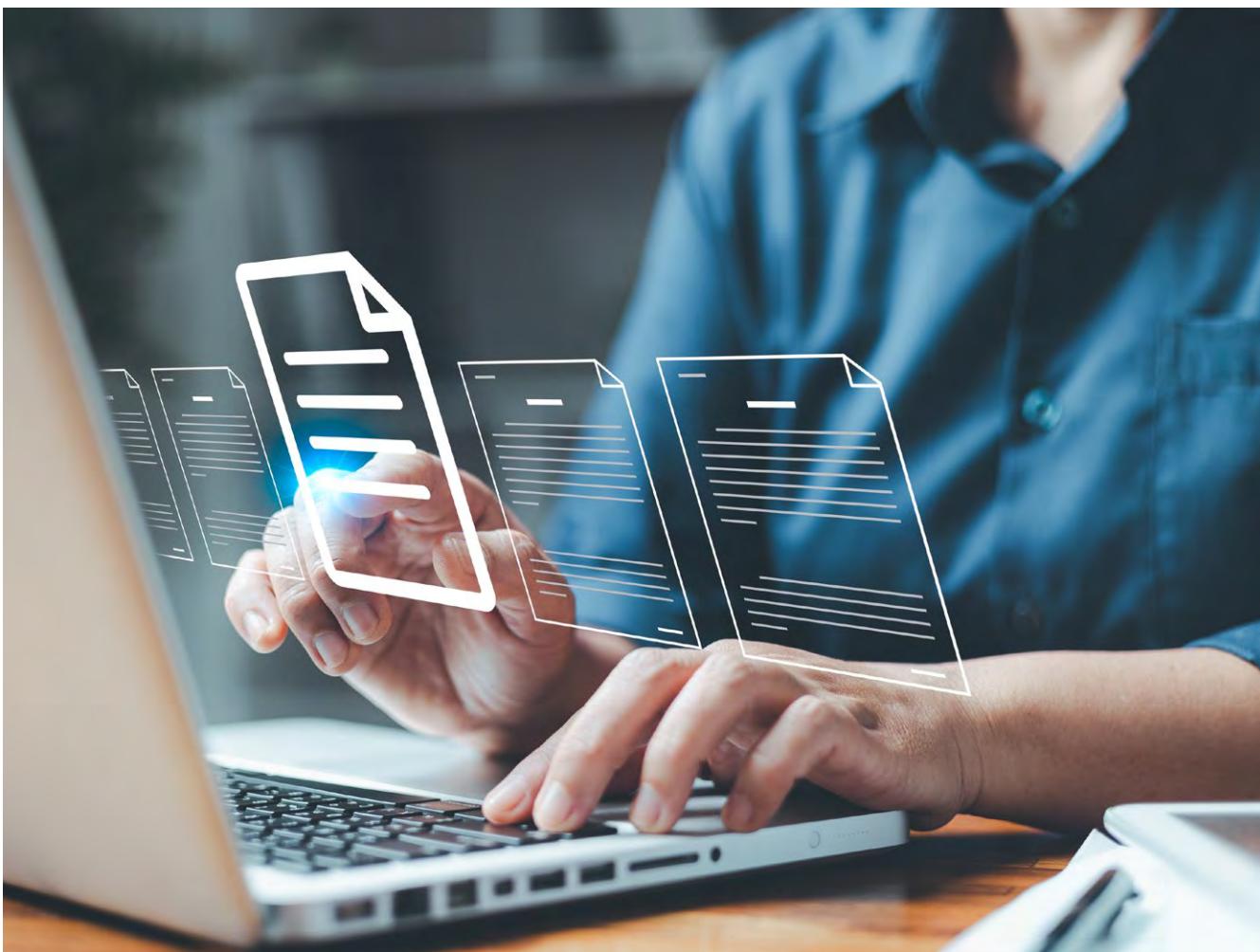
- Résolutions refusant, sur recommandation du comité d'admission, de reconnaître une équivalence partielle de formation, dans le cadre de demandes d'équivalence de diplôme de candidates et de candidats formés à l'étranger
- Résolutions acceptant au Tableau des membres des personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire, considérant que les infractions ne sont pas en lien avec l'exercice de la profession
- Résolutions allouant ou refusant un délai supplémentaire à des personnes candidates pour la réalisation de leur prescription dans le cadre de leur demande d'équivalence et, dans certains cas, ajustant la prescription déjà émise ou demandant au comité d'admission de réévaluer le dossier d'équivalence
- Résolution permettant la délivrance d'un permis à une personne candidate qui a dépassé un délai de prescription qui lui avait été accordé dans le cadre de sa demande d'équivalence
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation et accordant à des physiothérapeutes une dispense complète de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens
- Résolutions accordant une dispense partielle de formation à des physiothérapeutes en particulier pour la délivrance d'attestations pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires et pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation à des physiothérapeutes pour la prescription de radiographies
- Résolution permettant la délivrance d'une attestation de formation d'écouvillonnage pour une culture de plaie
- Résolutions permettant de suspendre des attestations de formation pour procéder à des manipulations articulaires ou pour prescrire des radiographies ou pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens
- Résolutions accordant la reprise de l'attestation pour procéder à des manipulations articulaires ou pour prescrire des radiographies ou pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens
- Résolution transmettant un signalement au bureau du syndic afin de faire enquête sur une ou un membre

- Résolutions autorisant un cabinet juridique à poursuivre, au nom de l'OPPQ, des personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre, et à réclamer les pénalités prévues par la Loi
- Résolution apportant des précisions sur un stage que doit effectuer une personne candidate à l'équivalence

Autres affaires administratives

- Résolutions accordant les subventions OPPQ-REPAR
- Résolution accordant des bourses et subventions
- Résolutions acceptant des demandes pour un don et des commandites selon la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*

- Résolution refusant une demande de commandite
- Résolution adoptant la révision du formulaire de demande d'autorisation spéciale
- Résolution adoptant les orientations et le budget du Fonds de recherche clinique en vue du concours de bourses et subventions de janvier 2025
- Résolution modifiant le critère d'admissibilité aux bourses de maîtrise et de doctorat de type recherche, à compter de janvier 2025
- Résolution adoptant la liste révisée des frais administratifs de l'Ordre, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2025
- Résolution entérinant la non-reconduction des tarifs réduits pour les demandes d'autorisation spéciale de téléréadaptation



Comité sur la gouvernance

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Formé de membres du conseil d'administration (CA) de l'Ordre, incluant la présidence, le comité sur la gouvernance a pour mandat d'assurer la mise en place d'une stratégie de gouvernance dynamique et efficace, axée sur l'excellence des résultats. Le comité a notamment pour fonction de formuler et de proposer au CA des politiques et recommandations en matière de gestion d'une saine gouvernance.

Membres du comité

- **Chantal Besner**, Fellow pht, administratrice (jusqu'au 13 juin 2024) et présidente du comité (à partir du 14 juin 2024)
- **Louise Dépatie**, administratrice nommée et présidente du comité (jusqu'au 13 juin 2024)
- **Richard Brault**, T. phys. retraité, administrateur
- **Simon Desrosiers**, pht, administrateur
- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'Ordre
- **Carole Cloutier**, administratrice nommée (à partir du 13 juin 2024)

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2024-2025, les membres du comité sur la gouvernance ont tenu quatre rencontres.

Révision de politiques et autres documents

Au cours de l'année, le comité sur la gouvernance a révisé et apporté des modifications aux politiques et documents suivants et a recommandé leur adoption par le CA :

- *Procédure d'élection au conseil d'administration et règles de communications électorales de l'OPPQ*
- *Politique de l'OPPQ sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction*
- Gestion intégrée des risques de l'organisation 2024-2025
- Plan de contingence de la *Politique de gestion de crise et de continuité des affaires*
- *Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ*
- *Politique d'octroi des dons et commandites de l'OPPQ*
- Questionnaire de l'évaluation du conseil d'administration

Autres rapports déposés au comité

Le comité a pris connaissance des rapports ci-dessous :

- Rapport annuel du comité sur la gouvernance 2023-2024
- Rapport annuel des incidents de confidentialité — Loi 25
- Rapport d'audit sur la base de données des membres (Connexence)

Indexation de la cotisation professionnelle 2025-2026

Après consultation de plusieurs documents portant sur l'indexation de la cotisation, le comité sur la gouvernance, conjointement avec le comité des finances et d'audit, a recommandé au CA une indexation des montants à cotiser par les membres pour l'exercice financier 2025-2026. Son objectif étant d'assurer un budget équilibré à l'Ordre.

Jeton de présence des administratrices et des administrateurs en 2025-2027

Après avoir pris connaissance des résultats d'un balisage effectué par l'OPPQ auprès des autres ordres professionnels de la santé et des services sociaux sur les montants alloués en jeton de présence, le comité sur la gouvernance, conjointement avec le comité des finances et d'audit, a recommandé au CA de ne pas augmenter le jeton de présence des membres du conseil d'administration pour la période 2025-2027.

Indexation annuelle de la rémunération de la présidence

Après revue de la structure salariale de la présidence (2024-2025 et 2025-2026) et de la *Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées à la présidence*, le comité sur la gouvernance, conjointement avec le comité des finances et d'audit, a recommandé au CA d'appliquer le taux d'indexation annuelle de la rémunération de la présidence, comme prévu à l'article 3 de cette politique.

Consultation sur les travaux du Conseil interprofessionnel du Québec

Le comité a été consulté dans le cadre d'un sondage portant sur la composition des CA, la reddition de compte et la définition de la mission de protection du public. Ce sondage avait été commandé par M^e Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Réflexion sur le mode d'élection à la présidence

Depuis sa réforme en 2017, le *Code des professions* prévoit qu'il revient au CA de déterminer le mode d'élection à la présidence de son ordre professionnel. Le Code inclut deux modes électoraux possibles : le suffrage universel des membres et le suffrage des membres du conseil d'administration. Le comité a amorcé une réflexion afin de dégager les avantages et les inconvénients de ces deux modes d'élection à la présidence.

Propositions au CA pour améliorer la gouvernance

Dans un souci de saine gestion et d'amélioration continue, le comité sur la gouvernance soumet des propositions au CA. Cette année, il a recommandé d'ajouter un huis clos à l'ordre du jour de tous les comités statutaires de l'Ordre. Il a aussi suggéré d'établir des balises pour les frais de formation et de représentation de la présidence, étant donné la tenue prochaine d'une élection à la présidence.

Évaluation du conseil d'administration

Le comité sur la gouvernance revoit annuellement le processus d'évaluation effectué auprès des membres du CA, alternant entre une évaluation collective et une évaluation individuelle. Lors de l'évaluation collective de l'exercice financier précédent, la grande majorité des membres était en accord avec les mécanismes en place au CA pour assurer une saine gouvernance et une gestion efficace. Une fois que le formulaire d'évaluation individuelle a été revu et bonifié par le comité, puis approuvé par le CA, les administratrices et les administrateurs ont procédé à leur évaluation individuelle en mars 2025.

Dossiers reportés pour 2025-2026

En raison de la priorisation des dossiers et de la charge de travail des différentes directions, certains mandats ont été reportés :

- Plan de continuité des activités de l'OPPQ en cas de cyberattaque
- Révision des procédures pour soumettre une candidature pour le prix Carol-L.-Richards et les deux prix Excellence de l'OPPQ
- Élaboration d'une politique d'écriture inclusive
- Révision de la *Politique du programme de formation continue de l'OPPQ*
- Présentation d'une nouvelle politique de communication et des affaires publiques

Comité des finances et d'audit

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Le comité des finances et d'audit a pour mandat d'examiner les politiques et les processus liés à la gestion financière et aux dépenses de l'Ordre et de s'assurer de leur application rigoureuse. À la suite de l'audit financier, il prend connaissance des états financiers et s'assure que les recommandations soumises sont mises en œuvre. Enfin, il examine à des fins de recommandations au conseil d'administration (CA) la planification budgétaire de l'organisme et s'assure de sa conformité avec la mission et les objectifs de l'Ordre.

Membres du comité

- **Camille Gaudreau-Pollender**, T. phys., administratrice et présidente du comité
- **Bernard Chartier**, administrateur nommé
- **Louise Dépatie**, administratrice nommée (jusqu'au 13 juin 2024)
- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'Ordre
- **Pier-Thomas Tremblay**, pht, administrateur (à partir du 14 juin 2024)
- **Tatiana Vukobrat**, pht, administratrice

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2024-2025, le comité des finances et d'audit a tenu quatre réunions.¹

Le comité a reçu la présentation des états financiers 2023-2024 et le résultat de l'audit réalisé par Stéphanie Chatelard, CPA auditrice, directrice exécutive en certification du cabinet comptable Forvis Mazars S.E.N.C.R.L. Ceux-ci comprenaient le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie. Stéphanie Chatelard a présenté le rapport en précisant qu'il ne comportait aucune anomalie.

Lors de cette réunion, la directrice générale et secrétaire a également présenté les prévisions budgétaires pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026 en expliquant les postes budgétaires par rapport au budget et aux résultats du dernier exercice. Ces prévisions ont été préparées par chacune des directions de l'Ordre, principalement en fonction des activités courantes de l'organisation et de son dernier plan d'action. De plus, Dominique Serre, directrice des services administratifs, a présenté l'état des placements.

1 Les états financiers peuvent être consultés en page 96.

Par ailleurs, le comité a recommandé au CA de reconduire le mandat du cabinet comptable Forvis Mazars S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2024-2025.

Le comité a de nouveau tenu une réunion conjointe avec le comité sur la gouvernance. À l'ordre du jour figuraient l'indexation de la cotisation professionnelle 2025-2026; la révision du jeton de présence des administratrices et administrateurs pour les deux prochains exercices, soit 2025-2026 et 2026-2027; ainsi que l'indexation de l'échelle salariale de la présidence dans la *Politique de rémunération et d'allocation des dépenses reliées au poste de la présidence de l'OPPQ*. Une recommandation commune a été faite au CA sur les trois sujets abordés.

Plus tard dans l'année financière, le comité s'est réuni afin de prendre connaissance de la révision budgétaire et des principales variations de chacun des postes par rapport au budget prévisionnel et aux résultats. Cette révision budgétaire a été préparée en collaboration avec le comité de direction. On y prévoit un surplus de 21 234 \$ au fonds d'administration générale, un déficit de 100 888 \$ au fonds de recherche et un déficit net de 79 854 \$. De plus, lors de cette rencontre, la directrice générale et secrétaire et la directrice des services administratifs ont présenté la révision de la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation* et de la *Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche*. Celles-ci ont été soumises au CA pour adoption.

Une dernière rencontre a eu lieu afin de déposer une mise à jour économique qui prévoyait une augmentation de 31 000 \$ des revenus et une diminution des dépenses de 46 000 \$. La rencontre s'est ensuite poursuivie conjointement avec le comité de ressources humaines afin de réviser la *Politique de rémunération des administrateurs* et la *Politique de remboursement*, dont les versions amendées ont été présentées au CA pour adoption.

Enfin, le comité des finances et d'audit peut consulter tous les mois un suivi budgétaire mis à jour mensuellement par les services administratifs de l'OPPQ.

Comité des ressources humaines

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le conseil d'administration (CA) de l'Ordre en ce qui a trait à ses responsabilités liées à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération, à la gestion et à la planification de la relève de l'ensemble du personnel. Il est composé de membres du CA de l'Ordre.

Membres du comité

- **Sylvie Marchand**, Fellow pht, administratrice (jusqu'au 13 juin 2024), puis présidente du comité (à partir du 14 juin 2024)
- **Dominique Martinet**, administrateur nommé et président du comité (jusqu'au 13 juin 2024)
- **M^e Édith Bélanger**, administratrice nommée
- **Mélanie Benoit**, T. phys., administratrice (à partir du 14 juin 2024)
- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'Ordre
- **Camille Gaudreau-Pollender**, T. phys., administratrice

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'année financière 2024-2025, le comité a tenu trois réunions, dont une rencontre extraordinaire.

Les travaux amorcés dans les années antérieures se poursuivent pour favoriser une saine qualité de vie au travail et offrir des conditions de travail concurrentielles et attrayantes au personnel de l'Ordre.

Avec tous les dossiers en chantier à l'Ordre, la préoccupation majeure du comité consiste à maintenir un climat de travail axé sur la qualité, tout en assurant le bien-être du personnel. Dans ce contexte, le comité a proposé au CA la révision de l'énoncé de principe sur le droit à la déconnexion.

De plus, les travaux menés cette année ont permis de poursuivre la bonification des conditions de travail et des avantages sociaux, dont l'assurance collective.

Lors de la révision de diverses politiques, des ajustements ont été faits pour suivre les tendances en saine gestion des ressources humaines tout en intégrant les nouvelles exigences provenant de cadres réglementaires, comme la CNESST.

La Politique de rémunération des administrateurs et la Politique de remboursement ont été révisées conjointement avec le comité des finances et d'audit. Ces politiques ont été présentées pour adoption au CA. En raison de la priorisation des dossiers et de la charge de travail des différentes directions, la révision de la *Politique d'embauche et d'intégration des employés* et de la *Politique de perfectionnement et de formation des employés* a été reportée à l'exercice 2025-2026.

Un important chantier, vital pour la mission du comité, a mené ce dernier à proposer au CA un nouveau processus d'évaluation du rendement annuel du personnel fondé sur les valeurs de l'organisation. Le processus a permis de réfléchir en profondeur sur les comportements attendus et la façon de les transposer en jalons clairs pour le personnel. Par ce chantier, qui s'inscrit dans une approche d'amélioration continue, l'OPPQ s'assure de procéder à des ajustements ou à des modifications afin d'adopter les meilleures pratiques de gestion des ressources humaines.

Les travaux effectués par le comité des ressources humaines, la présidence et la direction générale témoignent d'une volonté commune d'anticiper les enjeux et les défis qui se posent en matière de gestion du personnel afin de proposer des solutions participatives.

Comité sur les peuples autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion

Mandat

Composé de membres du conseil d'administration de l'Ordre, ce comité de travail a été formé par l'OPPQ pour cerner les éléments relatifs à la physiothérapie dans le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Commission Viens), publié en 2019. Ce comité a pour mandat d'établir un plan d'action afin de mettre en œuvre les appels à l'action qui y sont énoncés. Depuis mars 2022, le comité traite aussi des enjeux relatifs à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

Membres

- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'Ordre et présidente du comité
- **Mélanie Benoit**, T. phys.
- **Chantal Besner**, Fellow pht
- **Sylvie Marchand**, Fellow pht
- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre et personne-ressource à l'OPPQ
- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels et personne-ressource à l'OPPQ

En 2024-2025, le comité a évalué et commenté un protocole de recherche sur l'expérience des personnes noires issues des corps professionnels de la physiothérapie et de l'ergothérapie. Le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'année, mais a procédé à la recherche d'un consultant en peuples autochtones, équité, diversité et inclusion afin d'identifier les besoins prioritaires et d'élaborer un plan d'action.

Fonds de recherche clinique

Le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ est composé de deux comités voués à la gestion, à l'orientation et à l'attribution des sommes recueillies annuellement dans le Fonds de recherche clinique : le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

Mandats

- **Le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat principal de conseiller les instances de l'Ordre sur les décisions à prendre relativement au Fonds de recherche clinique, notamment en ce qui concerne les grandes orientations scientifiques et budgétaires.
- **Le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat, dans un premier temps, de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions. Dans un deuxième temps, il doit procéder à l'étude des dossiers de candidature et faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

Membres du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique

- **Carole Fortin**, pht, coprésidente (jusqu'au 30 mai 2024)
- **Lisa Grilli**, pht, coprésidente (présidente à partir du 30 mai 2024)
- **Isabelle Gagnon**, pht
- **Joanne Goldberg**, pht
- **Simon Morissette**, T. phys.
- **Michel Tousignant**, pht (jusqu'au 30 mai 2024)
- **Andréanne Juneau**, pht (à partir du 23 août 2024)
- **Simon Deslauriers**, pht (à partir du 23 août 2024)
- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels
- **Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-reposseuse à l'OPPQ

Membres du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique

- **Diana Zidarov**, pht, présidente
- **Sonia Bédard**, T. phys.
- **Andréanne Blanchette**, pht
- **Guillaume Desroches**, pht
- **Nicolas Dumont**, pht (jusqu'au 30 mai 2024)
- **Dahlia Kairy**, pht
- **Marie-Hélène Milot**, pht
- **Karine Tardif**, T. phys. (à partir du 23 août 2024)
- **Rodrigo Deamo Assis**, pht (à partir du 23 août 2024)
- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels
- **Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-reposseuse à l'OPPQ

Activités

Comité d'orientation du Fonds de recherche clinique

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu une réunion.

Travaux menés :

- Recommandations aux instances de financer deux projets de recherche en milieu clinique de 35 000 \$ chacun, portant sur les thématiques stratégiques suivantes :
 - première ligne et nouveaux modèles de pratique en physiothérapie ;
 - soins en physiothérapie pour les incapacités et douleurs persistantes ;
 - physiothérapie et intelligence artificielle ;
 - ou toute autre thématique liée à la planification stratégique de l'OPPQ.
- Recommandations aux instances de maintenir les orientations pour les autres bourses et subventions du programme, notamment en continuant d'encourager et de soutenir l'implication des technologies en physiothérapie en recherche
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ
- Recommandation d'un budget prévisionnel pour l'attribution des bourses et subventions du concours 2025
- Évaluation des demandes de prolongation de récipiendaires pour terminer leur projet de recherche
- Recrutement de nouveaux membres de comité
- Travaux en sous-comité, réunissant des membres des comités d'évaluation et d'orientation, pour finaliser la mise à jour des obligations des récipiendaires afin d'améliorer le rayonnement de la recherche financée par l'OPPQ
- Modération des Midis-recherche, nouvelle activité de transfert des connaissances des récipiendaires de bourses et subventions de l'OPPQ

Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu une réunion.

Travaux menés :

- Évaluation des candidatures reçues dans le cadre du concours de janvier 2025, en prévision de la rencontre d'évaluation prévue le 11 avril 2025, ayant pour objectif de formuler les recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires du concours de bourses et subventions
- Révision et approbation des rapports de stage finaux et des chroniques du Fonds de recherche clinique rédigés par les récipiendaires de bourses et subventions, ainsi que des webinaires
- Révision des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions de l'OPPQ
- Recrutement de nouveaux membres de comité
- Travaux en sous-comité, réunissant des membres des comités d'évaluation et d'orientation, pour finaliser la mise à jour des obligations des récipiendaires afin d'améliorer le rayonnement de la recherche financée par l'OPPQ
- Modération des Midis-recherche, nouvelle activité de transfert des connaissances des récipiendaires de bourses et subventions de l'OPPQ

Récipiendaires de bourses et subventions du concours de l'OPPQ — janvier 2025

Le concours de l'OPPQ, se terminant le 20 janvier 2025, a permis de sélectionner 14 récipiendaires de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ parmi les 19 demandes reçues au total.

Résumé des demandes reçues pour le concours 2025

Bourses ou subventions	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes ayant obtenu la note de passage	Nombre de bourses recommandées par le comité
Bourses de maîtrise	9	7	7
Bourse de doctorat	1	1	1
Subventions de projet de recherche en milieu clinique	1	1	3*
Subventions de projet de recherche en milieu clinique — thématiques stratégiques	5	3	1*
Subventions de stage — T. phys	0	0	0
Subventions de stage — pht	3	3	2

* Cinq demandes de financement portant sur un projet de recherche en milieu clinique — thématique stratégique ont été reçues. Toutefois, deux projets ont été jugés financables par le comité, quoique sans lien avec une thématique stratégique. Le comité a donc recommandé un financement de 15 000 \$ pour ces deux projets (hors thématique stratégique).

Bourses d'études de maîtrise de type recherche

Récipiendaire	Titre du projet	Montant
Audrey-Anne Cormier	L'éducation thérapeutique aux patients est-elle efficace pour la prise en charge des troubles musculosquelettiques et quels sont les barrières et les facilitateurs à son utilisation par les professionnels de santé en première ligne ?	9 000 \$
Marie-Ève Bergeron	Investiguer l'association entre les lésions périnéales lors de l'accouchement et l'allaitement chez les femmes en postpartum	9 000 \$
Annie Bélanger	Évaluation de l'utilité du QMAPS dans les soins interdisciplinaires de douleur de première ligne	9 000 \$
Laurence Munger	Mieux comprendre le rôle de l'endurance, la fatigue et la proprioception des muscles du cou sur la céphalée de tension	9 000 \$
Laurie Proulx	Validité et fidélité du questionnaire «Brisk walking- and Running-induced lower Urinary Tract Symptoms (BRUTS-Q)» en français chez des personnes pratiquant la course à pied	9 000 \$
Rose-Marie Bourget	Vers l'optimisation des soins et l'amélioration de l'accès à la physiothérapie périnéale et pelvienne pour les femmes québécoises atteintes d'endométriose : un portrait de leurs parcours et recommandation de pistes de solution	9 000 \$
Megan Casoli	Potentialiser la réadaptation des travailleurs avec la neurostimulation périphérique	9 000 \$

Bourses d'études de doctorat de type recherche

Récipiendaire	Titre du projet	Montant
Patricia Godbout	Développement et utilisabilité d'une intervention pour tenir compte de la représentation de travailleuses et travailleurs en incapacité au travail suivant un trouble musculosquelettique	12 000 \$

Subventions de projet de recherche en milieu clinique

Récipiendaire	Titre du projet	Montant
Frédérique Dupuis	<i>Feasibility of implementing blood flow restriction in athletes with lower limb muscle strain in physiotherapy care—a randomized pilot study</i>	15 000 \$
Rodrigo Deamo Assis	Transfert de connaissances et élaboration d'un guide de recommandations pour soutenir les professionnels de la physiothérapie intervenant dans les cliniques spécialisées de la douleur chronique	15 000 \$
Steeve Desgagné	Étude pilote du service de consultation téléphonique en première ligne Info-Réadapt	15 000 \$

Subventions de projet de recherche en milieu clinique — thématiques stratégiques

Récipiendaire	Titre du projet	Montant
Camila Petro Ospina	Programme de mobilisation, prévention et promotion de saines habitudes de vie (PMPP) à l'unité d'hospitalisation d'hématologie-oncologie du CHU Sainte-Justine	35 000 \$

Subvention de stage — T. phys.

Aucun récipiendaire

Subventions de stage — pht

Récipiendaire	Titre du projet	Montant
Maude Moreau-Bélanger	Utilisabilité, acceptabilité et effet d'une application mobile et d'un objet connecté chez les femmes âgées souffrant d'incontinence urinaire : une étude à méthode mixte	9 000 \$
Gabrielle Demers	Effet de la musique en comparaison au métronome comme rétroaction auditive sur la cadence de course à pied	9 000 \$

Subventions de recherche en partenariat OPPQ-REPAR — concours de janvier 2024

La rencontre d'évaluation des demandes pour les subventions OPPQ-REPAR du concours de janvier 2024 a eu lieu à l'automne 2024. La sélection des candidates et candidats suivants, recommandée par le comité d'évaluation OPPQ-REPAR, a été approuvée par le CE de l'OPPQ en novembre 2024.

Récipiendaire	Titre du projet	Montant
Benoit Labbé	Effets d'un entraînement avec vélo stationnaire combiné à la stimulation électrique des muscles des jambes et du tronc pour les personnes ayant la sclérose en plaques : une étude pilote	OPPQ : 10 000 \$ REPAR : 10 000 \$
Félix Fiset	Optimisation de l'utilisation de la réalité virtuelle en réadaptation chez les personnes souffrant de douleurs persistantes à l'épaule	OPPQ : 10 000 \$ REPAR : 10 000 \$
Emma Robino	Contribution des technologies interactives en réadaptation pédiatrique : l'impact de leur utilisation sur l'engagement des enfants	OPPQ : 9 963,59 \$ REPAR : 9 963,59 \$

Le partenariat OPPQ-REPAR s'est terminé le 31 mars 2025, en raison de la fin des activités du REPAR.

Retours au Fonds de recherche clinique

Durant l'année financière 2024-2025, les montants suivants ont été retournés au Fonds de recherche clinique :

Récipiendaire	Montant retourné au Fonds
Bianca Dancose-Giambattisto	12 000 \$
Lise Ferland	9 000 \$

Assemblée générale annuelle (AGA)

L'AGA s'est tenue

le mercredi
30 octobre 2024
à 18 h 30

Lieu

En webdiffusion

Participation des membres

79

Ordre du jour

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration, du comité exécutif, du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et du comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions
- Présentation des états financiers 2023-2024
- Nomination de la firme comptable vérificatrice pour l'exercice 2024-2025
- Consultation sur la cotisation annuelle
- Approbation de la cotisation annuelle spéciale au Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2025-2026
- Rémunération des administratrices et administrateurs élus et de la présidence pour l'exercice 2025-2026
- Délivrance des titres honorifiques Fellow
- Questions, commentaires ou recommandations des membres présents

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.



Directions et services de l'OPPQ

En date du 31 mars 2025, l'OPPQ compte 33 membres du personnel équivalents temps complet (35 heures par semaine).

Présidence

- **Manon Dufresne**, pht
Présidente
- **Karine Éthier**
Adjointe à la présidence

Direction générale et secrétariat

La Direction générale est responsable de l'administration générale et courante des affaires de l'Ordre. Elle assure le suivi des décisions du conseil d'administration, planifie, organise, dirige et coordonne les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'organisation. Le secrétariat veille également à la gestion du Tableau de l'Ordre.

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate
Directrice générale et secrétaire
- **Sophie Dumont**
Chargée de projets et adjointe au secrétariat général
- **Caroline Forant**
Adjointe à la direction générale

Admission et services juridiques

Admission

Le service de l'admission administre toutes les activités au sein de l'Ordre liées aux demandes d'équivalence des candidates et candidats formés à l'étranger, à l'inscription et à la réinscription au Tableau des membres par la vérification des qualifications professionnelles. Il fait appel au comité d'admission pour l'accomplissement de certaines tâches.

Services juridiques

Les services juridiques jouent un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Ils voient au respect des obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, avocate
Directrice des services juridiques et de l'admission et secrétaire adjointe
- **M^e Audrey Benoit** (en congé à partir du 27 septembre 2024)
Avocate et secrétaire du conseil de discipline
- **Katharina Ciobanete**, pht
Consultante en accès à la profession
- **Stéphanie Grégoire**, pht
Agente de recherche en exercice illégal
- **Catherine Provost**, T. phys. (en congé jusqu'au 11 novembre 2024)
Agente de recherche en exercice illégal
- **France Allain** (à partir du 20 janvier 2025)
Adjointe aux services juridiques
- **Carol Ann Bélanger**
Adjointe à l'admission
- **Julie Dubuc** (jusqu'au 5 janvier 2025)
Adjointe aux services juridiques

Communications

La direction des communications conçoit, gère et réalise les plans de communication destinés aux différents publics de l'Ordre. Elle offre un service-conseil auprès de l'ensemble des directions et services en matière de communications, d'information et de promotion. Elle orchestre les campagnes de relations publiques, collabore à l'organisation des événements de l'Ordre et assure l'édition des publications.

- **Sandra Chabannel**
Directrice des communications
- **Jean-Benoit Bédard** (à partir du 29 avril 2024)
Conseiller en communication
- **Marie-Claude Clermont**
Conseillère en communication
- **Julie Desrosiers**
Adjointe aux communications et au service à la clientèle

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle des membres de l'OPPQ auraient commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

- **Judith Brillant**, T. phys.
Syndique
- **Diane Breton**, pht
Syndique adjointe
- **Maude Laliberté**, pht (à partir du 28 février 2025)
Syndique adjointe
- **Catherine Liu-Castanet**, pht
Syndique adjointe
- **Régis Paillé**, T. phys.
Syndic adjoint
- **Lise Tremblay**
Adjointe au Bureau du syndic

Développement et soutien professionnels

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. Tous les dossiers liés au développement de la pratique et au courtage de connaissances sont également sous sa responsabilité, de même que la gestion du Fonds de recherche clinique.

- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht
Directeur du développement et du soutien professionnels
- **Stéphanie Grégoire**, pht
Chargée de projets
- **Pierre-Yves Lauzon**, T. phys.
Chargé de projets
- **Catherine Provost**, T. phys.
Chargée de projets (en congé jusqu'au 11 novembre 2024)
- **Sylvie Bérard** (jusqu'au 5 janvier 2025)
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels
- **Priscilla Bindi**
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels
- **Julie Dubuc** (à partir du 6 janvier 2025)
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

Inspection professionnelle

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP) a pour mandat de soutenir le comité d'inspection professionnelle (CIP) dans sa responsabilité de surveillance de l'exercice de la profession des membres inscrits au Tableau de l'Ordre. Au besoin, sur demande du CIP, la DIP coordonne et procède à des activités d'inspection portant sur la compétence. Par ailleurs, la DIP soutient le CIP en matière de suivi des cibles du programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) et d'amélioration continue de la qualité des processus d'inspection professionnelle.

- **Justine Couturier-Des Rochers**, T. phys.
Directrice de l'inspection professionnelle

- **Véronique Boucher**, pht
Inspectrice
Coordonnatrice à l'inspection

- **Catherine Beloin**, T. phys.
(jusqu'au 19 mars 2025)
Inspectrice

- **Vincent Chênevert**, pht
Inspecteur

- **Sylvie Coulombe**, pht
Inspectrice

- **Marie-Josée Gagnon**, pht
Inspectrice

- **Isabelle Lapierre**, pht
Inspectrice

- **Melina Scalcione**, T. phys.
Inspectrice

- **Mélanie Dalpé**
Adjointe à l'inspection professionnelle
(volet compétence)

- **Jihad Essaidi**
Adjointe à l'inspection professionnelle
(volet surveillance)

Services administratifs

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration (CA).

- **Dominique Serre**
Directrice des services administratifs

- **Jérôme Calvez**
Adjoint aux services administratifs

Comité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie

Mandat

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie, de considérer les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement qui mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis, et de donner son avis sur la qualité d'une formation.

Membres du comité

Division des physiothérapeutes

Nommés par le conseil d'administration

- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'OPPQ et de ce comité
- **Joseph-Omer Dyer**, pht

Nommées par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- **Nathaly Gaudreault**, pht, professeure, École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke
- **Judith Soicher**, pht, directrice adjointe, École de physiothérapie et d'ergothérapie, Université McGill

Nommée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

- **Catherine Bouchard**, conseillère aux affaires universitaires

Division des technologues en physiothérapie

Nommés par le conseil d'administration

- **Lucie Dubreucq**, T. phys., Cégep Marie-Victorin
- **Anthony Labonté**, T. phys. clinicien, Impact Réadaptation (jusqu'au 31 mars 2024)
- **Annie Bélanger**, Fellow T. phys., SET/Service d'Électro-Thérapie (depuis le 4 octobre 2024)

Nommés par la Fédération des cégeps

- **France Côté**, directrice des études, Cégep Marie-Victorin (jusqu'au 1^{er} novembre 2024)
- **Marie-Ève Vaillancourt**, directrice des études, Cégep de Sept-Îles (depuis le 4 décembre 2024)
- **Christian Tremblay**, directeur des études, Cégep de Chicoutimi

Nommés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

- **Karine Lessard**, responsable des programmes de formation technique (jusqu'au 20 septembre 2024)
- **Bruno Gariépy**, conseiller stratégique et chef de projets en santé (depuis le 4 octobre 2024)

Secrétaire du comité

- **Karine Éthier**, adjointe à la présidence

Réunions du comité de la formation

Exceptionnellement, le comité a tenu une seule réunion en 2024-2025. Le quorum n'ayant pas été obtenu pour la seconde rencontre prévue en mars, cette dernière a été reportée à l'exercice 2025-2026.

Examen des programmes d'études par le comité

Deux programmes d'études donnent accès aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés et donnent droit aux permis de l'Ordre. Il s'agit du programme de maîtrise en physiothérapie, offert dans cinq universités du Québec, et du programme *Techniques de physiothérapie*, donné dans dix cégeps du Québec.

Au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons été informés que cinq nouveaux cégeps offrent ou offriront le programme *Techniques de physiothérapie*, à la suite de l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur. Les programmes des cégeps de Saint-Jérôme, de Saint-Jean-sur-le-Richelieu et de l'Abitibi-Témiscamingue ont commencé à l'automne 2024, ceux des cégeps de Sept-Îles et de Valleyfield débuteront à l'automne 2025. La demande de modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* a été faite à l'Office des professions.

De plus, depuis l'automne 2024, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) offre le programme de formation de baccalauréat et de maîtrise en physiothérapie en partenariat avec l'Université de Montréal (UdeM).

Examen des programmes d'études pour l'exercice 2024-2025

	Nombre
Programmes d'études dont l'examen était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes d'études dont l'examen a été entamé au cours de l'exercice	5
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	5
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	5
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	0



Autres activités du comité

À l'occasion de la réunion tenue par le comité lors de l'exercice 2024-2025, ses membres ont rendu les avis suivants :

- Avis recommandant une modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin d'ajouter cinq maisons d'enseignement collégial qui délivreront un diplôme qui donne accès au permis de technologue en physiothérapie.
- Demande de consultation à l'OPPQ de la part de l'Université du Québec à Chicoutimi concernant le changement de nom du programme de physiothérapie pour «baccalauréat en physiothérapie» plutôt que «baccalauréat en science de la réadaptation».

Durant l'exercice, le comité a également traité des sujets suivants :

- L'évolution des travaux menés dans les divers chantiers portant sur l'élargissement des pratiques professionnelles et sur la modernisation du système professionnel, notamment le projet de Loi 67, *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*.

Activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Mandat du comité d'admission

Le comité d'admission a pour principale fonction d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les personnes candidates formées à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre. Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation ;
- les demandes de réinscription au Tableau des membres après ne pas y avoir été inscrit pendant plus de trois ans ;
- les demandes provenant des membres ayant l'intention d'exercer à nouveau la profession de physiothérapeute ou de technologue en physiothérapie alors qu'ils ne l'ont pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'ils soient demeurés inscrits au Tableau ;
- toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

Membres du comité d'admission

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">■ Katharina Ciobanete, pht, présidente■ Yolanda Baggio, pht■ Chloé Ledoux-Godin, pht■ Josée Montreuil, pht■ Philippe Morency, pht | <ul style="list-style-type: none">■ François Paquet, pht■ Martin Poirier, T. phys.■ Claudine St-Amour, T. phys.■ Marie-Joëlle Magny, T. phys.■ Marouane Kandri, T. phys.
(à compter du 29 novembre 2024) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Au cours de l'année financière 2024-2025, l'Ordre a reçu 123 demandes de reconnaissance, dont 117 provenaient de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est illustré dans les tableaux suivants.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

	Personnes ayant obtenu un diplôme ou suivi une formation							
	au Québec		hors du Québec (mais au Canada)		hors du Canada			
	pht	T. phys.	pht	T. phys.	pht	T. phys.	pht	T. phys.
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	2	84	12
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	0	6	0	4	8	67	37
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice , d'une reconnaissance entièrerie sans condition**	0	0	0	0	0	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice , d'une reconnaissance partielle** (avec cours et stages)	0	0	6	0	1	6	30	27
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0	0	2	0	14 ¹	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice	–	–	0	–	1	4	107	22

* Demandes soumises en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*

** Ces données ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

1 Ces candidates et candidats ont été invités à présenter une demande pour le permis de technologue en physiothérapie.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Toujours à l'étude
Diplôme d'un établissement au Canada (pht/T. phys.)	6/0	0	6/0	0	0
Diplôme d'un établissement hors Canada (pht/T. phys.)	0	0	0	0	0
Total	0	0	6	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Formation acquise au Canada	0	0	0	0	0
Formation acquise hors Canada — France et autres pays (pht/T. phys.)	116 (71/45)	0	64 (31/33)	16 (16/0)	132 (108/24)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors Québec acceptées à la condition d'acquérir une formation spécifique

Formation spécifique à acquérir	Nombre	
	au Canada	hors Canada
Cours (pht/T. phys.)	0	0
Stage (pht/T. phys.)	0	0
Examen	0	0
Cours et stage (pht/T. phys.)	0	64 (31/33)
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de la délivrance des permis.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer les conditions de délivrance de permis

Activité de formation offerte au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	9	1
Égalité entre les hommes et les femmes	10	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	10	0

Actions de l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis

Reconnaissance de diplôme et de formation

L'Ordre continue de mettre des moyens en œuvre pour faciliter la compréhension des exigences et des étapes à franchir dans le cadre d'un processus de reconnaissance d'équivalence, afin d'accélérer autant que possible la démarche des demandeuses et demandeurs et de renforcer l'accessibilité à la profession, tout en s'assurant que ces personnes détiennent les compétences requises.

L'Ordre continue également de développer ses relations avec divers partenaires, en particulier pour trouver des milieux de stage de qualité qui répondent aux besoins spécifiques des personnes formées en physiothérapie à l'étranger.

Enfin, l'Ordre poursuit l'application de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles*.

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Mandat

Le comité de révision a été formé en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de technologue en physiothérapie*. Il a pour fonction de réviser une demande d'équivalence de diplôme ou de formation d'une personne candidate qui serait insatisfaite de la décision rendue par le conseil d'administration ou le comité exécutif sur cette demande.

Membres du comité

- **Julie Chrétien**, pht
- **Thérèse Des Groseillers**, pht
- **Chloé Mercier**, pht
- **Catherine Le Page**, pht
- **Andrée Gagnon**, pht (jusqu'au 11 juillet 2024)
- **François Dubé**, pht (à compter du 29 novembre 2024)
- **Martine Duchêne**, pht (à compter du 29 novembre 2024)
- **Marie Saulnier**, pht (à compter du 29 novembre 2024)
- **Camille St-Pierre**, pht (à compter du 29 novembre 2024)
- **Cheryl Cornforth**, pht (à compter du 29 novembre 2024)

Secrétaire

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Secrétaire adjointe

- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, directrice des services juridiques et de l'admission

	Nombre
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	1
Demandes de révision (au total) reçues au cours de l'exercice	11
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision (au total) pour lesquelles une décision a été rendue	12
• Décision maintenant la décision initiale	9
• Décision modifiant la décision initiale	3
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement*	s. o.
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

* Le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de technologue en physiothérapie ne prévoit aucun délai pour rendre une décision.

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle – toutes et tous les membres

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars en fonction de leur couverture d'assurance et montants minimaux prévus de la garantie

	Titre professionnel	Nombre de membres	Montants prévus de la garantie par sinistre et pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance de l'Ordre			
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel)	S. O.	S. O.	S. O.
Autre couverture			
Cautionnement ou autre garantie			
	Physiothérapeute (membre régulier/membre retraité)	6 381/151	
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	Technologue en physiothérapie (membre régulier/membre retraité)	3 253/31	3 000 000 \$
	Total	9816	
	Physiothérapeute (hors Québec)	36	
Dispenses (exemptions)	Technologue en physiothérapie (hors Québec)	3	S. O.
	Total	39	
	TOTAL GLOBAL	9 855	

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant au sein d'une société

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars qui exercent au sein de sociétés et montants prévus de la garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montants prévus de la garantie, par sinistre et pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance de l'Ordre*	S. O.	S. O.
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre	709	3 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre	0	0 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant la ou le membre	0	0 \$

* L'Ordre n'a pas de fonds d'assurance.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité et transmises à l'Ordre au cours de l'exercice	5
Membres concernés par ces réclamations	5

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	5
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	5

Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'Ordre

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec n'a pas de fonds d'assurance.

Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clientes ou clients, ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

Législation et réglementation de l'Ordre

Travaux effectués

Projet de révision du Code de déontologie

Les travaux de révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* se sont poursuivis au cours de l'exercice 2024-2025 et continueront de progresser au cours du prochain exercice en vue de l'adoption du projet de règlement par l'Office des professions et de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec* pour consultation.

Projet de Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un ergothérapeute

Les travaux relatifs à l'élaboration de ce projet de règlement, en vertu de l'article 94h du *Code des professions*, et portant sur l'utilisation de la neurostimulation électrique transcutanée (TENS), se sont poursuivis en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Office des professions.

Consultations menées

Aucune consultation en lien avec la réglementation de l'OPPQ n'a été menée au cours de l'exercice.

Règlements entrés en vigueur en cours d'exercice

Projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ

Le *Règlement sur la formation continue des membres de l'OPPQ*, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025, a remplacé la *Politique d'amélioration continue des compétences* (PACC).

Cette date concorde avec le début de l'actuelle période de référence relative aux obligations de formation continue des membres.

Normes, guides, lignes directrices ou standards de pratique relatifs à l'exercice de la profession

Types de travaux effectués et documents ayant fait l'objet d'une publication

Foire aux questions sur diverses activités professionnelles

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à la mise en ligne d'une foire aux questions sur diverses activités professionnelles et la formation continue en physiothérapie.

Travaux sur l'octroi direct des attestations pour manipulations articulaires (périmphériques) et vertébrales

L'Ordre a terminé la rédaction de contenus pédagogiques portant sur les considérations juridiques et la communication en rapport avec les manipulations. Ce contenu, destiné aux membres, a été partagé avec les organisations offrant des formations sur les manipulations.

Cahier explicatif sur le *Règlement sur la formation continue obligatoire*

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, l'Ordre a conçu un cahier explicatif relatif au nouveau Règlement et, en vue de son entrée en vigueur, a mis en ligne une foire aux questions ainsi qu'une section de son site Web relative à la formation continue obligatoire.

Travaux du comité interordre sur les contentions en milieu scolaire

L'OPPQ a participé aux travaux d'un comité interordre, en collaboration avec la Fédération des Centres de services scolaires du Québec, concernant l'élaboration d'un cadre de référence portant sur les mesures de contrôle en milieu scolaire. Ces travaux visent à soutenir la réflexion et favoriser des actions concertées en matière d'intervention préventive, de gestion des comportements et de recours à des mesures de contrôle en milieu scolaire. Ils feront l'objet d'une publication en 2025-2026.

Travaux sur le retraitement des dispositifs médicaux dans les cliniques hors établissement

Dans la foulée de la publication du *Guide sur le retraitement des dispositifs médicaux dans les cliniques hors établissement*, le 9 décembre 2024, par le Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'OPPQ a poursuivi son engagement dans ce dossier en participant à plusieurs rencontres interordres organisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces échanges ont permis de clarifier le rôle des ordres professionnels dans l'application du guide, de collaborer à l'élaboration d'un algorithme de non-conformité et de répondre aux questions des membres concernant sa mise en œuvre. Ces actions visent à soutenir l'adoption de bonnes pratiques en matière de retraitement des dispositifs médicaux en milieu clinique dans une perspective de protection du public.

Travaux pour la mise à jour du cahier explicatif relatif au *Règlement permettant aux physiothérapeutes de prescrire des radiographies (94h)* du Collège des médecins du Québec

L'Ordre a procédé cette année à une vaste consultation auprès de physiothérapeutes et de médecins cliniciennes et cliniciens, de gestionnaires ainsi que de représentantes

et représentants d'associations médicales. Il désirait ainsi dresser des constats sur divers enjeux relatifs à l'application du *Règlement encadrant la prescription de radiographies par les physiothérapeutes* et proposer des pistes d'optimisation afin d'améliorer l'accès à ces examens d'imagerie pour la population québécoise. Le rapport a été présenté au Collège des médecins du Québec et des travaux ont été amorcés afin de moderniser les modalités d'application indiquées au cahier explicatif.

Travaux de mise à jour du dépliant sur le traumatisme craniocérébral léger (commotions cérébrales)

L'Ordre a participé au comité de révision du dépliant *Conseils pour la reprise graduelle des activités intellectuelles, physiques et sportives*, de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Le guide vise les enfants d'âge scolaire, les adolescentes et adolescents et les adultes. Il a été publié cette année.

Mise à jour de l'avis conjoint pour l'autorisation de retour au jeu par les physiothérapeutes

L'Ordre a collaboré avec le Collège des médecins du Québec afin de moderniser l'avis conjoint sur la gestion des commotions cérébrales et des traumatismes craniocérébraux légers. Leur objectif était d'en étendre la portée et de permettre aux physiothérapeutes d'effectuer une évaluation auprès de personnes qui ne bénéficient pas de suivi longitudinal par une ou un physiothérapeute. L'avis mis à jour sera publié au début de l'exercice financier 2025-2026.

Mémoire sur le diagnostic en santé physique posé par les physiothérapeutes

À la demande de l'Office des professions du Québec (OPQ), l'Ordre a présenté cette année un mémoire portant sur le diagnostic en santé physique posé par les physiothérapeutes. Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de chantiers amorcés par le MSSS et l'OPQ. L'Ordre a de plus procédé à une consultation auprès des maisons d'enseignement afin de recenser les éléments relatifs à divers diagnostics de la CIM-11, ainsi qu'à leur prise en charge en physiothérapie, enseignés dans les programmes québécois. Une mise à jour du mémoire sera publiée au cours de l'exercice 2025-2026.

Chantier de la présidence relatif aux pratiques optimisées et aux pratiques avancées en physiothérapie

L'Ordre a amorcé les travaux relatifs aux concepts de pratiques avancées et de pratiques optimisées en physiothérapie. Trois synthèses ont été produites et présentées à un comité d'experts en cours d'année :

- une synthèse historique relative aux travaux de l'Ordre portant sur les pratiques avancées en physiothérapie, menés au cours des dernières années ;
- une revue rapide de la littérature scientifique et grise (provinciale, nationale et internationale) sur ces concepts ;
- une revue de la situation législative du Québec quant au concept de pratiques avancées, notamment en ce qui touche d'autres professions, telles que les infirmières et infirmiers et les pharmaciennes et pharmaciens.

Les travaux du comité ont toutefois été suspendus en attendant la conclusion des chantiers de modernisation du système professionnel par l'Office des professions.

Prises de position ou avis adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

Au cours de l'année financière 2024-2025, l'Ordre a émis cinq avis ou prises de position à l'intention de ses membres relativement à la pratique professionnelle.

- 6 février 2025
Avis rappelant que les organismes du secteur de la santé et des services sociaux, qui incluent les cabinets privés détenus par des professionnelles et professionnels au sens du *Code des professions*, s'ils font droit à une demande d'accès, ont le devoir de communiquer sans frais le renseignement visé à la personne demanderesse.
- 17 janvier 2025
Rappel indiquant que les technologues en physiothérapie ont jusqu'au 24 septembre 2025 pour remplacer le titre «Thérapeute en réadaptation physique» par «Technologue en physiothérapie» sur l'ensemble de leurs outils de communication.

■ 7 octobre 2024

Diffusion d'un énoncé commun des ordres professionnels signataires, qui s'engagent à faire en sorte que le personnel professionnel de la santé soit outillé pour soutenir adéquatement les familles en matière d'allaitement, et ce, selon les champs d'exercice et les responsabilités de chaque profession.

■ 8 mai 2024

Avis annonçant que l'OPPQ salue l'intention du gouvernement de mettre fin à l'exigence d'une ordonnance imposée par les assureurs privés.

■ 1^{er} mai 2024

L'OPPQ présente dans la nouvelle version de sa politique des directives précises concernant l'utilisation du logo de l'OPPQ par les membres dans leurs outils de communication, incluant l'utilisation dans les médias sociaux.

Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

Cadre de reconnaissance des compétences en rééducation périnéale et pelvienne

Conformément à sa mission de protection du public, l'OPPQ a constitué un comité de travail interuniversitaire dont le mandat est d'élaborer un cadre de reconnaissance des compétences des professionnelles et professionnels de la physiothérapie qui traitent la clientèle en rééducation périnéale et pelvienne.

Au cours de l'année 2024-2025, l'Ordre a mandaté un expert afin de procéder à une validation externe des éléments identifiés par le groupe de travail pour les physiothérapeutes. Le référentiel de compétences a fait l'objet d'une validation externe auprès de cliniciennes et cliniciens en physiothérapie, de patientes partenaires et patients partenaires ainsi que de représentantes et représentants de maisons d'enseignement. Il a été adopté par le conseil d'administration de l'Ordre en 2025.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle (CIP)

Membres du comité d'inspection professionnelle (CIP)

- **Carolle Lavallée**, pht, présidente
- **Geneviève Boillard**, Fellow T. phys.
- **Alexandra Dubé-Chavanel**, pht
- **Marie-Ève Dubois**, pht
- **Patrick Fafard**, pht (jusqu'au 27 septembre 2024)
- **Andréanne Juneau**, pht (depuis le 16 octobre 2024)
- **Anik Léveillée**, T. phys. (jusqu'au 16 octobre 2024)
- **Caroline Lemaire**, pht, présidente suppléante
- **Jean-François St-Amand**, pht
- **Denis St-Jacques**, T. phys. (depuis le 17 octobre 2024)
- **Johanne Théberge**, T. phys.
- **Justine Couturier-Des Rochers**, T. phys., secrétaire du CIP
- **Véronique Boucher**, pht, secrétaire suppléante du CIP

Le CIP s'est réuni à huit reprises au cours de l'année financière 2024-2025.

Membres du comité d'inspection professionnelle exécutif (CIP exécutif)

- **Carolle Lavallée**, pht, présidente
- **Alexandra Dubé-Chavanel**, pht
- **Geneviève Boillard**, Fellow T. phys.
- **Justine Couturier-Des Rochers**, T. phys., secrétaire du CIP exécutif
- **Véronique Boucher**, pht, secrétaire suppléante du CIP exécutif

Le CIP exécutif a siégé à dix reprises au cours de l'année financière 2024-2025.

Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle, inspectrices et inspecteurs

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle. Ce mandat est assumé par le comité d'inspection professionnelle.

Inspectrices et inspecteurs agissant à temps plein ou à temps partiel au cours de l'exercice 2024-2025

	Nombre
Inspectrices et inspecteurs à temps complet (selon le barème de l'Ordre)	4
Inspectrices et inspecteurs à temps partiel	2

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2024-2025 visait l'inspection d'environ 1 350 membres apparaissant au Tableau de l'Ordre.

Au 31 mars 2025, sur un total de 1 448 activités d'inspection, 1 335 ont été réalisées dans le cadre de la surveillance générale.

Tableau de la répartition des activités d'inspection du PAIP 2024-2025

Année du PAIP	Activités d'inspection réalisées au total	Surveillance générale	Inspections portant sur la compétence	Inspections de suivi
2024-2025	1 448	1 335	74	39

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice

Activités de surveillance générale

La surveillance générale a comme objectif d'encourager et de soutenir une pratique sécuritaire de qualité auprès du public, laquelle respecte la réglementation en vigueur à l'OPPQ.

La sélection a été réalisée selon les critères suivants :

- sélection chronologique et séquentielle, selon la date de la dernière inspection ;
- sélection des membres dont le permis d'exercice a été délivré il y a deux ans.

Les personnes retenues lors de la sélection ont réalisé le processus d'évaluation de la pratique professionnelle (EPP) qui consiste à mettre à jour leur portfolio de développement des compétences conformément aux exigences de la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC), à fournir un dossier client (pour les membres cliniciennes et cliniciens) ainsi qu'à remplir le *Questionnaire sur le profil de pratique*.

Inspections individuelles (a. 112, al. 1)

	Nombre de membres
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	582
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	901
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	1 335
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1 335
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	148

Bilan des inspections professionnelles

Synthèse des recommandations transmises aux membres au terme du processus de surveillance générale

- Incrire une note de consentement de la cliente ou du client (ou de son parent, son tuteur ou sa tutrice, si la personne a moins de 14 ans) au plan de traitement proposé et pour la divulgation d'informations à une tierce personne identifiée.
 - Incrire le nom de la ou du membre en caractères lisibles et le numéro de permis à au moins un endroit au dossier.
 - Incrire le titre professionnel à la suite de chaque signature ou paraphe, notamment sur les programmes d'exercices, les feuilles de modalité et les reçus d'honoraires.
 - S'assurer que la date de remise du programme d'exercices coïncide avec la date qui y figure.
- Tenue des dossiers**
- Documenter fidèlement les services rendus et les circonstances du suivi, notamment lors des séances d'évaluation ou de réévaluation, ainsi que les recommandations formulées à la cliente ou au client ou à une tierce personne.
 - Produire un dossier qui soutient le raisonnement clinique en plus de permettre d'assurer la qualité, la cohérence et la sécurité des soins et des services à la cliente ou au client.
 - Utiliser le «copier-coller» avec discernement dans les dossiers électroniques afin d'éviter des incohérences ou de nuire à la qualité de la communication.
 - Assurer l'intégrité des notes consignées au dossier de chaque personne (p. ex., éviter tout format modifiable).
-
- Milieu clinique**
- Remettre des reçus d'honoraires représentatifs des services rendus et conformes aux exigences de l'OPPQ.
 - Lorsque le lieu d'exercice de la ou du membre s'y prête, mettre à la vue du public une copie à jour du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* et du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
 - Maintenir à jour le registre d'entretien des appareils d'électrothérapie.
-
- Formation continue**
- Réaliser le nombre d'heures de formation continue (HFC) pour répondre aux exigences de la PACC ainsi que les heures nécessaires au maintien des attestations délivrées par l'OPPQ, le cas échéant.
-
- Déontologie**
- Les frais exigés de la clientèle en cas d'annulation doivent être raisonnables et ne doivent pas dépasser le montant des frais encourus par le milieu en raison de l'annulation.
 - S'abstenir d'exiger d'avance le paiement de ses honoraires professionnels, et ce, même pour le dernier rendez-vous de la journée.
 - S'assurer que les lieux d'exercice inscrits dans le compte en ligne de la ou du membre sur le site de l'OPPQ sont à jour.
 - Utiliser le cadre de collaboration pharmacien-physiothérapeute ou diriger la cliente ou le client vers une professionnelle ou un professionnel habilité lorsque la ou le physiothérapeute juge qu'une classe de médicament disponible en vente libre pourrait être complémentaire au plan de traitement en physiothérapie et permettrait d'optimiser le rendement fonctionnel de la cliente ou du client.

Prescription de radiographies par les physiothérapeutes détenant une attestation délivrée par l'OPPQ

- Indiquer au dossier le mode de communication utilisé pour transmettre l'ordonnance.
- Au moment de rédiger l'ordonnance, le corridor doit déjà avoir été établi par la ou le physiothérapeute avec la ou le médecin de famille, la ou le médecin traitant, la clinique de radiologie ou la cheffe ou le chef du service de l'urgence. Ce corridor de services a pour but d'assurer la prise en charge par une ou un médecin des patientes et patients ayant un résultat radiographique positif. De plus, le corridor doit avoir été clairement expliqué à la cliente ou au client lors de la prescription d'une radiographie.
- Respecter les étapes suivantes afin d'assurer un suivi diligent de l'ordonnance rédigée :
 1. Aviser la ou le médecin traitant dans les meilleurs délais qu'une ordonnance a été rédigée pour une patiente ou un patient, et que cela pourrait entraîner un suivi de sa part.
 2. Dans le cas où le résultat radiographique n'a pas été reçu 48 heures après la délivrance de l'ordonnance, communiquer avec la patiente ou le patient pour lui demander la date et le lieu où la radiographie a été réalisée.
 3. Si le résultat n'a pas été transmis et s'il y a plus de 48 heures que la radiographie a été réalisée, faire un suivi auprès de la clinique de radiologie.
 4. Assurer un suivi auprès de la ou du médecin traitant et de la patiente ou du patient pour déterminer la suite du processus de réadaptation.

Inspections de suivi

	Nombre de membres
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	13
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	39
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	39
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	14

Par ailleurs, un total de 39 activités de suivi d'inspection ont été réalisées, soit :

- 23 processus de relance de dossiers ;
- 7 évaluations des connaissances relatives au *Règlement sur les catégories de permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* ;
- 9 ententes visant à combler des lacunes identifiées dans le cadre du processus d'inspection ont été signées entre une ou un membre et le CIP.

Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommis

L'Ordre ne dispose pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommis de ses membres.

Inspections portant sur la compétence professionnelle

En cas de doute raisonnable, notamment sur la qualité ou le contexte de la pratique d'une ou d'un physiothérapeute ou technologue en physiothérapie, ou lorsque la protection du public semble compromise, le CIP peut prendre la décision de mettre en œuvre des mécanismes d'inspection portant sur la compétence. Ces doutes peuvent survenir à l'occasion de l'évaluation de la pratique professionnelle (EPP), de l'inspection d'une ou d'un autre physiothérapeute ou technologue en physiothérapie, d'une enquête menée par le Bureau du syndic de l'Ordre ou encore lorsqu'une source externe interpelle le CIP au sujet d'interactions dont elle a été témoin (p. ex. : publications sur les médias sociaux).

La compétence de la professionnelle ou du professionnel est alors analysée du point de vue notamment, de la sécurité et de la qualité des services offerts à la clientèle.

Les 74 activités d'inspection portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice 2024-2025, se sont déclinées comme suit :

- 13 visites d'inspection particulière avec observations (VIPO) ;
- 25 convocations à une rencontre avec une inspectrice ou un inspecteur au siège social ou virtuellement ;
- 1 visite d'évaluation générale (VEG) ;
- 15 entretiens avec une inspectrice ou un inspecteur ;
- 4 demandes de dossiers supplémentaires ;
- 1 évaluation de la compétence langagière ;
- 7 processus de signalement provenant du Bureau du syndic ;
- 8 processus de signalement provenant du CIP.

Au terme de l'inspection effectuée auprès de chacune et de chacun des membres visés par une activité portant sur la compétence, un rapport a été transmis au CIP pour étude et décision.

Inspections portant sur la compétence professionnelle (a. 112, al. 2)

	Nombre de membres
Inspections portant sur la compétence et pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	8
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	60
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	74
Inspections portant sur la compétence et pendantes au 31 mars de l'exercice	4

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	Nombre
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice, à la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	1 357

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, selon la région administrative, en fonction du lieu où la ou le membre exerce principalement sa profession

Lieu de pratique de la profession À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01 Bas-Saint-Laurent	41	0	0
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	54	0	0
03 Capitale-Nationale	156	0	0
04 Mauricie	58	0	0
05 Estrie	107	0	0
06 Montréal	296	0	0
07 Outaouais	36	0	0
08 Abitibi-Témiscamingue	21	0	0
09 Côte-Nord	8	0	0
10 Nord-du-Québec	8	0	0
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	0	0
12 Chaudière-Appalaches	75	0	0
13 Laval	57	0	0
14 Lanaudière	78	0	0
15 Laurentides	85	0	0
16 Montérégie	225	0	0
17 Centre-du-Québec	37	0	0
Hors Québec	0	0	0
TOTAL	1 357	0	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

En 2024-2025, aucune observation écrite ou verbale d'une ou d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle.

De plus, au cours de l'exercice, le CIP n'a adressé aucune recommandation au comité exécutif visant à obliger une ou un membre à suivre avec succès un cours, un stage avec une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration ou au comité exécutif

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

Entraves au comité d'inspection professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait entrave à une ou un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur, ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	0

Informations transmises au Bureau du syndic

En 2024-2025, le CIP a effectué 25 signalements auprès du Bureau du syndic. Les infractions aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre concernaient 16 physiothérapeutes et 9 technologues en physiothérapie.

Membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic au cours de l'exercice

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic	25

Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Activités de la Direction de l'inspection professionnelle (DIP) et du CIP

Au cours de l'exercice 2024-2025, plusieurs activités et réalisations ont permis d'assurer une amélioration continue des processus d'inspection professionnelle et de participer au rayonnement de la profession et de l'Ordre.

- En collaboration avec l'École de réadaptation de l'Université de Montréal, déploiement du plan d'implantation des nouveaux outils d'inspection portant sur la compétence.
- Mise en place d'un processus d'évaluation de la compétence langagière afin de répondre aux obligations stipulées aux articles 35.1 et 35.2 de la *Charte de la langue française*.
- En collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), participation à la diffusion et à la mise en application du *Guide sur le retraitement des dispositifs médicaux dans les cliniques hors établissement*.
- En collaboration avec le Collège des médecins du Québec, révision des outils et informations ayant trait à l'activité de prescription de radiographies par les physiothérapeutes.
- Participation à plusieurs formations offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), dont les techniques d'enquête.
- Activités de représentation auprès de différentes maisons d'enseignement, notamment dans le cadre du Salon des ordres professionnels et de différentes journées carrière.
- Mise à jour des outils d'inspection relatifs à la conformité du milieu clinique.
- Rencontres d'arrimage entre la présidente du CIP et la secrétaire du CIP.
- Activités de formation continue du CIP et des inspectrices et inspecteurs.
- Des professionnelles et professionnels de la physiothérapie ayant une expertise dans certains domaines ont rencontré à trois reprises les inspectrices et inspecteurs ainsi que les professionnelles et professionnels de l'OPPQ afin de répondre à leurs questions.

Activités relatives à la formation continue

État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

Politique sur la formation continue

L'Ordre a une politique, une norme ou une directive sur la formation continue pour l'ensemble de ses membres.

L'OPPQ disposait d'une *Politique d'amélioration continue des compétences* (PACC). En vigueur depuis le 1^{er} avril 2010, la PACC en était à sa sixième période de référence et cette dernière s'échelonnait du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025.

Durant cette période, les membres devaient effectuer au moins 45 heures de formation continue (HFC) et en rendre compte dans leur portfolio Web. Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre devaient se conformer aux exigences de la PACC, à l'exception des membres qui :

- étaient à la retraite;
- pratiquaient hors Québec;
- détenaient un permis restrictif temporaire en attente de réussir un stage ou des activités de formation sous la supervision d'une ou d'un maître de stage pour obtenir un permis régulier.

Par ailleurs, un nouveau règlement sur la formation continue obligatoire a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 5 avril 2023. En vigueur depuis le 1^{er} avril 2025, le nouveau règlement remplace désormais la PACC.

L'Ordre a une politique, une norme ou une directive sur la formation continue pour ses membres exerçant certaines activités.

La PACC précise les obligations réglementaires des membres qui détiennent certaines attestations. Ces membres doivent consacrer des HFC à des activités de formation qui portent spécifiquement sur le domaine d'activité lié aux attestations :

- attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires, 7 HFC;
- attestation de formation pour la prescription de radiographies, 3 HFC.

Dans la PACC 2022-2025, les HFC liées à ces attestations s'ajoutent aux 45 HFC exigées pour la période.

Activités de formation continue

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (collèges, universités, autres).

Le programme de formation continue de l'OPPQ vise à maintenir et à développer les compétences des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie. Le conseil d'administration de l'OPPQ a adopté une *Politique du programme de formation continue* qui fixe les orientations de ce programme.

Activités relatives à l'application d'une politique, d'une norme ou d'une directive de formation continue

Dispenses de formation continue

La PACC prévoit des dispenses d'activités de formation continue. Au cours de l'exercice 2024-2025, 398 demandes ont été reçues au total et 352 dispenses ont été accordées.

	Nombre de demandes	Nombre de membres concernés
Demandes de dispenses reçues	398	346
Dispenses accordées	352	308

Activités relatives au respect des obligations de formation continue liées aux attestations

Les membres qui n'ont pas complété les HFC exigées à la fin de la période de référence reçoivent un avis de la secrétaire de l'Ordre leur accordant un délai de 60 jours pour rectifier la situation.

À l'expiration de ce délai, le conseil d'administration (CA) suspend l'attestation de la ou du membre qui n'a pas suivi le total des heures de formation exigées pour l'attestation en question, et ce, jusqu'à ce que le CA ait reçu la preuve qu'elle ou qu'il a remédié à son défaut de formation continue.

Activités de formation continue en éthique et en déontologie

En 2024-2025, le programme de formation continue de l'Ordre proposait à ses membres 10 formations en ligne portant sur les thèmes de l'éthique et de la déontologie. Ces formations sont optionnelles et accessibles à l'ensemble des membres.

Titre de la formation	Durée	Format	Nombre d'inscriptions	Remarque
L'éthique et la physiothérapie	4 HFC	En ligne	171	Développée par l'OPPQ en collaboration avec l'Université de Montréal
Interagir et communiquer avec son client : les bonnes pratiques en physiothérapie	3 HFC	En ligne	100	Développée par l'OPPQ en collaboration avec l'Université de Montréal
Traitements en physiothérapie : les aspects déontologiques de la pratique	3 HFC	En ligne	66	Développée par l'OPPQ en collaboration avec l'Université de Montréal
Relations intimes et inconduites sexuelles (capsule Info Déonto)	0,5 HFC	En ligne	206	Développée par l'OPPQ
Le secret professionnel (capsule Info Déonto)	0,5 HFC	En ligne	322	Développée par l'OPPQ
L'équité, l'éthique et l'allocation des ressources en physiothérapie	1 HFC	En ligne	5	Rediffusion d'une conférence donnée dans le cadre de l'événement Physiothérapie 360°
Viser une tenue des dossiers conforme aux attentes	2 HFC	En ligne	558	Développée par l'OPPQ
Le Règlement 94m : mieux le comprendre pour mieux l'appliquer	3 HFC	En ligne	341	Développée par l'OPPQ
Les enjeux de l'IA pour les professionnels de la santé canadiens	1 HFC	En ligne	9	Rediffusion d'une conférence donnée dans le cadre de l'événement Physiothérapie 360°
Pour des services de physiothérapie davantage humains et à l'écoute des besoins !	1 HFC	En ligne	2	Rediffusion d'une conférence donnée dans le cadre de l'événement Physiothérapie 360°

Autres activités relatives à la formation continue des membres

Déclaration des incidents et des accidents

Aucun incident ou accident n'a été rapporté lors de la tenue des activités de formation du programme de l'Ordre en 2024-2025.

Programme de formation continue

Événement Physiothérapie 360° — édition 2024 en mode hybride

Les 9 et 10 novembre 2024 a eu lieu la 13^e édition de l'événement Physiothérapie 360°. Cette édition s'est tenue à l'hôtel Le Westin à Montréal. L'ensemble des conférences a été rediffusé jusqu'au 13 janvier 2025.

Physiothérapie 360° est l'événement annuel de développement professionnel des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie du Québec. Physiothérapie 360° traite de sujets d'actualité liés à la réalité du travail clinique et aux nouveaux défis de la physiothérapie.

Conçue dans un format hybride, l'édition 2024 a été l'occasion pour les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie d'approfondir leurs connaissances et d'obtenir jusqu'à 16 HFC.

Au total, 1 464 personnes ont assisté aux conférences cette année.

Activités de formation organisées par l'Ordre

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le programme de l'Ordre a compté 6 613 inscriptions dans l'une ou l'autre des 146 formations offertes en salle, en ligne ou en mode hybride. Aucune des activités de formation du programme de l'Ordre n'est obligatoire.

Le programme de formation continue favorise la collaboration intradisciplinaire entre les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie au moyen de formations offertes conjointement aux deux titres professionnels ainsi que par l'adaptation du contenu pédagogique.

Activités facultatives organisées par l'Ordre

N°	Titre	Public cible	Nombre d'inscriptions	Durée (HFC)
512	Obstacles biopsychosociaux à la récupération (partie 1) : identification et interventions en physiothérapie	Tous	86	7
513	Volet 1 — Formation de mise à niveau pour l'activité UASD	pht	1	8
518	Chutes et troubles de l'équilibre chez la personne âgée (partie 1) : connaissances de base et évaluation	pht	36	13
519	Prescription d'exercices	pht	16	21
529	Volet 2 — Formation de mise à niveau pour l'activité d'UASD	pht	1	6
530	Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : cours de base	pht	62	32
537	Considérations cardiorespiratoires dans les prescriptions d'exercices	T. phys.	17	14
538	Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles d'équilibre (partie 1)	T. phys.	69	13
543	Articulation temporo-mandibulaire : formation de base en évaluation et traitement de l'ATM en physiothérapie	pht	24	14
546	Le diagnostic émis par le physiothérapeute	pht	45	3
550	Traiter la douleur et l'incapacité d'origine neuropathique et vasculaire au quadrant supérieur	pht	8	13
558	Volet 3 — Formation de mise à niveau pour l'activité réservée d'UASD	pht	4	37

Activités facultatives organisées par l'Ordre (suite)

N°	Titre	Public cible	Nombre d'inscriptions	Durée (HFC)
569	Démystifier la tendinopathie et la bursopathie calcifiantes ainsi que leurs options thérapeutiques	Tous	8	7
590	Facilitation proprioceptive neuromusculaire (partie 1) : application en physiothérapie	Tous	31	13
657	Soins de plaies : intégration clinique de l'évaluation de la prévention et des traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute	pht	0	20
658	Soins de plaies : les modalités complémentaires de traitement des plaies dans l'intervention physiothérapeutique	Tous	6	20
664	Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du technologue en physiothérapie	T. phys.	0	20
665	Chutes et troubles de l'équilibre chez la personne âgée (partie 2) : connaissances avancées, analyse et traitement	pht	14	13
719	<i>Fibromyalgia 2017 Update : Pertinence in Physiotherapy</i>	Tous	2	1
720	Nouveau regard sur la stabilisation lombaire : mieux comprendre la science derrière la prescription d'exercices	Tous	5	1
721	Mise à jour sur le diagnostic des démences et considérations pratiques	Tous	3	1
722	Au cœur de l'assistance circulatoire mécanique : introduction au Heartmate II et à la prise en charge en physiothérapie	Tous	0	1
723	L'imagerie médicale de la ceinture scapulaire et de l'articulation gléno-humérale : pour mieux épauler la pratique clinique !	Tous	93	1
724	La polyneuromyopathie des soins intensifs : un nom complexe. Une pathologie qui l'est tout autant	Tous	1	1
725	Le pied diabétique : ce qu'il faut savoir et faire en physiothérapie	Tous	16	1
726	Manipulations vertébrales : croyances ou sciences	Tous	3	1
728	Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : intégration clinique	pht	36	26
733	Impacts des anti-inflammatoires sur la conduite clinique en physiothérapie	Tous	106	6
735	Utiliser l'isocinétisme en réadaptation (partie 1) : fondements et interprétation des données cliniques	Tous	0	7
737	À la rescousse des personnes souffrant de lombalgies complexes	Tous	0	6
739	Démystifier le <i>locked-in syndrome</i>	Tous	1	1
741	L'imagerie médicale du bassin et des hanches : pour rester hip en physiothérapie !	Tous	108	1
742	Nouvelles techniques et technologies en remplacement articulaire de la hanche	Tous	4	1
745	Traiter la douleur et l'incapacité d'origine neuropathique et vasculaire au quadrant supérieur	T. phys.	0	13
749	Syndrome douloureux régional complexe (SDRC) : interventions et meilleures pratiques en physiothérapie dans un contexte interdisciplinaire	Tous	44	7
801	Évaluation et traitement en physiothérapie des principaux types de céphalées	pht	30	19,5
802	Le syndrome <i>pusher</i> (latéropulsion) post-AVC : aspects cliniques en réadaptation	Tous	11	1
804	Contrôle postural : mieux équilibrer ses interventions selon les différentes pathologies	Tous	202	7
805	Fidélité et validité de la mesure clinique du déjettement du tronc chez les adolescents avec scoliose idiopathique	Tous	21	1

Activités facultatives organisées par l'Ordre (suite)

N°	Titre	Public cible	Nombre d'inscriptions	Durée (HFC)
807	L'oedème. Cet adversaire dont il faut prendre soin en toute sécurité	Tous	54	1,5
809	Démystifier les blessures aux plaques de croissance	Tous	3	1
810	L'imagerie médicale du rachis : un élément indispensable au succès thérapeutique ?	Tous	91	1
811	Les rayons X du genou : un trésor caché d'information pour orienter vos interventions	Tous	114	1
812	Épicondylite et épitrochléite réfractaires : mise à jour sur la place de l'imagerie médicale, du traitement biologique (PRP) et de la chirurgie	Tous	5	1
813	La PSP : un trouble moteur atypique à découvrir pour mieux intervenir	Tous	26	1
814	Peut-on oublier complètement la présence d'une prothèse totale dans son genou ?	Tous	5	1
815	Reconnaitre la personne âgée fragile en physiothérapie et en assurer le suivi	Tous	7	1
816	<i>"First, Do No Harm." When Traditional Physiotherapy May Cause More Harm than Good</i>	Tous	3	1
817	Initiation à la physiothérapie pour les cyclistes	Tous	4	1
822	Évaluation et approche clinique de la maladie de Parkinson	Tous	119	7
823	Rééducation vestibulaire en physiothérapie : raisonnement clinique	pht	33	15
825	Réadaptation post-AVC : quand la marche devient un défi	Tous	15	1
826	Imagerie médicale de la cheville : quand on ne sait plus sur quel pied danser !	Tous	127	1
827	Les blessures au membre supérieur dans la pratique de l'escalade	Tous	11	1
829	<i>Knee Osteoarthritis Management in Physiotherapy</i>	Tous	21	1
830	Les chutes et l'incontinence chez la femme âgée : quels sont les liens ?	Tous	22	1
831	Coiffe des rotateurs : chirurgie ou traitement conservateur	Tous	68	1
832	Danseurs, douleurs et tests fonctionnels : ce qu'il faut savoir	Tous	166	1
833	Manifestations musculosquelettiques des maladies systémiques : dépistage en physiothérapie	pht	30	20
834	Un nouveau guide de pratique clinique pour la prise en charge des lésions professionnelles de la coiffe des rotateurs	Tous	15	1
835	Congé précoce assisté (CPA) pour la clientèle AVC : impact d'un projet pilote prometteur	Tous	16	1
836	Un voyage dans le monde des exercices fonctionnels du membre inférieur : exploration clinique et scientifique	Tous	28	1,5
837	Arthroplastie de la hanche et du genou : impacts d'un congé précoce en physiothérapie	Tous	78	1
838	Approches innovantes pour mieux comprendre le rôle de la proprioception sur le contrôle moteur et postural	Tous	115	1,5
839	Prévenir le déclin fonctionnel par l'exercice chez les aînés après une blessure mineure	Tous	18	1
840	L'entraînement physique chez les jeunes : le bon, la brute et le truand	Tous	19	1
842	Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre (partie 2)	T. phys.	33	13
844	Un avis conjoint de l'OPPQ et du Collège des médecins du Québec pour une gestion collaborative et plus efficiente des commotions cérébrales	Tous	6	1

Activités facultatives organisées par l'Ordre (suite)

N°	Titre	Public cible	Nombre d'inscriptions	Durée (HFC)
845	À quel point devons-nous être spécifiques dans la prescription de nos exercices pour les troubles musculosquelettiques ?	Tous	76	1
847	Parcours Locomotive en AVC : innover pour mieux aider	Tous	5	1
848	Traiter les troubles oculomoteurs : maximiser la synergie entre la physiothérapie et l'optométrie	Tous	27	1,5
849	Mieux soutenir les cliniciens, les personnes aînées et leurs proches lors de la planification du congé hospitalier	Tous	11	1
851	Le pronostic en physiothérapie	Tous	0	1
852	Rééducation vestibulaire en physiothérapie : formation de base	pht	160	25
853	Le secret professionnel	Tous	322	0,5
854	<i>An Introduction to Pediatric Vestibular Rehabilitation/Introduction à la rééducation vestibulaire pédiatrique</i>	pht	15	14
855	Rééducation vestibulaire avancée en physiothérapie : vertiges et étourdissements positionnels	pht	51	11
856	Le libellé pronostique en physiothérapie	Tous	204	3,5
857	Relations intimes et inconduites sexuelles (capsule Info Déonto)	Tous	206	0,5
858	L'éthique et la physiothérapie	Tous	171	4
859	Individus lombalgiques : effets des exercices sur la douleur perçue	pht	252	1
860	Traitements en physiothérapie : les aspects déontologiques de la pratique	Tous	66	3
861	Interagir et communiquer avec son client : les bonnes pratiques en physiothérapie	Tous	100	3
862	Utilisation des lasers thérapeutiques pour des conditions musculosquelettiques	Tous	18	3
863	La sécurisation culturelle auprès des Premières Nations	Tous	3	1
864	Seriez-vous prêts à recevoir un cycliste en clinique ?	Tous	9	1
865	L'entrepreneuriat pour tous les professionnels de la physiothérapie	Tous	12	1
866	Le <i>freezing</i> : un trouble du mouvement possible à déjouer ?	Tous	38	1
867	L'entraînement avec occlusion vasculaire en physiothérapie	Tous	13	1
868	Tour d'horizon sur la préadaptation	Tous	0	1
869	La rééducation périnéale pratiquée par un homme : pourquoi pas ?	Tous	1	1
870	Douleur reliée à la coiffe des rotateurs : est-ce que le type d'exercices influence les résultats ?	Tous	67	1
871	L'équité, l'éthique et l'allocation des ressources en physiothérapie	Tous	5	1
872	Déjouer le cerveau pour mieux gérer la douleur	Tous	56	1
873	Cancer du sein et physiothérapie	Tous	46	1
874	Symptômes persistants chez les TCCL/CC : synthèse des données probantes	Tous	22	1
875	L'entretien motivationnel : comment accompagner mon patient vers un changement	Tous	35	1
878	La téléréadaptation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson : faisabilité et bénéfices	Tous	120	1
879	Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : punctures avancées	pht	32	14
880	Le Règlement 94m : mieux le comprendre pour mieux l'appliquer	Tous	341	3
881	Tenue de dossiers	Tous	558	2

Activités facultatives organisées par l'Ordre (suite)

N°	Titre	Public cible	Nombre d'inscriptions	Durée (HFC)
882	Les nouvelles activités professionnelles des pharmaciens (webinaire)	Tous	92	0
883	L'écouvillonnage des plaies en physiothérapie	pht	2	1
884	La physiothérapie : un rôle clef dans la prise en charge de la COVID longue	Tous	8	1
885	Douleur, race et ethnicité : remettre en question les mythes persistants sur la signification de ces concepts	Tous	17	1
886	Retards moteurs chez le jeune enfant : reconnaître et traiter l'amyotrophie spinale	Tous	4	1
887	Conjuguer pratique et recherche dans les milieux cliniques : enjeux et bénéfices	Tous	9	1
888	Prise en charge d'un patient avec céphalée cervicogénique : données probantes et astuces cliniques	Tous	10	1
889	Mise à jour sur la prise en charge des tendinopathies	Tous	21	1
890	Application des traitements de groupe en gestion de la douleur persistante	Tous	31	1
891	Stimuler le réflexe de la physiothérapie dans le réseau par la pratique en GMF (atelier)	Tous	18	1
892	Contrer la désinformation scientifique en physiothérapie	Tous	19	1
893	Parcours des patients en première ligne au Québec : la place des professionnels de la physiothérapie et de l'intelligence artificielle	Tous	2	1
894	Développer des formations innovantes et pertinentes en milieu de travail à l'aide du modèle de Fink (atelier)	Tous	9	1
895	La pertinence de l'utilisation des questionnaires en physiothérapie	Tous	16	1
896	Le phénomène de non-utilisation apprise en neuro-réadaptation	Tous	1	1
897	Les blessures de ski de fond. Ça mange quoi en hiver ?	Tous	9	1
898	S'outiller pour répondre aux questions de sexualité en physiothérapie	Tous	5	1
900	Qualité des soins de l'épaule par les professionnels en physiothérapie : enquête et opportunités d'optimiser l'intradisciplinarité	Tous	2	1
901	Impacts de la Loi 25 sur la gestion des données personnelles en pratique privée	Tous	31	1
902	Dépister le déclin fonctionnel à l'unité de courte durée gériatrique : présentation d'un projet innovant	Tous	40	1
903	Prescri-nature pour les professionnels de la physiothérapie	Tous	74	1
904	Les manipulations articulaires périphériques en physiothérapie	pht	16	42
909	L'épaule : repenser son raisonnement clinique	pht	70	7
912	Optimisation des modèles de soins en physiothérapie : les deux professionnels à leur plein potentiel	Tous	6	1,5
913	Les enjeux de l'IA pour les professionnels de la santé canadiens	Tous	9	1
914	Physiothérapie pour les dysfonctions craniocervicales du bébé et de l'enfant	Tous	9	1
915	Étourdissements persistants posturaux perceptifs [EPPP]	Tous	47	1
916	Choisir avec soin : comment réduire l'iatrogénie dans les problèmes neuromusculosquelettiques	Tous	25	1
917	Comment intégrer l'évaluation et le traitement du tissu neuroméningé dans les douleurs musculosquelettiques ?	Tous	52	1

Activités facultatives organisées par l'Ordre (suite)

N°	Titre	Public cible	Nombre d'inscriptions	Durée (HFC)
918	Formes juvénile, jeune et tardive de la maladie de Parkinson : quelles sont les différences ?	Tous	12	1
919	Les dysfonctions respiratoires : de nouveaux défis pour la physiothérapie ?	Tous	20	1
920	Pour des services de physiothérapie davantage humains et à l'écoute des besoins !	Tous	2	1
921	Démystifier les guides de pratique clinique	Tous	5	1
922	Identifier, tester et adapter le traitement des personnes qui présentent un trouble cognitif	Tous	62	1
923	La physiothérapie au Guichet d'accès à la première ligne (GAP) : l'expérience du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Tous	1	1
924	Accessibilité à la physiothérapie en régions éloignées via l'intradisciplinarité et la téléréadaptation	Tous	9	1
925	La conduite en contexte de capsulite est-elle gelée ? Science, expérience et interdisciplinarité	Tous	33	1
926	Agir pour moi : un outil de choix pour la gestion de la douleur chronique	Tous	48	1
927	Mesures de contrôle : un dernier recours	Tous	8	1
928	Physiothérapie : réflexion sur une identité claire et cohérente	Tous	1	1
929	Transcender les frontières : comprendre et soutenir la population trans en physiothérapie périnéale	Tous	1	1
930	Cannabis 101 — traitement de la douleur	Tous	50	1
931	Les manipulations articulaires périphériques et vertébrales : aspects légaux et communication	pht	2	1
936	Midi-recherche du 14 janvier 2025	Tous	170	1
937	Midi-recherche du 11 mars 2025	Tous	127	1

Courtage en connaissances

Parmi les activités de courtage en connaissances de l'Ordre, on note :

- Rechercher et inventorier des données probantes pertinentes liées à une problématique ou à une pratique émergente.
- Produire des documents de synthèse.
- Faciliter le développement des habiletés d'interprétation scientifique par de la formation.
- Gérer des projets de transfert de connaissances.
- Systématiser les processus de transmission du savoir.

Cette année, l'Ordre a effectué les activités de courtage suivantes :

- Création d'activités de transfert de connaissances «Midi-recherche».
- Mise en ligne d'une nouvelle section «Documents de référence» sur le site Web de l'Ordre et mise en ligne de ressources produites par des organismes externes comportant des recommandations cliniques.
- Mise à jour de la liste de ressources à diffuser auprès des membres.

Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Composition du Bureau du syndic

Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2025 selon le statut d'emploi.

Syndique

- **Judith Brillant**, T. phys.

Syndiques adjointes et syndic adjoint

- **Diane Breton**, pht
- **Maude Laliberté**, pht (à compter du 28 février 2025)
- **Catherine Liu-Castanet**, pht
- **Régis Paillé**, T. phys.

	Nombre	
	À temps plein	À temps partiel
Syndique	1	0
Syndiques adjointes et syndic adjoint, s'il y a lieu	3	1
Syndique correspondante et syndic correspondant, s'il y a lieu	0	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

En plus de recevoir des demandes d'enquête à l'égard des agissements des membres de l'Ordre, le Bureau du syndic reçoit des demandes d'information (par téléphone ou par courriel) ou des signalements sans que ceux-ci soient appuyés par une demande d'enquête formelle. Au cours de la période 2024-2025, le Bureau du syndic a reçu 18 signalements ainsi que 539 demandes d'information.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Bureau du syndic a ouvert 106 dossiers visant 102 membres (77 physiothérapeutes et 25 technologues en physiothérapie). Les allégations portaient sur différents manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 22 exerçaient dans des établissements publics, 75 en milieu privé, 1 en soins et services à domicile privés, 1 dans un établissement privé de santé, 1 en clinique de vaccination/dépistage, 1 en groupe de médecine familiale et 1 sans lieu d'exercice.

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2024	107
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	106
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	57
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	14
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre de l'Ordre	4
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle (CIP)	25
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par une ou un membre du personnel de l'Ordre	3
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	3
Total des membres faisant l'objet d'enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	102
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	91
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	7
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	11
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	27
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	46
Enquêtes pendantes au 31 mars 2025	124

Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	88
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	12
Enquêtes fermées pour les transmettre à une syndique <i>ad hoc</i> ou à un syndic <i>ad hoc</i>	2
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où une immunité a été accordée à la ou au membre	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarises envers la ou le membre (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	53
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	2
Enquêtes autrement fermées	19

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

Le Bureau du syndic ou une syndique *ad hoc* ou un syndic *ad hoc* peut juger nécessaire de transmettre des informations au comité d'inspection professionnelle si la compétence professionnelle de membres faisant l'objet d'une enquête est remise en cause.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndics <i>ad hoc</i> au cours de l'exercice	7

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par une syndique *ad hoc* ou un syndic *ad hoc* au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de la dernière année.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Enquêtes rouvertes à la suite d'un avis du comité de révision suggérant au Bureau du syndic de compléter son enquête.

	Nombre
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	4
Enquêtes rouvertes et fermées au cours de l'exercice (au total)	5
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	5
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Enquêtes des syndiques *ad hoc* et syndics *ad hoc*

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2024	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	2
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande de la syndique ou du syndic	2
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	2
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars 2025	1

Décisions rendues par les syndiques *ad hoc* ou syndics *ad hoc*

Décisions rendues par les syndiques *ad hoc* ou syndics *ad hoc* au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (selon le motif principal de ne pas porter plainte) (au total)	2
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	2
Enquêtes fermées pour les référer au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où une immunité a été accordée à la ou au membre	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarises envers la ou le membre (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	0

État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndiques *ad hoc* ou syndics *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndics <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars 2024	4 ¹
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndiques <i>ad hoc</i> ou syndics <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	4
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndics <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	4 ²
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	1
Plaintes pour lesquelles la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	3
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndics <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars 2025	3

1 4 plaintes, dont 2 concernent 3 dossiers d'enquête chacune.

2 4 plaintes, dont 1 concerne 3 dossiers d'enquête.

Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndiques *ad hoc* ou syndics *ad hoc*

	Nombre de plaintes dans chacune des catégories d'infractions
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons d'origine ethnique, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par la ou le membre	2
Infractions liées au comportement de la ou du membre	1
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers de la ou du membre	1
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations de la professionnelle ou du professionnel par un tribunal canadien	0

Formation des membres du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

Autres activités du Bureau du syndic

Dans la dernière année, les membres du Bureau du syndic ont assisté à différentes activités de formation. Le Bureau du syndic a également rédigé des chroniques déontologiques visant à informer les membres sur des aspects déontologiques de leur pratique professionnelle.

Tribunal des professions

Le Bureau du syndic n'a interjeté aucun appel auprès du Tribunal des professions.

Demande d'accès à l'information

Trois demandes d'accès à l'information ont été acheminées au Bureau du syndic.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



Activités du comité de révision des décisions du Bureau du syndic

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Bureau du syndic la tenue d'une enquête au sujet d'une ou d'un membre, un avis relativement à la décision d'une syndique ou d'un syndic de ne pas porter plainte contre cette ou ce membre devant le conseil de discipline.

Membres du comité

- **Sébastien Dufresne**, pht, membre et président suppléant, puis président (à compter du 29 novembre 2024)
- **Karen Beaulieu**, pht, membre et présidente suppléante
- **Marc Francœur**, pht, président (jusqu'au 20 novembre 2024)
- **Marie Saulnier**, pht, membre (à compter du 29 novembre 2024)

Secrétaire

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Secrétaire adjointe

- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, directrice des services juridiques et de l'admission et secrétaire suppléante du conseil de discipline

Représentantes et représentants du public nommés par l'Office des professions

- **Lise Bertrand**
- **Marie-Josée Lemieux**
- **Guy Levesque**

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	Nombre
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	4
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de réception de la décision d'une syndique ou d'un syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	4
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par la personne demanderesse au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	6
■ Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	6
■ Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Le comité s'est réuni à sept reprises pour étudier les demandes de révision reçues.

Nature des avis rendus par le comité de révision

Nombre d'avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice selon la nature des conclusions

	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	5
Suggérant à une syndique ou à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'une syndique ou d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête (le cas échéant), prendra la décision de porter plainte ou non	0

Aucun des avis rendus ne comportait une suggestion à une syndique ou à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation offerte au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	6	0

Activités du conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre une ou un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Membres

Présidentes et présidents

- **M^e Manon Lavoie**
- **M^e Claudine Barabé**
- **M^e Isabelle Dubuc**
- **M^e Nathalie Lelièvre**

Physiothérapeutes

- **Barbara Hamelin**
- **Danny-Ève Martin**
- **Anaïs Goulet-Robitaille**
- **Camille St-Pierre**
- **Sonia Bureau**

Technologue en physiothérapie

- **Nadia Dugas**

Secrétaires

- **M^e Audrey Benoit**, secrétaire
- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, secrétaire suppléante
- **M^e Mélanie Asselin**, secrétaire suppléante,
(à compter du 7 juin 2024)
- **M^e Geneviève Roy**, secrétaire suppléante
(à compter du 7 juin 2024)

Le conseil de discipline a tenu six journées d'audience au cours de l'année financière 2024-2025.

Plaintes au conseil de discipline

Au cours de l'exercice 2024-2025, trois nouvelles plaintes ont été déposées.

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Plaintes portées par une syndique ou un syndic ou par une syndique adjointe ou un syndic adjoint	3
Plaintes portées par une syndique <i>ad hoc</i> ou un syndic <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	4
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

Décisions rendues au cours de l'exercice 2024-2025

	Nombre
Déclarant la partie intimée coupable	0
Décision imposant une sanction	0
Décision sur culpabilité	1
Déclarant la partie intimée coupable et imposant une sanction	3
Retrait de la plainte	0

Parmi ces décisions, trois ont été rendues par le conseil de discipline dans un délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Sanctions imposées par le conseil de discipline

	Nombre
Amende	0
Radiation	0
Radiation et amende	3

Appels devant le Tribunal des professions

Aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction n'a été portée en appel au Tribunal des professions du Québec. Une audience a eu lieu concernant un appel sur la culpabilité et la sanction et une décision a été rendue.

Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars 2024 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2024-2025. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formation des membres du conseil de discipline, autres que les présidentes et présidents, relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	16	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	16	0

Activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions*

Mandat

Dans le cadre de sa mission, l'Ordre protège le public, notamment contre les agissements de toute personne physique ou morale qui exerce illégalement les activités réservées aux membres de l'OPPQ, telles qu'inscrites au *Code des professions*, ou qui usurpe les titres, abréviations et initiales qui leur sont réservés.

Activités

Au cours de la période 2024-2025, la direction des services juridiques a traité 35 dossiers portant sur l'exercice illégal d'une ou de plusieurs activités réservées ou l'usurpation d'un titre réservé, ou les deux à la fois.

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	13
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	28
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	28
Amener une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'Ordre dont elle ou il est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis au Bureau du syndic une information selon laquelle une ou un membre a commis une infraction, ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par une syndique ou un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	35
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	2
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	14
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	8
Mises en demeure ou avis formels	6
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	19
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	8

Poursuites pénales

	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	2
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	2
Amener une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont elle ou il est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis au Bureau du syndic une information selon laquelle une ou un membre a commis une infraction, ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par une syndique ou un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
où la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Amener une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont elle ou il est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
où la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
où la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis au Bureau du syndic une information selon laquelle une ou un membre a commis une infraction, ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par une syndique ou un syndic	0
où la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
où la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	3
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Trois poursuites pénales étaient pendantes au 31 mars 2024.

Aucune créance irrécouvrable liée aux infractions pénales n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024-2025.

Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

Rôle sociétal de l'Ordre

Comités concernant la protection du public

L'Ordre a participé aux activités des comités présentés au tableau ci-dessous.

Nom du comité	Mandat	Nombre de rencontres
Groupe de travail sur l'élargissement des pratiques professionnelles Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Consultation sur l'élargissement des pratiques professionnelles	12
Groupe de travail sur le chantier des kinésiologues (objectif 3) Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) Office des professions Fédération des kinésiologues du Québec (FKQ) Association des établissements privés conventionnés (AEPC)	Chantier ministériel sur les balises des kinésiologues œuvrant en interdisciplinarité dans le Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et consultations des ordres professionnels concernés. Récolter des commentaires des partenaires afin de préciser le portrait et de soulever de nouveaux enjeux liés à l'encadrement de la pratique des kinésiologues.	14
Comité-conseil 3.73 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ)	Suivi des travaux réglementaires en préparation	1
Comité consultatif Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) Ordres professionnels associés au chantier sur la pertinence clinique	Consultation dans le cadre de la mise en œuvre de la <i>Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux</i>	1
Groupe de discussion Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Association québécoise de la physiothérapie (AQP) Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ) Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ)	Suivis et discussions sur les modifications et l'application du <i>Règlement sur l'assistance médicale</i>	1

Nom du comité	Mandat	Nombre de rencontres
Comité de suivi pour le projet sur la gestion du délirium chez les personnes âgées à l'urgence Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)	Élaboration d'un outil d'aide à la décision pour la prévention, le repérage, le dépistage et la prise en charge du délirium chez les personnes âgées dans les urgences	
Table de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux (TCIPSSS) (29 ordres professionnels de la santé et des services sociaux)	Favoriser les échanges, la concertation et la collaboration entre les ordres issus du domaine de la santé et des services sociaux sur des dossiers d'intérêt commun, pour le mieux-être de la santé de la population. Favoriser l'émergence de pratiques collaboratives efficaces.	2
	Faire connaître les activités de collaboration et les réalisations aux différents publics (membres, population, partenaires, parties prenantes). Faciliter les prises de position publiques dans certains dossiers communs concernant la protection du public et la santé de la population.	
Comité de pilotage de la Table de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux (TCIPSSS)	Préparation aux rencontres de la TCIPSSS	3
Comité consultatif et de coordination — continuum douleur chronique Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Amélioration de l'accessibilité à des soins et des services pour la gestion de la douleur chronique Rôle de la patiente ou du patient Soutien aux cliniciennes et aux cliniciens dans l'approche en gestion de la douleur	
Comité thématique sur le maintien et le retour au travail Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)	Présentation et commentaire sur des projets de recherche en cours financés par l'IRSST	1
Table sectorielle en santé et relations humaines (CIQ)	Discussions portant sur les préoccupations des ordres quant aux développements sectoriels, à l'environnement législatif et réglementaire ainsi qu'aux politiques gouvernementales	3
Groupe de travail sur la protection du public (CIQ)	Proposer une démarche analytique qui tentera de cerner la nature, les caractéristiques, la pertinence des mécanismes et les forces dynamiques de la protection du public.	4
Coalition québécoise pour la réduction de la maladie	Reconnaitre que la réduction de la maladie est l'un des piliers d'un réseau de la santé et des services sociaux plus efficace, plus humain et plus résilient. Élaborer un plan stratégique de la réduction de la maladie. Investir massivement en réduction de la maladie dans l'ensemble des sphères de notre société. Se doter d'outils et d'indicateurs gouvernementaux permettant d'observer la maladie et sa réduction.	2

Autres activités relatives au rôle sociétal

Au cours de l'année 2024-2025, l'OPPQ est intervenu auprès de différentes instances pour participer à la réflexion sur des projets et enjeux importants, notamment en matière de réglementation et d'offres de soins et de services à la population.

Productions réalisées dans le cadre d'une consultation

- Lettre transmise à la Commission de l'économie et du travail, concernant la *Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins* (PL68)
- Mémoire sur le projet de loi modifiant le *Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles* (PL67)
- Consultations avec l'Office des professions sur la modernisation du système professionnel
- Participation à une consultation visant la production d'orientations destinées à la rédaction d'une politique nationale de première ligne par le MSSS
- Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la *Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile* (SAD)

Projets émanant des instances gouvernementales

- Réponse à une consultation de l'Ordre des podiatres relativement à des lignes directrices pour la prescription d'orthèses
- Participation aux rencontres statutaires avec le MSSS sur l'optimisation des trajectoires de soins liés aux troubles musculosquelettiques
- Participation aux rencontres statutaires avec le MSSS sur l'optimisation du système professionnel
- Participation à une rencontre avec Santé Québec dans le cadre de sa démarche de consultation en vue d'élaborer sa première planification stratégique
- Réponse à la consultation concernant le chantier du MSSS sur les kinésiologues
- Participation à la consultation préliminaire du MSSS dans le cadre des travaux entourant l'élaboration d'une *Stratégie nationale de prévention en santé*

Autres interventions

- Réponse aux questions de la CNESST relativement à la publication de deux projets de règlement, soit le *Règlement sur la réadaptation* et le projet de *Règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et les autres frais*
- Réponse à l'Office des professions concernant le projet de *Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par un kinésiologue*
- Énoncé conjoint sur les compétences en allaitement des professionnelles et professionnels de la santé
- Participation à un projet de recherche sur un scan environnemental législatif portant sur la pratique des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches au Canada
- Signature de la Déclaration de Montréal sur les soins de santé pertinents, une initiative du Collège québécois des médecins de famille (CQMF)
- Échange avec le cabinet du ministre du Travail sur le *Règlement sur la réadaptation*
- Représentations auprès du MSSS et de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en vue d'autoriser de nouveaux allègements relatifs à l'ordonnance d'attribution d'aides à la marche, d'aides à la locomotion et de prothèses
- Rencontre avec la conseillère politique de la ministre responsable déléguée à la Santé et aux Aînés, Sonia Bélanger, concernant la trajectoire de soins pour l'aide médicale à mourir
- Lettre d'appui à l'UQTR dans le cadre de sa demande de subvention à l'INSPQ afin d'organiser une École d'été en réadaptation durable

L'OPPQ n'a participé à aucune audition en commission parlementaire sur des sujets relevant de sa compétence, ni été sollicité pour émettre des commentaires à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement dans le domaine de compétence de l'Ordre.

Participations aux forums du Conseil interprofessionnel du Québec

- Direction générale
- Présidence
- Admission
- Bureau du syndic
- Inspection professionnelle
- Conseillères et conseillers juridiques
- Secrétaires de conseils de discipline

Communications avec les membres de l'Ordre

Infolettres et communiqués

L'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres, outre son site Web et ses pages sur les réseaux sociaux.

Physio-Québec Express — bulletin électronique

Diffusion d'informations relatives à la réglementation, aux affaires administratives, au Plan santé ainsi qu'aux activités relatives à la profession.

- 16 bulletins envoyés en 2024-2025

inFORMATION Express — bulletin électronique

Diffusion d'informations sur le programme de formation continue de l'Ordre et le congrès annuel Physiothérapie 360°. Ce bulletin est envoyé aux membres qui en ont fait la demande.

- 17 bulletins *inFORMATION Express* envoyés en 2024-2025
- 3 bulletins envoyés en 2024-2025 aux participantes et participants en présentiel de Physiothérapie 360° et 1 bulletin envoyé aux membres y assistant virtuellement

Communiqués — Connexence

Transmission de messages officiels de la Direction générale et du secrétariat de l'OPPQ, tels que les avis d'élections, de renouvellement de la cotisation ou encore de déclaration annuelle d'exercice en société.

- 15 communiqués envoyés en 2024-2025

Physio-Québec — Revue officielle de l'OPPQ (imprimée et numérique)

Publication d'articles de fond relatifs à la vie professionnelle, à la déontologie, à la formation, aux dossiers actuels et à la pratique clinique.

- 2 publications (été 2024 et hiver 2025) : diffusion d'une version numérique à tous les membres et envoi par la poste d'un exemplaire imprimé à 1229 membres

Section du site Web réservée aux membres

En plus d'une rubrique « Membres » accessible au grand public, l'OPPQ met à la disposition des professionnelles et professionnels une section sécurisée dans laquelle il est possible de mettre à jour son dossier de membre, de

remplir des demandes d'attestation et d'accéder à d'autres informations d'ordre interne (messages de la présidence, rabais chez des partenaires, etc.).

Mises à jour 2024-2025

Chaque année, l'OPPQ met à jour les contenus associés :

- à l'assemblée générale annuelle ;
- au renouvellement de l'inscription ;
- au concours annuel de bourses et de subventions.

Section grand public du site Web

Afin d'offrir aux membres, au grand public et aux candidates et candidats à l'admission une information de qualité, l'Ordre a effectué plusieurs modifications sur son site Web.

Centre de documentation

Désireux de faciliter l'accès aux meilleures données scientifiques, l'OPPQ a mis à la disposition des membres un centre de documentation sur son site Web. Les ressources qui y sont présentées visent à soutenir les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie dans leurs activités cliniques. Près de 50 ressources, portant notamment sur la collaboration interprofessionnelle, la COVID-19, l'électro-thérapie, la gériatrie et la pratique professionnelle, y sont actuellement disponibles. Le centre de documentation sera constamment bonifié.

Création d'une page sur le Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ

S'inscrivant dans la continuité de la *Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2022-2025*, la page sur le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ* réunit toutes les informations pertinentes quant aux obligations des membres en matière de maintien et de mise à jour de leurs compétences pour la prochaine période de référence. Des modifications ont aussi été apportées au portfolio Web.

Modification et bonification de la foire aux questions (FAQ)

Des ajouts ont été faits à la FAQ « Exigences en matière de formation continue » afin de transmettre l'information sur la fin de la *PACC 2022-2025* et l'arrivée du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire*.

Des ajouts et des modifications ont également été apportés aux FAQ « Renouvellement de l'inscription », « Inspection professionnelle » et « Questions générales ».

Création d'une rubrique « 50^e anniversaire »

Un onglet soulignant les 50 ans de l'OPPQ a été ajouté sur la page d'accueil du site de l'OPPQ. Celui-ci mène vers une rubrique retraçant les grands jalons de l'Ordre, ses réalisations marquantes ainsi que d'autres contenus à caractère historique et informatif.

Médias sociaux

L'OPPQ gère trois pages Facebook et une page LinkedIn.

Facebook OPPQ

Diffusion de contenus produits par l'OPPQ et destinés au grand public, et partage de contenus portant sur divers aspects de la physiothérapie et de ses professions.

- 3 publications en 2024-2025

Facebook Formation continue

Promotion du programme de formation continue de l'OPPQ

- 101 publications en 2024-2025

Médias sociaux de la présidence

Pour sa part, la présidence de l'Ordre dispose d'une page Facebook ainsi que d'un compte LinkedIn. Destinées aux membres de l'OPPQ, ses publications rendent compte de ses activités, du fruit de ses réflexions et de toute information pertinente liée à la pratique.

- Facebook : 57 publications en 2024-2025
- LinkedIn : 30 publications en 2024-2025

Publicité

Campagne de publicité

50^e anniversaire de l'OPPQ

Plusieurs événements et initiatives ont marqué les 50 ans de l'OPPQ. Outre la rubrique « 50^e anniversaire », déployée sur le site Web de l'Ordre, les membres ont également été invités à arborer un nouveau logo et une infolettre spéciale leur a été envoyée.

Les célébrations ont culminé lors de l'événement Physiothérapie 360°, où une soirée a souligné les 50 ans de l'OPPQ. Celle-ci a été ponctuée d'interventions de Manon Dufresne, présidente de l'OPPQ, et de Samuel Trottier-Lapointe, président de l'AQP, ainsi que de remises de distinctions honorifiques.

Mois de la physiothérapie

À l'occasion du mois de la physiothérapie 2024, l'OPPQ a diffusé un communiqué conjoint avec l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) et la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ). En 2024, les trois organisations soulignaient respectivement leurs 50^e, 10^e et 35^e anniversaires. Le communiqué a été l'occasion de reconnaître l'importance des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie dans la prestation de soins et de services de santé au Québec.

Le mois national de la physiothérapie était également le moment tout désigné pour lancer les festivités entourant le 50^e anniversaire de l'OPPQ. Un logo spécialement conçu pour l'occasion a été dévoilé et mis à la disposition des membres. De plus, une nouvelle rubrique « 50 ans » a été mise en ligne sur le site Web afin de mettre en valeur certains des grands moments de l'Ordre. Enfin, un formulaire dans la rubrique « 50 ans » permettait aux membres et au grand public de partager un moment de l'histoire de la physiothérapie ou de l'Ordre qui les a marqués.

Le 1^{er} mai 2024, une publication Facebook sur la page de l'OPPQ a été diffusée afin de saluer le travail des quelque 3000 technologues en physiothérapie et 6 250 physiothérapeutes membres de l'Ordre.

Journée des technologues en physiothérapie

Le 14 mai 2024, l'Ordre a salué l'importante contribution des quelque 3000 technologues en physiothérapie qui prennent soin de la population dans de nombreux milieux, comme les hôpitaux, les CLSC, les CHSLD, les cliniques, et bien d'autres encore. Des publications sur les comptes Facebook et LinkedIn de la présidence ont souligné cette journée qui leur était consacrée.

Journée mondiale de la physiothérapie

La Journée mondiale de la physiothérapie, le 8 septembre 2024, a été l'occasion de reconnaître le travail des quelque 9 500 professionnelles et professionnels de la physiothérapie qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie de la population.

Pour l'occasion, l'OPPQ a diffusé un communiqué de presse afin de présenter ses principales priorités ainsi que les projets qui l'ont mobilisé au cours de l'automne 2024. Parmi ces priorités, notons l'implantation de projets innovants en physiothérapie afin d'améliorer l'accessibilité aux soins et aux services, la modernisation du système professionnel et l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Une publication sur le compte Facebook de la présidence a souligné l'apport de ces quelque 9 500 physiothérapeutes et technologues en physiothérapie au Québec.

Campagne de publicité aux fins de recrutement de membres pour contrer ou prévenir une pénurie de main-d'œuvre professionnelle

Aucune campagne publicitaire n'a été déployée.

Lobbyisme

Toujours menées par la présidence de l'OPPQ — poste occupé par Manon Dufresne, pht, Adm. A., M. Sc. A., M. Sc. depuis juin 2022 —, les activités de lobbyisme sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Description	Période de couverture	Institution(s) visée(s)
Représentations afin que les membres de l'OPPQ puissent procéder à l'évaluation globale des besoins justifiant l'attribution d'aides à la mobilité, telles que des prothèses, fauteuils roulants et cannes.	Du 1^{er} janvier 2019 au 19 novembre 2025	Ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère des Transports; Régie de l'assurance maladie du Québec
Représentations auprès des instances gouvernementales afin de discuter du rôle accru que les professionnelles et professionnels de la physiothérapie pourraient tenir, notamment mais pas exclusivement dans les services de première ligne, et des activités professionnelles qui pourraient leur être autorisées ou reconnues.	Du 1^{er} avril 2013 au 19 novembre 2024	Ministère de la Santé et des Services sociaux; Secrétariat du Conseil du trésor; ministère des Transports; ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministre responsable de l'Administration gouvernementale; Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail; Office des professions du Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Régie de l'assurance maladie du Québec; ministère des Relations internationales et de la Francophonie
Démarches afin que l'ensemble des membres de l'OPPQ soit autorisé à avoir accès aux renseignements contenus dans le Dossier santé Québec (DSQ) ou à une autre banque de renseignements qui le remplacerait.	Du 1^{er} mars 2013 au 19 novembre 2025	Ministère de la Santé et des Services sociaux; Régie de l'assurance maladie du Québec
Sensibilisation à propos du rôle des professionnelles et professionnels de la physiothérapie, incluant le technologue en physiothérapie, et de l'accessibilité des services de physiothérapie.	Du 8 juillet 2023 au 27 mars 2025	Agence de la santé publique du Canada; cabinet du premier ministre du Canada; Chambre des communes; Santé Canada

Renseignements généraux sur les membres

À la fin de l'exercice 2024-2025, 9855 membres étaient inscrits au Tableau, dont 6568 physiothérapeutes et 3287 technologues en physiothérapie. Cela inclut 496 premières inscriptions (238 pht et 258 T. phys.) en cours d'année financière.

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	Physiothérapeutes	Technologues en physiothérapie	Total
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024	6 427	3 183	9 610
+ Nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2024-2025 (au total)	238	258	496
■ Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	13	2	15
■ Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0
■ Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0	0	0
■ Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0	0	0
■ Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance de diplôme, de formation ou d'autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	10	0	10
■ Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0	0	0
■ Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0	0	0
■ Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ Permis spéciaux délivrés	0	0	0
■ Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement donnant ouverture au permis	203	244	447

	Physiothérapeutes	Technologues en physiothérapie	Total
■ Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)*	6	11	17
• de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0	0	0
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0	0	0
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	6	11	17
■ Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec*	6	0	6
■ Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0	1	1
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2024-2025 et demeurant inscrits au 31 mars, à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice 2023-2024	88	76	164
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre et demeurant radiés au 31 mars 2025	56	45	101
- Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2024-2025 et demeurant retirés au 31 mars (au total)	129	185	314
■ à la suite d'un décès	0	0	0
■ à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	129	185	314
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice 2024-2025 (au total), titulaires	6 568	3 287	9 855
■ d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	24	4	28
■ d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0
■ d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0	0	0
■ d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0	0	0
■ d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance de diplôme, de formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	9	0	9
■ d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectué dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0	0	0
■ d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0	0	0
■ d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ d'un permis spécial	0	0	0
■ d'un permis dit régulier	6 535	3 283	9 818

* Au cours de l'exercice, quelques membres ayant reçu un permis délivré en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors Québec et d'autres membres ayant reçu un permis à la suite de la reconnaissance d'une équivalence ont ensuite reçu au cours du même exercice soit un permis temporaire délivré conformément à la *Charte de la langue française*, soit un permis régulier.

Radiations du Tableau, par motif

Non-paiement de la cotisation : 164

Radiation disciplinaire : 4

Radiation pour non-respect des exigences de l'Office québécois de la langue française : 1

Radiation administrative : 2

Suspension ou révocation de permis

Aucun permis n'a été suspendu ou révoqué

Exercice au sein des sociétés

Membres inscrits au Tableau à la fin de l'exercice ayant produit une déclaration d'exercice en société

Type de société	Nombre	Moyen de garantie	Montant prévu de la garantie pour la société, par sinistre et pour l'ensemble des sinistres
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	512		
Membres* physiothérapeutes de l'Ordre et actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	650		
Membres* technologues en physiothérapie de l'Ordre et actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	44		
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	11	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$
Membres* physiothérapeutes de l'Ordre et associés dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	13		
Membres* technologues en physiothérapie de l'Ordre et associés dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	1		
Membre* physiothérapeute de l'Ordre actionnaire dans une SPA et associé dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	1		
Membre* technologue en physiothérapie de l'Ordre actionnaire dans une SPA et associé dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	0		

* Ce renseignement exclut les membres de l'Ordre qui sont à l'emploi d'une société ou y œuvrent sur une base contractuelle ainsi que les actionnaires ou sociétaires qui ne sont pas membres de l'Ordre.

Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2025

Membres inscrits au Tableau au 31 mars selon le genre

Hommes : 2111 (1 616 pht, 495 T. phys.)

Femmes : 7744 (4 952 pht, 2 792 T. phys.)

Membres inscrits au Tableau au 31 mars selon la région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre de pht	Nombre de T. phys.	Nombre total de membres
01	Bas-Saint-Laurent	142	110	252
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	257	204	461
03	Capitale-Nationale	868	261	1 129
04	Mauricie	191	182	373
05	Estrie	449	280	729
06	Montréal	1 847	534	2 381
07	Outaouais	246	40	286
08	Abitibi-Témiscamingue	74	67	141
09	Côte-Nord	48	38	86
10	Nord-du-Québec	26	25	51
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	69	39	108
12	Chaudière-Appalaches	290	196	486
13	Laval	280	179	459
14	Lanaudière	250	250	500
15	Laurentides	419	259	678
16	Montérégie	905	499	1 404
17	Centre-du-Québec	117	115	232
99	Hors Québec	90	9	99

Membres inscrits au Tableau au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Montant		
	Nombre de membres	Cotisation annuelle*	Cotisation spéciale (Fonds de recherche en physiothérapie)
Membre régulier physiothérapeute	6 381	578,34 \$	15 \$
Membre régulier technologue en physiothérapie	3 253	558,08 \$	15 \$
Membre à la retraite physiothérapeute	151	70,90 \$	15 \$
Membre à la retraite technologue en physiothérapie	31	50,24 \$	15 \$
Membre physiothérapeute hors Québec	36	289,17 \$	15 \$
Membre technologue en physiothérapie hors Québec	3	279,04 \$	15 \$

* Payable en un versement le 1^{er} avril 2024 ou en trois versements mensuels consécutifs [1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin 2024].

Membres inscrits au tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

Inscriptions au Tableau

- Avec limitation(s) du droit d'exercer des activités professionnelles : 12
- Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 0

Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

Délivrance, suspension et reprise d'attestations

Délivrance d'attestations

Utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens stipule qu'une ou qu'un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre.

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2024-2025 71

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2025 833

Prescription de radiographies

Le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ (94h) stipule qu'une ou qu'un physiothérapeute désirant prescrire des radiographies doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre.

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2024-2025	257
-----------------------------------------------------------	-----

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2025	1 673
----------------------------------------------------------------	--------------

Manipulations vertébrales et articulaires

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires stipule qu'une ou qu'un physiothérapeute souhaitant procéder à ces manipulations doit détenir une attestation de formation délivrée à cette fin par l'Ordre.

Manipulations articulaires

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2024-2025	190
-----------------------------------------------------------	-----

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2025	1 285
----------------------------------------------------------------	--------------

Manipulations vertébrales et articulaires

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2024-2025	51
-----------------------------------------------------------	----

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2025	658
----------------------------------------------------------------	------------

Écouvillonnage pour la culture de plaie

Les modifications au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ* sont entrées en vigueur le 9 février 2023 et stipulent qu'une ou qu'un physiothérapeute désirant procéder à un prélèvement par écouvillonnage pour une culture de plaie dans le cadre de traitements liés aux plaies, doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre.

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2024-2025	1
Nombre total de membres détaining l'attestation au 31 mars 2025	11

Suspension et reprise d'attestation au cours de l'exercice 2024-2025

Utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Nombre de membres dont l'attestation a été suspendue	1
Nombre de membres auquel l'Ordre a accordé une reprise d'attestation	1

Manipulations articulaires

Nombre de membres dont l'attestation a été suspendue	5
Nombre de membres auxquels l'Ordre a accordé une reprise d'attestation	3

Manipulations vertébrales et articulaires

Nombre de membres dont l'attestation a été suspendue	0
Nombre de membres auquel l'Ordre a accordé une reprise d'attestation	0

Prescription de radiographies

Nombre de membres dont l'attestation a été suspendue	6
Nombre de membres auxquels l'Ordre a accordé une reprise d'attestation	3

Comité consultatif sur les manipulations

Le comité consultatif sur les manipulations s'est réuni une seule fois au cours de l'exercice.

Comité de révision

Le comité de révision sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

Autorisations spéciales

Pendant l'exercice, **8** autorisations spéciales ont été accordées et **5** ont été renouvelées.

États financiers

31 MARS 2025

97 Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

99	RÉSULTATS
100	BILAN
101	ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
102	FLUX DE TRÉSORERIE
103	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
108	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
109	ANNEXE REQUISE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL <i>D'UN ORDRE PROFESSIONNEL</i>

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fouzia Mazzani S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, le 13 juin 2025

1 Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123052

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds de réserve	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle	2025 Total	2024 Total
	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention				
PRODUITS						
Cotisations professionnelles	5 215 195 \$	– \$	– \$	– \$	5 215 195 \$	4 921 200 \$
Formation continue	822 728	–	–	–	822 728	721 242
Congrès et symposiums	297 192	–	–	–	297 192	232 956
Intérêts	202 558	4 473	–	3 844	211 272	193 855
Contributions des membres	–	147 975	–	–	147 975	144 498
Revenu d'inscription	102 073	–	–	–	102 073	94 120
Ristournes	27 905	–	–	69 106	–	97 011
Étude de dossiers	79 208	–	–	–	79 208	67 196
Exercice en société	50 750	–	–	–	50 750	45 950
Publicité	43 781	–	–	–	43 781	47 395
Amendes	32 554	–	–	–	32 554	46 025
Attestation de manipulation	25 450	–	–	–	25 450	27 100
Administration	9 935	–	–	–	9 935	10 399
	6 909 329	152 448	–	72 950	397	7 135 124
						6 603 035
CHARGES (ANNEXE A)						
Administration générale	1 797 647	–	–	–	1 797 647	1 809 739
Développement professionnel	1 042 842	–	–	–	1 042 842	937 201
Inspection professionnelle	989 570	–	–	–	989 570	969 823
Secrétariat général	831 206	–	–	–	831 206	761 330
Bureau du syndic	732 340	–	–	–	732 340	752 711
Communications	477 739	–	–	–	477 739	528 612
Bureau de la présidence	344 806	–	–	–	344 806	325 797
Congrès et symposiums	240 469	–	–	–	240 469	192 988
Fonds de recherche	–	222 712	–	–	222 712	72 564
Conseil de discipline	122 747	–	–	–	122 747	158 349
Comité exécutif et conseil d'administration	58 366	–	–	–	58 366	66 050
	6 637 732	222 712	–	–	–	6 860 444
						6 575 164
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	271 597 \$	(70 264) \$	– \$	72 950 \$	397 \$	274 680 \$
						27 871 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

Exercice clos le 31 mars 2025

	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds de réserve	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2025 Total	2024 Total					
				Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention							
ACTIF												
ACTIF À COURT TERME												
Encaisse	325 677 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	325 677 \$	317 499 \$					
Placements temporaires (note 3)	5 931 770	-	-	-	-	5 931 770	5 641 373					
Débiteurs (note 4)	183 703	-	-	-	-	183 703	169 945					
Ristournes à recevoir	10 000	-	-	69 106	-	79 106	34 638					
Dépôts — Beneva	-	-	-	-	19 741	19 741	20 681					
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	1 050 000	-	-	-	-	1 050 000	1 550 000					
Frais payés d'avance	187 733	-	-	-	-	187 733	213 160					
À recevoir du (dû au) fonds d'administration, sans intérêts ni modalités de remboursement	(1 588 658)	261 713	1 326 945	-	-	-	-					
À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes, sans intérêts ni modalités de remboursement	-	-	-	(69 106)	69 106	-	-					
	6 100 225	261 713	1 326 945	-	88 847	7 777 730	7 947 296					
ACTIF À LONG TERME												
Dépôts — Beneva	-	-	-	150 000	-	150 000	150 000					
Placements (note 5)	1 750 000	-	-	-	-	1 750 000	750 000					
Immobilisations corporelles (note 6)	214 785	-	-	-	-	214 785	228 089					
Actifs incorporels (note 7)	17 108	-	-	-	-	17 108	27 315					
	8 082 118 \$	261 713 \$	1 326 945 \$	150 000 \$	88 847 \$	9 909 623 \$	9 102 700 \$					
PASSIF												
PASSIF À COURT TERME												
Créditeurs (note 8)	1 297 540 \$	52 500 \$	-\$	-\$	-\$	1 350 040 \$	1 253 525 \$					
Dû à l'Office des professions du Québec (note 9)	282 625	-	-	-	-	282 625	223 817					
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur (note 9)	279 091	-	-	-	-	279 091	264 412					
Cotisations et autres produits perçus d'avance	4 687 906	113 805	-	-	-	4 801 711	4 428 772					
	6 547 162	166 305	-	-	-	6 713 467	6 170 526					
PASSIF À LONG TERME												
Avantage incitatif relatif au bail	132 297	-	-	-	-	132 297	142 995					
	6 679 459	166 305	-	-	-	6 845 764	6 313 521					
ACTIF NET												
Investi en immobilisations	231 893	-	-	-	-	231 893	255 404					
Non affecté	1 170 766	-	-	-	88 847	1 259 613	891 158					
Affectations externes	-	95 408	-	-	-	95 408	165 672					
Affectations internes	-	-	1 326 945	150 000	-	1 476 945	1 476 945					
	1 402 659	95 408	1 326 945	150 000	88 847	3 063 859	2 789 179					
	8 082 118 \$	261 713 \$	1 326 945 \$	150 000 \$	88 847 \$	9 909 623 \$	9 102 700 \$					

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

	Fonds d'administration				Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2025 Total	2024 Total
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	Fonds de recherche	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	255 404 \$	845 839 \$	165 672 \$	1 326 945 \$	150 000 \$	45 319 \$	2 789 179 \$	2 761 308 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(74 095)	345 692	(70 264)	–	72 950	397	274 680	27 871
Investissement en immobilisations	50 584	(50 584)	–	–	–	–	–	–
Virements interfonds et affectation interne (note 12)	–	29 819	–	–	(72 950)	43 131	–	–
SOLDE DE FONDS À LA FIN	231 893 \$	1 170 766 \$	95 408 \$	1 326 945 \$	150 000 \$	88 847 \$	3 063 859 \$	2 789 179 \$

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	274 680 \$	27 871 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	63 888	64 185
Amortissement des actifs incorporels	10 207	25 648
Avantage incitatif au bail de location	(6 276)	(6 276)
	342 499	111 428
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	511 082	(4 222)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	853 581	107 206
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 050 000)	(1 050 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 584)	(14 893)
Acquisition d'actifs incorporels	–	(6 149)
Disposition de placements	1 550 000	1 250 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(550 584)	178 958
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation de l'avantage incitatif au bail et flux de trésorerie liés à l'activité de financement	(4 422)	(4 423)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	298 575	281 741
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 958 872	5 677 131
	6 257 447 \$	5 958 872 \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'avantage incitatif relatif au bail pour une valeur comptable de (4 422) \$ ([4 423] \$ en 2024).

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

1. Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. Conformément à ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada — Comptabilité*, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

Fonds de recherche

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve (anciennement appelé fonds spécial) a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec Beneva, échéant le 31 mars 2029. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle », laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention a été renouvelée du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 mars 2029. Pour garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opérations d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts effectués par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par Beneva. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme cinq ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports.

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2025 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs, des ristournes à recevoir et des frais payés d'avance.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires, des dépôts à Beneva et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes créditeurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec, des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur et des cotisations et autres produits perçus d'avance.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et la portion à court terme des dépôts de Beneva.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail (6 ans)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Avantage incitatif relatif au bail

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 6 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que l'amortissement de l'avantage incitatif relatif au bail.

Répartition des frais indirects

Les frais indirects sont attribués aux activités selon une clé de répartition proportionnelle au nombre de membres du personnel affectés à chacune d'elles.

3. Placements temporaires

	2025	2024
Placement temporaire, portant intérêt au taux annuel de 2,70 % (3,50 % en 2024)	5 931 770 \$	5 641 373 \$

4. Débiteurs

	2025	2024
Amendes disciplinaires à recevoir	98 854 \$	113 673 \$
Autres sommes à recevoir	84 849	56 272
	183 703 \$	169 945 \$

5. Placements

	2025	2024
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,10 % et 4,55 %, échéant entre juin 2025 et juin 2029 (1,10 % et 5,75 % en 2024)	2 800 000 \$	2 300 000 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 050 000	1 550 000
	1 750 000 \$	750 000 \$

6. Immobilisations corporelles

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2025 VALEUR NETTE	2024 VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	440 423 \$	343 390 \$	97 033 \$	129 333 \$
Matériel informatique	202 436	132 914	69 522	42 911
Améliorations locatives	99 206	50 976	48 230	55 845
	742 065 \$	527 280 \$	214 785 \$	228 089 \$

7. Actifs incorporels

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2025 VALEUR NETTE	2024 VALEUR NETTE
Logiciels	119 223 \$	102 115 \$	17 108 \$	27 315 \$
Site Web	102 150	102 150	–	–
	221 373 \$	204 265 \$	17 108 \$	27 315 \$

8. Créditeurs

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	336 607 \$	331 777 \$
Taxes de vente	547 322	520 618
Salaires et vacances à payer	453 445	389 264
Sommes à remettre à l'État	12 666	11 866
	1 350 040 \$	1 253 525 \$

9. Sommes perçues des membres

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

	2025	2024
Office des professions du Québec	291 018 \$	279 357 \$
Beneva	349 136	340 793
	640 154 \$	620 150 \$

De ces sommes, 282 625 \$ (223 817 \$ en 2024) et 279 091 \$ (264 412 \$ en 2024) sont à payer au 31 mars 2025.

10. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

11. Engagements contractuels

L'engagement pris par l'Ordre en vertu des baux totalise 1 508 377 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	330 933 \$
2027	246 630
2028	220 283
2029	211 239
2030	211 239
2031 et suivantes	288 053
	1 508 377 \$

L'engagement pris par l'Ordre pour l'octroi de bourses totalise 173 000 \$ et le versement sera effectué au cours de l'exercice.

12. Virements interfonds et affectation interne

Au cours de l'exercice, une somme de 72 950 \$ (29 333 \$ en 2024) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transférée du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention et une somme de 29 819 \$ (80 299 \$ en 2024) a été transférée du fonds de prévention au fonds d'administration.

13. Rémunération versée

	2025	2024
DIRECTION GÉNÉRALE		
Salaire	166 428 \$	157 448 \$
REER	9 656	9 024
Assurance collective	5 509	5 072
	181 593	171 544
PRÉSIDENCE DE L'ORDRE		
Salaire	158 708	146 979
REER	9 183	8 713
Assurance collective	1 315	1 206
	169 206	156 898
ADMINISTRATEURS ÉLUS ET NOMMÉS		
Jetons	38 195	40 977
	388 994 \$	369 419 \$

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclasés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
ANNEXE A — CHARGES — FONDS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	3 918 942 \$	3 822 724 \$
Formateurs	452 781	396 696
Loyer	442 135	425 288
Frais informatiques	356 140	323 636
Honoraires professionnels	277 129	297 118
Frais de congrès	240 469	192 988
Intérêts et frais bancaires	160 044	236 857
Alliance canadienne	139 927	141 098
Jetons de présence	127 742	141 791
Frais de déplacement et de séjour	103 351	96 787
Amortissement des immobilisations corporelles	63 888	64 185
Location d'équipements et de salles	50 948	53 966
Conseil interprofessionnel du Québec	45 640	43 421
Publicité et promotion	37 682	32 422
Frais de poste	30 967	28 137
Photocopies	26 557	27 058
Chantier de la présidente	24 290	31 238
Formation du personnel	24 084	25 746
Publications	22 945	14 110
CNESST et normes du travail	18 392	20 404
Frais de télécommunication	17 506	17 906
Assurances	17 027	10 880
Rapport annuel	14 265	14 255
Fournitures de bureau	13 236	10 426
Autres charges	12 237	11 834
Amortissement des actifs incorporels	10 207	25 648
Entretien et réparations	6 965	7 235
Dons et commandites	2 520	1 000
Bourses et distinctions honorifiques	1 779	1 583
Projets spéciaux	1 667	1 667
Imprimerie	1 425	1 337
Mauvaises créances	—	7 723
Gestion du fonds de recherche	(25 155)	(24 564)
	6 637 732 \$	6 502 600 \$

Annexe requise en vertu du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*

Exercice clos le 31 mars 2025 (non audité)

	2025	2024
PRODUITS		
Cotisation annuelle	5 244 995 \$	4 943 920 \$
Formation continue	1 123 888	957 861
Intérêts et revenus de placements	207 031	188 675
Admission	179 241	168 251
Cotisations — fonds de recherche	147 975	144 498
Assurance responsabilité professionnelle	73 348	29 818
Exercice des membres au sein de sociétés	50 750	45 950
Vente et location de biens et de services	39 813	43 732
Discipline	32 554	26 554
Services aux membres	27 905	26 461
Autres produits	7 624	7 844
Infractions pénales	—	19 471
	7 135 124 \$	6 603 035 \$

	2025	2024
RÉPARTITION DES FRAIS INDIRECTS		
Les montants des frais indirects ont été répartis comme suit :		
Loyer	442 135 \$	425 288 \$
Licences informatiques	211 649	200 152
Assurance collective	120 808	121 391
Consultants	114 530	92 299
Amortissement	74 095	89 833
Poste et envois	29 236	26 182
Frais de formation	24 084	25 746
C.N.E.S.S.T./ C.N.T./ ECO D	18 393	20 404
Télécommunications	17 506	17 906
Assurances — biens commerciaux	13 269	7 395
Photocopies	12 220	10 296
Fournitures et matériel	12 139	9 805
Autres dépenses	12 112	11 834
Entretien et réparations	6 965	7 235
Imprimerie	1 425	1 337
Abonnements et renouvellements	1 097	621
	1 111 663 \$	1 067 724 \$

	2025	2024
CHARGES		
ADMISSION		
Salaires et charges sociales	385 969 \$	362 277 \$
Frais bancaires	128 035	189 485
Frais indirects	112 522	130 923
Jetons de présence	36 930	39 565
Frais de déplacement	4 794	6 762
	668 250	729 012
EXERCICE DES MEMBRES AU SEIN DE SOCIÉTÉS		
Salaires et charges sociales	19 111	17 077
Frais indirects	5 423	5 084
	24 534	22 161
COMITÉ DE LA FORMATION		
Jetons de présence	1 225	1 575
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et charges sociales	945 699	921 128
Frais indirects	271 137	298 709
Jetons de présence	24 335	28 290
Frais de déplacement	11 382	11 456
Honoraires	6 994	11 820
	1 259 547	1 271 403
NORMES DE PRATIQUE		
Salaires et charges sociales	288 448	266 579
Frais indirects	77 274	66 097
Revue <i>Physio-Québec</i>	22 945	14 110
Jetons de présence	10 852	13 484
Frais de déplacement	7 978	3 293
Honoraires	3 920	160
	411 417	363 723
FORMATION CONTINUE		
Formateurs	452 781	396 696
Congrès et colloques	240 469	192 988
Salaires et charges sociales	220 285	188 460
Frais indirects	86 764	62 284
Location de salles	34 375	37 130
Programme — droits d'auteur	14 337	16 646
	1 049 011	894 204

	2025	2024
CHARGES (suite)		
ENQUÊTES DISCIPLINAIRES — SYNDIC		
Salaires et charges sociales	611 545	576 754
Frais indirects	162 682	127 110
Contentieux	100 204	159 691
Honoraires — experts	13 595	11 482
Frais de déplacement et d'investigation	6 996	4 784
	895 022	879 821
COMITÉ DE RÉVISION (SYNDIC)		
Jetons et déplacement	9 475	2 425
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Salaires et charges sociales	52 769	73 573
Frais indirects	23 047	21 609
Honoraires	6 318	8 302
Jetons de présence	4 030	10 400
Conseil de discipline	2 026	3 042
	88 190	116 926
INFRACTIONS PÉNALES		
Salaires et charges sociales	58 233	66 660
Frais indirects	27 114	22 880
Contentieux	17 507	14 202
Frais d'investigation	713	(529)
	103 567	103 213
GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES		
Salaires, charges sociales et assurances des administrateurs	194 551	178 687
Frais de déplacement	75 621	71 800
Jetons de présence	38 195	40 977
Frais indirects	27 114	25 422
Vérification comptable	23 135	18 900
AGA	16 573	16 836
Rapport annuel	14 265	14 255
	389 454	366 877

	2025	2024
CHARGES (suite)		
RÔLE SOCIÉTAL ET COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	333 933	403 237
Frais indirects	101 677	120 755
Communications avec les membres	63 540	52 127
Publicité	13 427	17 311
Autres dépenses	10 579	9 066
	523 156	602 496
SERVICES AUX MEMBRES		
Bourses et subventions	199 336	49 583
Frais de gestion	25 156	24 564
	224 492	74 147
CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS		
Alliance canadienne de physiothérapie	139 927	141 098
Conseil interprofessionnel du Québec	45 640	43 421
	185 567	184 519
AUTRES CHARGES		
Salaires et charges sociales	691 348	650 387
Frais indirects	216 910	186 852
Honoraires	57 675	47 745
Frais bancaires	32 009	47 371
Projets spéciaux	25 957	32 905
Contentieux	25 017	8 627
Jetons de présence	2 975	5 075
Frais de déplacement	801	540
Mauvaises créances	–	7 724
Gestion du fonds de recherche	(25 155)	(24 564)
	1 027 537	962 662
	6 860 444 \$	6 575 164 \$

Annexes

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES COMITÉS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Adopté par le conseil d'administration le 20 septembre 2019
et révisé par le conseil d'administration le 28 janvier 2022

Objet et champ d'application

Le présent Code a pour objet d'établir les normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux membres de différents comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie (OPPQ) en vue :

- d'assurer l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration et des comités de l'OPPQ;
- de permettre aux administrateurs et aux membres des comités d'exercer et d'accomplir leur mandat ou leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, au service de la réalisation de la mission de l'Ordre et dans le respect de sa vision et de ses valeurs;
- d'assurer des relations harmonieuses basées sur le respect des compétences de chacun.

Le présent Code s'applique aux administrateurs du conseil d'administration de l'OPPQ, qu'ils soient élus ou nommés par l'Office des professions du Québec, et aux membres de tout comité formé par le conseil d'administration.

Il s'applique notamment lorsque l'administrateur exerce ses fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci.

Mission, vision et valeurs

L'administrateur ou le membre d'un comité de l'OPPQ, dans l'exercice de ses fonctions et dans l'appréciation des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, prend en considération la mission et la vision de l'OPPQ, ainsi que les valeurs suivantes auxquelles il adhère :

Mission

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie, et le développement de la profession.

Vision

Organisation moderne et performante, l'OPPQ maintient de hauts standards de qualité dans la formation et la pratique des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie au Québec. Il assure le rayonnement de la physiothérapie en facilitant l'accès du public aux soins, en favorisant l'occupation complète de tout son champ d'exercice et en jouant un rôle clé dans les débats sur la santé de la population au Québec.

Valeurs

- **l'engagement profond** des membres à œuvrer à la conservation et à l'amélioration du rendement fonctionnel optimal de la population québécoise et d'être à l'écoute de ses besoins;
- **la protection du public** dans l'ensemble de ses gestes et décisions;
- **la reconnaissance** de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession et de leur ordre ;
- **un respect mutuel** entre les membres aussi bien qu'entre les membres et les instances politiques de l'Ordre ;
- **l'équité et la célérité** dans l'accueil et le traitement des requêtes du public et des membres ;
- **la clarté, la simplicité et l'authenticité** dans ses communications.

1. Devoirs généraux des administrateurs et des membres des comités

L'administrateur ou le membre d'un comité de l'OPPQ exerce son mandat ou sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi dans l'intérêt de l'Ordre et de la réalisation de sa mission, en mettant à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience. Il agit avec prudence, honnêteté et loyauté.

2. Règles de conduite

Indépendance et désintéressement

- 2.1. L'administrateur ou le membre d'un comité siège en son nom personnel. Il ne représente pas une région, un secteur d'activités professionnelles ou une institution et, en ce sens, il privilégie l'intérêt commun.
- 2.2. L'administrateur ou le membre d'un comité ne tire pas profit de son mandat ou de ses fonctions pour obtenir ou tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour un tiers.

- 2.3. Dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions, l'administrateur ou le membre d'un comité est indépendant de toutes influences extérieures ou de considérations politiques partisanes.

Disponibilité et diligence

- 2.4. L'administrateur ou le membre d'un comité fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions et y consacre le temps requis.

Assiduité

- 2.5. L'administrateur ou le membre d'un comité participe avec assiduité aux réunions auxquelles il est convoqué.

Contribution

- 2.6. L'administrateur ou le membre d'un comité est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à l'avancement des travaux de l'OPPQ en fournissant un apport constructif aux délibérations.

L'OPPQ privilégie la participation en personne, mais la participation à distance est possible selon les circonstances.

Respect, modération, courtoisie

- 2.7. L'administrateur ou le membre d'un comité participe activement aux discussions et aux délibérations du conseil ou du comité avec respect, modération et courtoisie. Il comprend que ces discussions et ces délibérations, qui peuvent mener à la prise de décisions, se déroulent dans le cadre formel des séances du conseil ou des réunions du comité.

Solidarité

- 2.8. L'administrateur ou le membre d'un comité est solidaire des décisions prises par le conseil ou le comité.

Conflit d'intérêts

- 2.9. L'administrateur ou le membre d'un comité évite de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt de l'Ordre ou du public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son conjoint, un parent, une personne vivant sous son toit, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

- 2.10. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice du mandat ou de la fonction d'administrateur ou de membre d'un comité, ou toute situation où l'administrateur ou le membre d'un comité utilise ou cherche à utiliser les attributs de son mandat ou de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage à un tiers.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- i. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ou du comité auquel il participe;
- ii. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec l'OPPQ;
- iii. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité (directement ou indirectement) obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision de l'OPPQ;
- iv. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité accepte, pour lui ou pour une personne liée, un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise ou d'une institution qui traite ou qui souhaite traiter avec l'OPPQ, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

- 2.11. Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les 30 jours suivant sa nomination et annuellement par la suite, l'administrateur ou le membre d'un comité doit remplir et remettre au secrétaire de l'OPPQ ou au responsable du comité auquel il participe, une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec l'OPPQ et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée au besoin.

Outre cette déclaration d'intérêts, l'administrateur ou le membre d'un comité doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts le cas échéant.

Il ne participe pas aux discussions et aux délibérations du conseil d'administration ou du comité auquel il participe et ne vote pas lorsqu'il a un intérêt dans la question débattue qui est susceptible d'entrer en conflit avec son mandat ou ses fonctions. Dans ce cas, il se retire de la réunion.

Confidentialité et discréction

2.12. L'administrateur ou le membre d'un comité est tenu à la discréction sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des discussions et des documents mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance.

Il doit prendre les mesures de sécurité raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

2.13. L'administrateur ou le membre d'un comité n'utilise pas à son profit les renseignements confidentiels qu'il obtient dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Réserve

2.14. L'administrateur ou le membre d'un comité s'abstient, en tout temps, de donner des instructions ou des directives au personnel de l'OPPQ.

Utilisation des biens de l'Ordre

2.15. L'administrateur ou le membre d'un comité ne confond pas les biens de l'OPPQ avec les siens et ne les utilise pas à son profit ou au profit d'un tiers.

Fin du mandat ou cessation des fonctions

2.16. Lorsque son mandat prend fin ou qu'il cesse d'exercer ses fonctions, l'administrateur ou le membre d'un comité se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus de celles-ci.

Après avoir terminé son mandat, un ancien administrateur ou membre d'un comité ne peut divulguer de l'information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans les mêmes conditions.

2.17. Le membre d'un comité de l'OPPQ qui a fait l'objet d'une sanction du conseil de discipline de l'Ordre ou qui a fait l'objet d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercice en vertu de l'article 113 du Code des professions doit offrir à l'Ordre sa démission du comité et doit cesser d'y exercer ses fonctions.

Contrôle

2.18. Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie reçoit la dénonciation de toute personne qui constate qu'un administrateur ou un membre d'un comité de l'OPPQ a commis un manquement aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

2.19. L'OPPQ devra voir à la révision du présent Code d'éthique et de déontologie tous les cinq ans.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE DE L'OPPQ

Section I — Dispositions générales

1. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur ou un membre d'un comité de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (ci-après « l'Ordre »).
2. Le présent règlement intérieur détermine les règles de procédure encadrant le fonctionnement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (ci-après « le comité d'enquête ») de l'Ordre.

Il s'applique également lorsqu'il examine et enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre d'un comité de l'Ordre.

Il complète à titre supplétif le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel* (chapitre C-26, r. 6.1). Ce dernier a préséance sur toute disposition du présent règlement qui lui est incompatible.

3. Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, le terme « administrateur » comprend tout membre du conseil d'administration de l'Ordre et toute personne siégeant à titre de membre d'un comité de l'Ordre.

Section II — Fonctionnement interne

4. Le comité d'enquête est formé de trois membres nommés par le conseil d'administration :
 - 1° Une personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés par l'Office des professions du Québec les administrateurs, conformément au *Code des professions* (c. C-26), et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre.
 - 2° Un ancien administrateur de l'Ordre ou une personne visée au paragraphe 1.
 - 3° Un membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Des membres suppléants peuvent être nommés par le conseil d'administration. Les membres suppléants doivent être des personnes visées à l'alinéa 1.

Chaque membre du comité prête le serment contenu à l'annexe II du *Code des professions* (c. C-26).

5. La durée du mandat des membres du comité d'enquête est de trois ans et il est renouvelable.

Les membres du comité d'enquête demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Lorsque le mandat d'un membre prend fin alors qu'il est saisi d'une dénonciation, le membre demeure validement saisi de cette dénonciation jusqu'à la conclusion de l'enquête.

6. Au début de leur mandat, les membres désignent un président et un secrétaire parmi eux.

Le président assure la direction des travaux du comité d'enquête. Il est chargé de l'administration et de la gestion courante du comité d'enquête. Il doit notamment veiller à prendre les mesures visant à favoriser la célérité du traitement des dénonciations et de l'enquête et coordonner le travail des membres du comité d'enquête.

Le secrétaire du comité veille à la confection et à la conservation du dossier pendant la durée de l'enquête, incluant les procès-verbaux.

7. Lorsqu'un membre est empêché d'agir dans un dossier dont le comité d'enquête a été saisi, l'enquête peut être validement poursuivie et le rapport rédigé par les deux autres membres peut être validement reçu par le conseil d'administration de l'Ordre.

8. Un membre du comité d'enquête peut être récusé dans les cas prévus à l'article 202 du *Code de procédure civile* (chapitre C-25.01), sauf le paragraphe 5 dudit article.

Les articles 201 à 205 dudit Code s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à une telle récusation.

9. Les dépenses encourues par les membres du comité d'enquête pour la réalisation de leur travail sont remboursées selon la *Politique de remboursement de l'Ordre*.

10. Lorsque les circonstances s'y prêtent, le comité d'enquête peut tenir des séances par voie de conférence téléphonique, de visioconférence ou par tout autre moyen de communication qu'il considère approprié et permettant d'assurer la confidentialité.

11. Le comité d'enquête fait état par écrit, annuellement, au conseil d'administration du nombre de cas traités et de leur suivi.

Dans ce rapport, le comité peut émettre des observations et recommandations dans un but de prévention des manquements aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Section III — Enquête

12. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne qui constate qu'un administrateur ou un membre d'un comité de l'Ordre a commis un manquement aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.
13. Le comité d'enquête transmet le plus rapidement possible un accusé de réception à la personne ayant fait la dénonciation.
14. Dès réception de la dénonciation, un dossier d'enquête est constitué.
15. Le comité d'enquête peut décider de joindre plusieurs dénonciations en un seul dossier d'enquête. Cependant, le conseil d'administration peut décider de traiter les dénonciations séparément s'il est d'avis que les fins de la justice seraient ainsi mieux servies.
16. Le comité d'enquête saisi d'une dénonciation doit conclure son enquête au plus tard dans les 60 jours suivant sa réception.
17. Lorsque le comité d'enquête reçoit du secrétaire de l'Ordre un avis conformément à l'article 41 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, il doit transmettre sa recommandation au conseil d'administration dans les 30 jours de la réception de l'avis.
18. Le comité d'enquête peut désigner des experts pour l'assister. Tout expert désigné prête le serment contenu à l'annexe II du *Code des professions* (chapitre C-26).
19. Le comité d'enquête peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée. Il en informe par écrit le dénonciateur et l'administrateur visé par la dénonciation.
20. Le comité conduit son enquête de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre à l'administrateur de présenter ses observations après l'avoir informé des manquements qui lui sont reprochés.
21. L'administrateur concerné a le droit de faire des représentations par écrit en fournissant tous renseignements et toutes observations au soutien de sa position et, le cas échéant, de compléter le dossier. Le comité d'enquête doit lui octroyer la possibilité de lui transmettre ces représentations dans un délai raisonnable qu'il détermine.

Section IV — Conclusion de l'enquête et rapport

22. Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête n'a pas contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il en informe par écrit le dénonciateur et l'administrateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête a contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il transmet sans délai, sous scellé, un rapport écrit au secrétaire de l'Ordre, à l'attention du conseil d'administration, contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation motivée de sanction ainsi que l'ensemble du dossier et des pièces.

Ces documents sont confidentiels et une copie en est transmise à l'administrateur visé par l'enquête, de manière à protéger l'identité du dénonciateur.

23. Une réunion du conseil d'administration peut être tenue pour permettre à l'administrateur visé par l'enquête de présenter ses observations et d'être entendu avant que le conseil d'administration décide s'il a contrevenu à une norme d'éthique et de déontologie. Cette réunion est enregistrée. Le secrétaire de l'Ordre y assiste et en rédige le procès-verbal.
24. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent être recommandées au conseil d'administration par le comité d'enquête :

- la réprimande ;
- la suspension avec ou sans rétribution ;
- la révocation de son mandat.

L'administrateur peut également être contraint de rembourser ou de remettre à l'Ordre, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié à l'Ordre, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

Section V — Mesures provisoires

25. Lorsque le comité d'enquête en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête a contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il peut, dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de manquement grave, dans son rapport écrit, recommander au conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions l'administrateur visé par l'enquête.
26. Lorsque le comité d'enquête est informé qu'un administrateur fait l'objet d'une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence, et/ou de toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus, il peut, après enquête, recommander au conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions l'administrateur visé par l'enquête.

Section VI — Conservation des dossiers

27. Les dossiers du comité d'enquête sont confidentiels. Ils sont conservés sous scellé par le secrétaire de l'Ordre aux fins d'archivage seulement.

Section VII — Révision

28. Le présent règlement intérieur est révisé tous les trois ans.



© Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

ÉDITION

Direction des communications

RÉDACTION

Personnel de l'Ordre et membres des comités

COORDINATION DE LA PRODUCTION

Jean-Benoit Bédard, conseiller en communication

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES

Hélène Morin

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

IMPRESSION

Deschamps Impression

Dépôt légal — 4^e trimestre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Canada

ISSN 1708-2110 (imprimé)

ISSN 1708-2129 (en ligne)



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

-  7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700, Anjou (Québec) H1M 3N8
-  514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001
-  514 351-2658
-  physio@oppq.qc.ca

-  oppq.qc.ca
-  Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec – OPPQ
-  Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ)